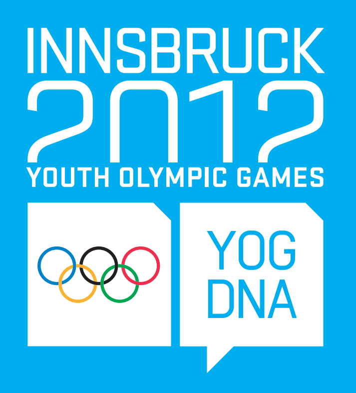


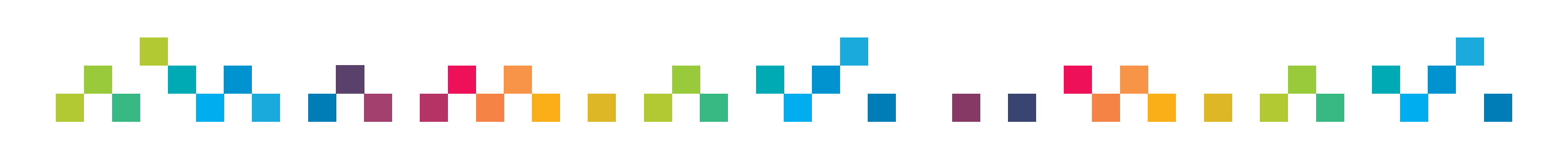
CHEFS DE MISSION DOSSIER

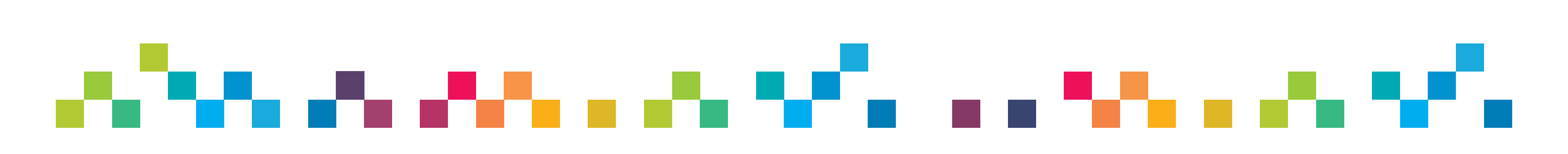
TABLE DE MATIÈRES



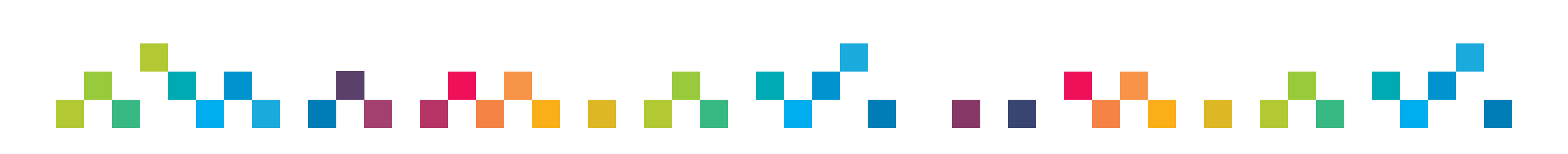


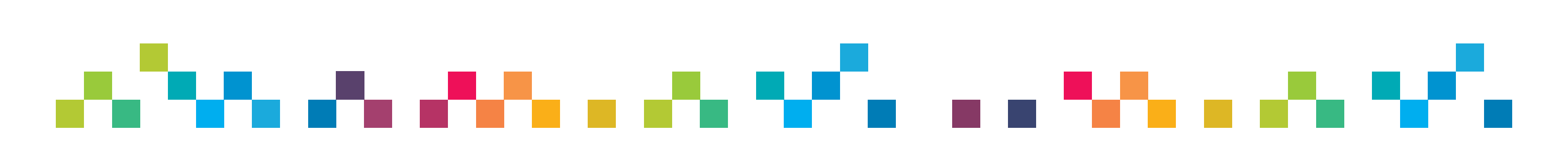






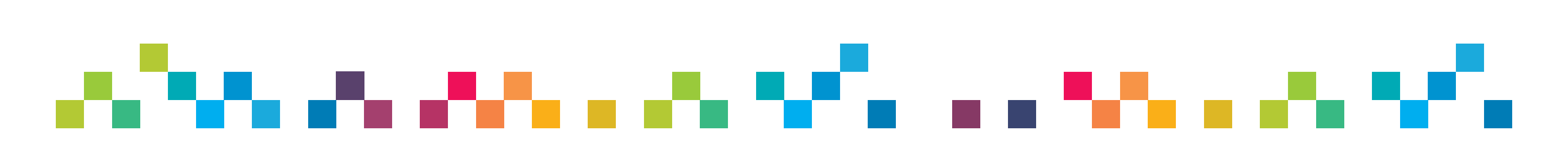








ANGLAIS	ACRONYME	FRANÇAIS
Athlete Role Model	ARM	« Athlete Role Model »
Culture & Education Programme	CEP/PCE	Programme Culture et Éducation
CEP Information Desk	CID	Point d'information du PCE
Common Shuttle Service	CSS	Service de navettes régulier
Central Transport Mall	CTM	Centre des transports de la ville
Digital Media Centre	DMC	Centre des médias
Directory of Services	DOS	Répertoire des services
Delegation Registration Process	DRP	Procédure d'enregistrement des délégations
Different Sports Spectating Athlete	DSSA	Athlète spectateur d'un autre sport
Estimated Athlete Number Calculator	EANC	Calculateur du nombre estimé d'athlètes
Entry/Eligibility Conditions Form	ECF	Formulaire d'inscription et de conditions d'admissibilité
Final Team Size Calculator	FTS	Calculateur de la taille finale de l'équipe
International Broadcast Centre	IBC	Centre international de radio et de télévision
Innsbruck Youth Olympic Games Organising Committee	IYOGOC	Comité d'organisation des JOJ d'Innsbruck
Language Services Call Centre	LCC	Centre d'appel des services linguistiques
Main Accreditation Centre	MAC	Centre principal d'accréditation
Multilingual Call Centre	MCC	Centre d'appel multilingue
Main Media Centre	MMC	Centre principal des médias
Main Operations Centre	MOC	Centre principal des opérations
Main Press Centre	MPC	Centre principal de presse
Online Registration and Accreditation System	ORAS	Système d'inscription et d'accréditation en ligne
Official Travel Agency	OTA	Agence de voyage officielle
Residential Zone	RZ	Zones résidentielles
Sport Information Desk	SID	Point d'information sur les sports
Victory Ceremony	VC	Cérémonie des vainqueurs
Village Square	VS	Place du Village
Youth Olympic Games Logistics Hub	YLH	Centre municipal d'acheminement du matériel
Youth Olympic Identity and Accreditation Card	YOIAC	Carte d'identité et d'accréditation des Jeux Olympiques de la Jeunesse
Youth Olympic Village	YOV	Village Olympique
Youth Transport Mall	YTM	Esplanade des transports du YOV



1 INTRODUCTION

Bienvenue dans le dossier des Chefs de mission des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck !

Nous sommes heureux de vous présenter le dossier des Chefs de mission, publié sur la plateforme extranet du CIO à l'adresse des CNO. Cet ouvrage contient des informations importantes sur les politiques et les procédures en application, ainsi que des instructions essentielles concernant la participation de votre CNO aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver. Nous vous recommandons d'en étudier préalablement le contenu et de faire savoir à notre équipe si vous souhaitez aborder des questions ou sujets spécifiques lors du Séminaire des Chefs de mission.

Lors de l'élaboration du dossier des Chefs de mission, vous avez eu la possibilité de parcourir les principaux chapitres, qui ont été publiés dans le cadre de la brochure d'information sur la procédure d'enregistrement des délégations le 15 mai 2011. Ce dossier étant finalisé, une version simple et peu volumineuse contenant l'entièreté du contenu a été mise en ligne pour vous permettre de la télécharger et de l'imprimer en toute facilité en fonction de vos besoins.

IMPORTANT ! Veuillez noter que ce document ne sera pas imprimé ni envoyé ou distribué en version papier, afin de limiter au maximum la consommation de papier conformément à notre politique environnementale.

À l'occasion du Séminaire des Chefs de mission organisé les 2 et 3 septembre 2011, vous aurez la possibilité de passer en revue l'ensemble des secteurs fonctionnels, de visiter les sites, et de demander des informations concernant votre séjour à Innsbruck pendant les Jeux.

Tout a été fait pour garantir l'exactitude des informations fournies ci-après au moment de leur publication. Toutefois, des changements peuvent y être apportés, dans la mesure où notre travail est en constante évolution et où des politiques et des procédures sont continuellement mises en œuvre. L'équipe des services aux CNO du IYOGOC veillera à ce que les CNO soient tenus informés de tous les changements effectués. Nous actualiserons le dossier des Chefs de mission en conséquence. Les mises à jour de la brochure ne seront opérées que dans le présent dossier, ET NON PAS dans chaque chapitre isolément pour éviter les incohérences et faire en sorte que vous n'ayez qu'un seul document de référence.

Le manuel des Chefs de mission sera également mis en ligne sur la plateforme extranet du CIO à l'adresse des CNO. Il sera disponible en décembre 2011. Si certaines de vos questions devaient rester sans réponse, n'hésitez pas à contacter notre équipe de services aux CNO.

1.1 INNSBRUCK 2012

Innsbruck organisera les 1ers Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver du 13 au 22 janvier 2012. Innsbruck 2012 accueillera plus de 1 000 athlètes venant d'une soixantaine de pays différents. Ces athlètes, âgés de 14 à 18 ans, concourront dans 15 disciplines sportives olympiques d'hiver et participeront à 63 compétitions donnant lieu à des remises de médailles. Grâce à leur Programme Culture et Éducation unique en son genre, ces Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver seront bien plus qu'un simple événement sportif.

Innsbruck 2012 se fixe pour objectif d'encourager la jeune génération du monde entier à adopter, incarner et véhiculer les valeurs olympiques que sont l'excellence, le respect et l'amitié. Les traditions olympiques y rencontreront la modernité. La culture jeune pleine de vie d'Innsbruck créera une atmosphère idéale pour accueillir le monde entier et faire de ces Jeux Olympiques de la Jeunesse un événement inoubliable.

Pour plus d'informations, consultez notre site www.innsbruck2012.com/fr

1.2 INNSBRUCK

Innsbruck est la capitale de la province autrichienne du Tyrol. La vieille ville, grandiose, compte plus de 800 ans d'histoire et est célèbre pour son « Petit Toit d'Or » et ses églises baroques. Aujourd'hui, Innsbruck est une ville animée qui fait cohabiter tradition et modernité, balades citadines et alpinisme, opéras baroques et musique folk, smokings et costumes traditionnels.

Innsbruck a déjà eu l'occasion d'accueillir les Jeux Olympiques d'hiver en 1964 et 1976, et est désormais fier d'être la première ville au monde à accueillir les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur Innsbruck, cliquez sur le lien ci-dessous. Les informations sont disponibles en allemand, anglais, français, chinois, tchèque, néerlandais, hongrois, italien, polonais, roumain, russe et espagnol.
http://www.innsbruck.info/xxl/_lang/en/_site/innsbruck/index.html

1.3 TYROL

Le Tyrol constitue le cœur des Alpes et compte 700 000 habitants. Grâce à sa situation géographique et à ses différentes zones d'altitude, le Tyrol abrite une biodiversité extraordinaire. L'environnement alpin offre les conditions idéales à la pratique de nombreux sports. Le sport joui d'un statut particulier dans le Tyrol. Il s'agit en effet d'un élément clé du mode de vie tyrolien, qui contribue à propager son image à l'étranger.
our plus d'informations sur la province du Tyrol, cliquez sur le lien suivant :
http://www.tirol.at/

1.4 MÉTÉO

Pour plus d'informations sur les conditions météorologiques d'Innsbruck, cliquez sur les liens suivants :
http://wetter.news.at/oesterreich/tirol/innsbruck
http://www.wetter.at/wetter/sport-freizeit/ski-wetter/oesterreich/tirol

1.5 AÉROPORT D'INNSBRUCK

Vous trouverez des informations sur l'aéroport de la ville hôte en cliquant sur le lien suivant : http://www.innsbruck-airport.com/.

1.6 AÉROPORT DE MUNICH

Vous trouverez des informations sur l'aéroport de Munich en cliquant sur le lien suivant : http://www.munich-airport.de/en/consumer/index.jsp

1.7 GARE CENTRALE D'INNSBRUCK (INNSBRUCK HAUPTBAHNHOF)

L'«Innsbruck Hauptbahnhof» est la gare centrale d'Innsbruck. Elle est gérée par les chemins de fer fédéraux autrichiens (ÖBB). Vous trouverez plus d'informations (en anglais et en allemand) en cliquant sur le lien suivant :
http://www.oebb.at/en/Services/Services_at_the_station/Station_information/Station/index.jsp?pk_bfnr=1187&ort=Innsbruck&nextrow=1

1.8 IVB

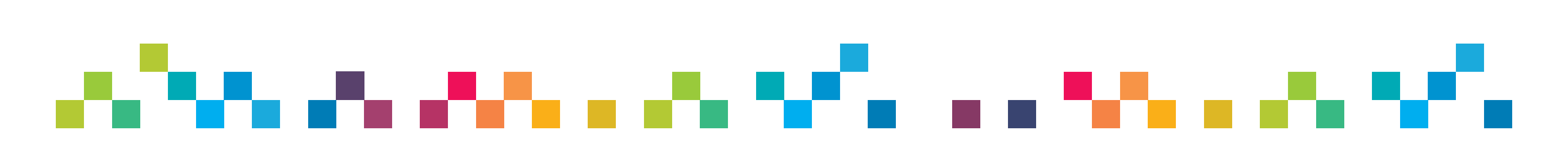
Vous trouverez plus d'informations (en anglais et en allemand) sur les réseaux de transports en commun locaux (bus et tramway) en cliquant sur le lien suivant : http://www.ivb.at/

2 DATES CLÉS

MOIS	DATE	ACTIVITÉ	SUJET/SECTION
MAI	15 mai 2011	Envoi aux CNO du dossier d'information relatif à la DRP par e-mail	Procédure d'enregistrement des délégations
	15 mai 2011	Mise en téléchargement du dossier d'information relatif à la DRP sur NOCnet	Procédure d'enregistrement des délégations
JUIN	1er juin 2011	Envoi du mot de passe ORAS pour Innsbruck 2012 aux CNO	Procédure d'enregistrement des délégations
	1er juin 2011	Activation des comptes des CNO sur ORAS	Procédure d'enregistrement des délégations
	1er juin 2011	Début de la phase de demande de la liste longue d'accréditation des CNO sur ORAS	Procédure d'enregistrement des délégations / accréditation
	1er juin 2011	Envoi au IYOGOC du formulaire d'approbation du modèle du drapeau par les CNO	Cérémonies
	1er juin 2011	Confirmation par les CNO des modalités de la notification et déclaration des représentants autorisés des organisations responsables (NARRO) sur ORAS	Procédure d'enregistrement des délégations
	1er juin 2011	Ouverture de la centrale de réservation « *Innsbruck Reservierung* »	Hébergement
JUILLET	1er juillet 2011	Date limite pour les CNO pour confirmer leur participation au Séminaire des Chefs de mission	Séminaire des Chefs de mission
	1er juillet 2011	Date limite pour les CNO pour confirmer l'itinéraire de voyage de leur délégation auprès de l'OTA	Arrivées et départs
AOÛT	Août 2011	Mise en téléchargement du dossier des Chefs de mission pour les CNO sur Nocnet	Services et Relations CNO
	16 août 2011	Instructions techniques ORAS pour l'inscription par sport et finalisation de la DRP disponibles en téléchargement dans les annexes	Procédure d'enregistrement des délégations / Inscriptions par sport
SEPTEMBRE	1er- 4 septembre 2011	Séminaire des Chefs de mission	Séminaire des Chefs de mission
	1er - 5 septembre 2011	Séminaire des Jeunes ambassadeurs	Séminaire des Jeunes ambassadeurs
	2-4 septembre 2011	Approbation définitive du modèle du drapeau national par les Chefs de mission	Cérémonies



MOIS	DATE	ACTIVITÉ	SUJET/SECTION
SEPTEMBRE	15 septembre 2011	Date limite pour la soumission de la liste longue d'accréditation	Procédure et accréditation d'enregistrement des délégations
	15 septembre 2011	Date limite pour les demandes de fréquences radio	Technologie
	30 septembre 2011	Début des inscriptions par sport sur ORAS	Procédure et accréditation d'enregistrement des délégations
	30 septembre 2011	Date limite de réservation des logements	Hébergement
OCTOBRE	1er octobre 2011	Envoi de la lettre d'autorisation pour l'importation de médicaments contenant des substances contrôlées ou de matériel médical en Autriche aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck	Services médicaux
NOVEMBRE	30 novembre 2011	Indication des expéditions de fret prévues par les CNO au IYOGOC	Logistique
	Décembre 2011	Mise en téléchargement du manuel des Chefs de mission pour les CNO sur NOCnet	Manuel des Chefs de mission
DÉCEMBRE	1er décembre 2011	Date limite pour l'envoi du formulaire d'enregistrement des médecins d'équipe des CNO accompagné des documents requis	Services médicaux
	1er décembre 2011	Ouverture officielle du centre municipal d'acheminement du matériel (YLH)	Logistique
	À partir du 1er Décembre 2011	Arrivée recommandée de vos expéditions au YHL	Logistique
	11 décembre 2011	Fin de la période de qualification	Sport
	8-15 décembre 2011	Procédure de réattribution par les FI	Sport
	16 décembre 2011	Date limite pour les inscriptions par sport	Procédure d'enregistrement des délégations / Inscriptions par sport
	16 décembre 2011	Date limite de la finalisation de la DRP	Procédure d'enregistrement des délégations
	16 décembre 2011	Date limite pour les CNO pour l'envoi au IYOGOC par e-mail ou par fax des formulaires d'inscription et de conditions d'admissibilité (ECF) signés et tamponnés	Procédure d'enregistrement des délégations
	16 décembre 2011	Date limite pour les informations supplémentaire sur les athlètes «bulk template»	Procédure d'enregistrement des délégations / Média



MOIS	DATE	ACTIVITÉ	SUJET/SECTION
JANVIER	6 janvier 2011	Date limite pour l'arrivée du fret au YLH	Logistique
	7 janvier 2011	Pré-ouverture du YOV (arrivée des Chefs de mission)	Village Olympique de la Jeunesse
	7 janvier 2011	Début des inscriptions pour les activités du PCE	Culture et Éducation
	8 janvier 2011	Réunion officielle des médecins d'équipe des CNO	Services médicaux
	9 janvier 2012	Ouverture officielle du YOV (arrivée des CNO)	Village Olympique de la Jeunesse
	12 janvier 2012	Soirée «Bienvenue aux JOJ d'Innsbruck 2012»	Cérémonies
	13 janvier 2012	Cérémonie d'ouverture	Cérémonies
	13-22 janvier 2012	1er Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck	
	22 janvier 2012	Date limite pour les CNO pour soumettre les informations supplémentaires sur les athlètes sur ORAS	Procédure d'enregistrement des délégations / Média
	22 janvier 2012	Cérémonie de clôture	Cérémonies
	25 janvier 2012	Fermeture du YOV	Village Olympique de la Jeunesse
FÉVRIER	29 février 2012	Fermeture du YLH	Logistique

3 SPORT

3.1 CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

3.1.1 CALENDRIER DES COMPÉTITIONS PAR JOUR

Le calendrier des compétitions mis à jour est accessible ici. Dans la mesure où la planification des JOJ de 2012 est toujours en cours, des changements de programme peuvent avoir lieu en accord avec les fédérations internationales (FI) concernées. Les CNO recevront une version actualisée du calendrier des compétitions lors du séminaire des Chefs de mission, en septembre 2011.

3.1.2 CALENDRIER DES COMPÉTITIONS PAR DISCIPLINE

Le calendrier des compétitions par discipline sera distribué avec la brochure explicative sur la discipline sportive correspondante.

3.2 ENTRAÎNEMENT PRÉALABLE AUX JEUX

Un entraînement sera proposé avant les Jeux dans plusieurs disciplines sur les sites de compétition des JOJ de 2012 et dans la région d'Innsbruck et de Seefeld, et ce jusqu'à l'ouverture du YOV. Les dépenses relatives à ces entraînements seront prises en charge par les CNO concernés. La liste complète des centres d'entraînement sera distribuée lors du séminaire des Chefs de mission, en septembre 2011.

3.3 ENTRAÎNEMENT PENDANT LA PÉRIODE DES JEUX

Conformément à la politique du CIO, tous les athlètes des JOJ de 2012 à Innsbruck sont tenus de rester à Innsbruck pendant la durée des Jeux du jour de la cérémonie d'ouverture à celui de la cérémonie de clôture, ils participeront à la fois aux compétitions sportives et au Programme Culture et Éducation, indépendamment de leur calendrier de compétitions.

L´entraînement pendant la période des Jeux comprend un entraînement sportif général pour tous les athlètes et un entraînement spécifique à chaque discipline sportive. Ces entraînements seront assurés de l'ouverture du Village Olympique de la Jeunesse (YOV), le 9 janvier 2012, jusqu'à la cérémonie de clôture des JOJ, le 22 janvier 2012.

3.3.1 ENTRAÎNEMENTS SPÉCIFIQUES À CHAQUE DISCIPLINE SPORTIVE

Pendant la période des Jeux, Innsbruck 2012 proposera trois catégories d'entraînement propre à chaque discipline sportive afin de satisfaire les besoins de tous les athlètes. Ces catégories sont les suivantes :

a) **Entraînement périodique avant et pendant les compétitions**

Le type et le nombre de sessions d'entraînement périodique pour chaque discipline sportive est déterminé en accord avec les FI concernées. Toutes les sessions d'entraînement périodique organisées avant et pendant les compétitions figureront dans le calendrier des compétitions et des entraînements par discipline, qui sera inclu dans brochures explicatives sur les disciplines sportives.

b) Entraînement périodique après les compétitions

Les sessions d'entraînement périodique organisées après les compétitions et auxquelles participent les athlètes ayant achevé leurs compétitions seront, dans la mesure du possible, mises en place en accord avec les FI concernées. Toutes les sessions d'entraînement après les compétitions figureront dans le calendrier des compétitions et des entraînements par discipline, qui sera inclu dans brochures explicatives sur les disciplines sportives.

c) Entraînements nécessitant une réservation

Des entraînements dans toutes les disciplines seront proposés aux athlètes en fonction de leurs besoins et en accord avec les FI. Le point d'information sur les sports (SID) situé dans le YOV sera en charge des réservations pour ces entraînements, qui seront attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Des informations détaillées sur les entraînements nécessitant une réservation et sur la procédure de réservation seront disponibles sur NOCnet lors du séminaire des Chefs de mission, en septembre 2011.

3.3.2. ENTRAÎNEMENT SPORTIF GÉNÉRAL

Le programme d'entraînement d'Innsbruck 2012 a pour objectif de répondre aux besoins des athlètes en offrant des installations sportives faciles d'accès et des sessions d'entraînement en partie supervisées. Les membres accrédités des CNO pourront participer gratuitement à ces entraînements sportifs généraux.

a) Le YOV Gymnasium Reithmann

Le YOV Gymnasium Reithmann, facile d'accès, surveillé et équipé, sera ouvert à l'ensemble des membres des CNO aux dates et horaires suivants :

- du 10 au 21 janvier 2012, de 8 h 00 à 18 h 00 ;
- le 9 janvier 2012, il sera ouvert de 12 h 00 à 18 h 00 (en raison de l'ouverture du YOV) ;
- le 13 et le 22 janvier 2012, il sera ouvert de 8 h 00 à 13 h 00 (en raison des cérémonies d'ouverture et de clôture).

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour utiliser les équipements sportifs du YOV Gymnasium Reithmann.

b) Le centre régional des sports

Tous les membres des CNO peuvent se servir des salles de sport encadrées, de la salle de musculation et de la piscine du centre régional des sports, tout proche de l'Olympiaworld d'Innsbruck. Les heures d´ouverture étant restreintes, il faut s'inscrire la vieille auprès du SID à 18h00 au plus tard. Le principe du "premier arrivé, premier servi" prévaut.

c) **Le centre sportif universitaire**

L´Université d´Innsbruck est réputée dans le monde entier pour ses compétences en matière de sports d´hiver et de musculation. Le centre sportif universitaire offre une vaste gamme d´activités sportives encadrées.

Les salles de gymnastique et de musculation, les pistes d´athlétisme en extérieur et d´autres installations encore, sont remarquablement équipées. Les demandes d´inscription doivent être effectuées la veille à 18 h au plus tard auprès du SID du YOV. Le principe du « premier arrivé, premier servi » prévaut.

Les cours assurés par le centre sportif universitaire et prévus pour les étudiants de l´Université d´Innsbruck mettent l´accent sur la musculation et le fitness. Les membres accrédités des CNO peuvent prendre part à ces cours dans la limite des places disponibles. Les inscriptions doivent être effectuées la veille à 18 h au plus tard, auprès du SID du YOV. Le principe du « premier arrivé, premier servi » prévaut. L´organisation détaillée et la description des activités sont disponibles au SID.

3.4 ÉQUIPEMENT SPORTIF

3.4.1 LISTE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR SPORT

Les équipements de sport suivants sont fournis par le IYOGOC :

DES PIERRES DE CURLING	
Marque	Pierres de curling ordinaires en granit vert d´Ailsa Craig avec une bande de granit bleu, Kays of Scotland.
Poids exact	18.00kg par pierre
Couleur de la poignée	La poignée électronique de la pierre est rouge ou jaune. Convient à toutes les surfaces.

Les pierres de curling sont fournies par la Fédération Mondiale de Curling (WCF). Il s‘agit des sets de championnats WCF 4A et WCF 4B.

3.4.2 POLITIQUE EN MATIÈRE DE MATÉRIEL SPORTIF

Il est demandé aux CNO de bien vouloir amener leurs propres équipements sportifs pour pouvoir concourir dans les disciplines concernées. À l´exception de ceux mentionnés en section 3.4.1, aucun équipement sportif ne sera mis à disposition par le IYOGOC.

3.4.3 STOCKAGE DU MATÉRIEL SPORTIF PERSONNEL

Le stockage du matériel sportif personnel est assuré aux endroits indiqués en annexe.

3.4.4 CARABINES DE BIATHLON ET MUNITIONS

Principes généraux

Conformément à la législation autrichienne sur les armes, la possession d´armes, de munitions et de cartouches à blanc est interdite aux mineurs de 18 ans. Les autorités peuvent toutefois exempter un mineur ayant atteint l´âge de 16 ans de l´interdiction de port d´arme à feu, à la demande de ses parents ou de son représentant légal, dans le cadre de la chasse ou du sport.

Avant l´arrivée en Autriche :

- le formulaire de demande de carabine de Biathlon est disponible pour les CNO sur le NOCnet.
- Le formulaire de demande de carabine de biathlon doit être signé par les parents ou le représentant légal de l´athlète, par l´athlète et par le chef de mission du CNO concerné.
- L´identité des parents (père ou mère) ou du représentant légal sera établie par la photocopie de leur passeport ou de leur certificat de naissance. L´identité de l´athlète et celle du Chef de mission sera prouvée par une photocopie de leur passeport. Ces documents seront joints en annexe au formulaire de demande de carabine de biathlon.
- Les CNO soumettront au IYOGOC un formulaire de demande de carabine de biathlon signé pour chaque biathlète mentionné sur la liste définitive (liste des candidats sélectionnés), le 16 décembre 2011 au plus tard. Le formulaire peut être présenté au moyen d´une (1) des méthodes suivantes :
  - scanné et envoyé par e-mail à sports@innsbruck2012.com
  - faxé au Département des Sports au +43 (0)5 12 36 20 12 103
  - posté au Département des Sports à l'adresse suivante : Innsbruck-Tirol Olympische Jugendspiele 2012 GmbH, Ing.-Etzel-Strasse 15/2, 6020 Innsbruck, AUTRICHE
- Le IYOGOC fera suivre le formulaire de demande de carabine de biathlon aux autorités compétentes qui confirmeront que l'athlète peut prétendre à déroger à la loi sur le port d´arme à feu en Autriche.
- La lettre d´agrément ou de refus des autorités sera envoyée au CNO concerné par l'intermédiaire du IYOGOC.
- Les CNO en charge de biathlètes doivent se déplacer en Autriche munis de cette lettre d´agrément.
- Pour chaque biathlète prenant part aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck, les autorités qualifiées prélèveront des frais de dossier de 60€. Le IYOGOC négocie actuellement avec le Ministère des Finances autrichien la suppression de cette cotisation. L´issue de ces négociations sera présentée aux CNO sur NOCnet en temps voulu.

Import et export de carabines de biathlon et de munitions
De plus amples informations concernant l´import et l´export de carabines de biathlon et de munitions seront transmises ultérieurement.

3.4.5 MODALITÉS D´ACHEMINEMENT ET DE PARTANCE DU MATÉRIEL SPORTIF

La procédure d´acheminement et de partance du matériel sportif est en cours d´élaboration et sera communiquée aux CNO au cours du séminaire des Chefs de mission de septembre 2011.

3.5 RÉUNION DES CAPITAINES D´ÉQUIPE

La première réunion des capitaines d´équipe de chaque discipline sportive se tiendra entre le 11 et le 13 janvier 2012 au Palais des congrès d'Innsbruck (YOV zone résidentielle 2). Toutes les réunions des capitaines d´équipe suivantes se tiendront sur le lieu ou près du lieu de compétition intéressé.

3.6 POINT D´INFORMATION SUR LES SPORTS (SID)

Situé dans la zone résidentielle 1 du YOV près du centre de services aux CNO, le SID diffuse des informations ayant trait au sport, telles que les listes de départ, les résultats officiels ou encore, les calendriers de rencontres et d'entraînements.

Les officiels d'équipe des CNO peuvent réserver des créneaux horaires et des équipements pour les entraînements auprès du SID suivant le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Toutes les informations concernant le sport, excepté celles sur les entraînements en période de Jeux, seront disponibles sur le site d´Innsbruck 2012 www.innsbruck2012.com/fr ainsi que sur les sites de compétition. Les Jeux s'efforcent de participer à la protection de l'environnement. Dans cette optique, les exemplaires papier de ces informations ne seront disponibles au SID que sur demande.

3.6.1 FORFAIT « GLISSE »

Les CNO ayant des athlètes concourant dans les disciplines : ski alpin, ski freestyle ou snowboard se verront octroyer des forfait « glisse » permettant de participer aux entraînements, entraînements officiels et compétitions. Ces laissez-passer « glisse » seront attribués aux CNO au prorata du nombre d'athlètes en compétition enregistrés pour la discipline correspondante et distribués par le SID. Plus d'informations seront communiquées lors du séminaire des Chefs de mission.

3.7 INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Le service météorologique des Jeux annonce le temps et fait des prévisions propres à chaque lieu de rencontres sportives. Les données sont communiquées en temps réel et les prévisions météorologiques sont annoncées aux athlètes et représentants officiels, à la direction de la compétition, au centre de gestion des opérations, aux comptoirs d'information sur site et lors de l'annonce des résultats par site, que ce soit sous forme de rapport ou de page internet. Les informations météorologiques seront également disponibles auprès du SID du centre d'information sur les épreuves (EIC), du YOV.

3.8 BROCHURES EXPLICATIVES SUR LES DISCIPLINES SPORTIVES

Des brochures explicatives sur chacune des disciplines sportives seront disponibles en octobre 2011.

4 PROGRAMME CULTURE ET ÉDUCATION (PCE)

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse sont conçus comme un événement combinant sport, culture et éducation. Le PCE constitue le complément des événements sportifs. C'est un élément clé du concept d'Innsbruck 2012. Ce programme offrira une expérience inoubliable et exaltante aux athlètes, mais également aux officiels d'équipe et aux jeunes de la région. Le PCE, dont la planification détaillée tient compte du groupe de jeunes ciblés, a pour but d'impliquer les participants et de les encourager à devenir de vrais champions, ainsi qu'à adopter, incarner et véhiculer les valeurs olympiques de l'excellence, du respect et de l'amitié.

4.1 GÉNÉRALITÉS

Afin de mettre en œuvre notre vision et de garantir le succès du PCE, nous appliquerons un concept centré autour de l'information, la contribution, l'interaction et la célébration :

- Information sur les défis mondiaux, le Mouvement olympique, l'olympisme et le sport ;
- Contribution à la protection de l'environnement et à la prise en charge des problèmes mondiaux grâce à la motivation et à l'énergie du PCE ;
- Interaction avec d'autres athlètes et développement du respect et de liens d'amitié ;
- Célébration des valeurs olympiques et de la diversité des cultures du monde, tout en découvrant le pouvoir de l'esprit olympique pour l'unification des pays et peuples différents.

Le PCE repose sur cinq thèmes éducatifs :

Olympisme
Les participants apprennent à adopter et véhiculer les trois valeurs olympiques que sont l'excellence, le respect et l'amitié, en se fondant sur la philosophie et l'esprit du Mouvement olympique.

Développement des compétences
Les participants reçoivent des informations relatives aux différents aspects de la carrière professionnelle d'un athlète, comme le développement personnel et la gestion des phases de transition.

Bien-être et mode de vie sain
Les participants reçoivent des informations relatives à un mode de vie sain, à la gestion du stress et à la réduction des risques pour la santé grâce à la mise en pratique d'habitudes d'athlètes adéquates.

Responsabilité sociale
Les participants apprennent à comprendre et exprimer leur excellence en agissant comme modèles et représentants de leurs communautés.

Expression
Les participants apprennent à utiliser les médias numériques, à partager leur expérience avec des jeunes du monde entier et à s'exprimer à travers les arts.

Sur la base de ces cinq thèmes, les activités du PCE répondront aux différents intérêts et besoins des participants. Plus de 20 activités du PCE seront organisées au cours des dix jours des Jeux.

4.2 ACTIVITÉS DU PCE : SIX FORMULES



4.2.1 LE LABORATOIRE MÉDIAS DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Le Laboratoire Médias est une expérience pratique et créative destinée aux jeunes générations. Il comprend quatre ateliers :

- **Vidéo** - Cet atelier produira des films liés au PCE, et permettra aux participants d'acquérir de l'expérience dans des domaines tels que les prises sur terrain et en studio, l'éclairage, le son et le travail sur caméra.
- **TV** - Cet atelier proposera une formation aux techniques d'interview et de présentation. Les jeunes participants pourront apprendre à s'exprimer face à la caméra et à parler devant un micro.
- **Photographie** - Cet atelier sera consacré à la photographie, comprenant les prises sur terrain et en studio, l'éclairage, le géomarquage et la retouche d'image.
- **Laboratoire Internet** - Cet atelier abordera les possibilités infinies de l'Internet, mais visera également à faire prendre conscience aux participants des risques du surf sur la toile.

4.2.2 LE PROJET « YOUTH OLYMPIC GAMES WORLD MILE »

Pendant les dix jours des Jeux Olymiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck, le World Mile mettra en valeur les cultures diverses et uniques des nations qui doivent prendre part aux Jeux, en donnant vie à l'expérience des arts et de la culture sur la Place du village. Des stands tenus par des écoliers du Tyrol présenteront chacune des nations participant aux Jeux.

Les participants auront également l'occasion d'obtenir des informations relatives à des défis mondiaux à travers une série d'écrans interactifs créés par diverses organisations internationales.



4.2.3 LE PROJET DE DURABILITÉ DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

En soulignant spécialement l'importance de l'écologie et du développement durable, cette formule comprend deux projets fondamentaux :

- **Le YOV vert** - Ce projet prendra la forme d'une campagne de posters attrayante dans le YOV. Les posters affichés aborderont des thèmes tels que la gestion responsable des déchets et de l'eau chaude, l'économie d'énergie et le chauffage efficace, dans le but de motiver les athlètes et les officiels d'équipe à mettre ces conseils en pratique dans la vie courante.
- **Sensibilisation aux risques de la montagne** - D'un côté, les montagnes offrent d'innombrables possibilités de pratiquer les sports d'hiver ; de l'autre, s'aventurer dans l'environnement alpin comprend des risques à ne pas sous-estimer. Ces excursions permettront aux participants de mieux comprendre comment se déplacer en sécurité mais aussi d'apprendre à évaluer les risques objectivement et à réagir de manière adéquate aux dangers de la montagne.



4.2.4 LE PROJET ARTISTIQUE DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Ce projet permet aux participants de faire partager leur mode de vie grâce à la danse, la musique et aux arts. Cette formule repose sur 3 éléments :

- **Danse** - Ce langage corporel universel encourage l'échange interculturel et facilite la communication. Les participants auront la possibilité de prendre part à la danse officielle des JOJ, mais également de participer à des cours afin d'apprendre la danse autrichienne traditionnelle « Schuhplattln ».
- **Musique** - Des cours de percussion seront proposés ; une expérience communicative idéale à l'instauration d'un esprit d'équipe.
- **Arts** - Chaque participant aura l'occasion de contribuer au projet artistique, qui se transformera en une installation unique pendant les dix jours des Jeux.



4.2.5 LE PROJET DE COMPÉTENCES DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Une série de présentations et de débats seront programmés et permettront d'explorer certains sujets plus en détails. Le projet de compétences repose sur 4 ateliers :

- **« Meet the Role Model »** - Dans le cadre de ce programme, des athlètes professionnels d'hier et d'aujourd'hui partageront leurs connaissances et conseilleront les jeunes participants en abordant des sujets spécifiques ou en évoquant leur carrière de manière plus générale. Des débats supplémentaires permettront aux athlètes de participer à des discussions portant sur des sujets variés.
- **Devenez cuisinier ! Cuisinez sainement et gardez la forme** - Dans le cadre de cet atelier, les participants recevront des informations sur la nutrition et l'importance d'une hydratation et d'un régime équilibrés, ainsi que sur la manière adéquate de cuisiner.
- **Rencontres multiculturelles** - Dans le cadre de cet atelier, les participants recevront des informations relatives à un grand nombre de cultures, traditions et styles de vie différents.
- **Carrières d'athlètes** - Cet atelier présentera les différentes opportunités offertes aux athlètes à la fin de leur carrière.

4.2.6. LE FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE DE 2012

En plus des nombreux programmes et ateliers du PCE, le Festival Olympique de la Jeunesse de 2012 permettra aux athlètes et aux jeunes de la région de faire connaissance et de profiter pleinement des Jeux d'Innsbruck.

- **« Mountain Snow & Fun »** - L'idée à l'origine de « Mountain Snow & Fun » est de permettre aux participants de découvrir l'environnement alpin de façon ludique en travaillant ensemble. Une série d'activités de renforcement d'équipe et de jeux interactifs garantiront aux participants de passer un bon moment et amélioreront la communication parmi les athlètes.
- **Programme d'initiation aux sports** - Les participants auront l'occasion de goûter à l'escalade de rocher, au curling bavarois (« eisstock ») et à une série de sports urbains tendances.

4.3 SITE DU PCE : PLACE DU VILLAGE OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE (VS)

Le PCE se tiendra sur la Place du Village Olympique de la Jeunesse.

4.4 POINTS D'INFORMATION DU PCE (CID)

Les CID serviront de point d'inscription et d'information pour toute question relative aux activités du PCE.

Deux CID seront installés au sein du YOV.

LIEU	GROUPES DE CLIENTS AUTORISÉS À ENTRER	HEURES D'OUVERTURE
CID dans la zone résidentielle 1	CdM, Jeunes Ambassadeurs, détenteurs de carte de procuration	7-8 janvier 2012, 09 h–18 h 9-22 janvier 2012, 07 h–22 h 23-24 janvier 2012, 09 h–17 h
CID sur la Place du village	Athlètes, jeunes de la région, CdM, Jeunes Ambassadeurs, détenteurs de carte de procuration	13 janvier 2012, 11 h–15 h 14-22 janvier 2012, 11 h –23 h

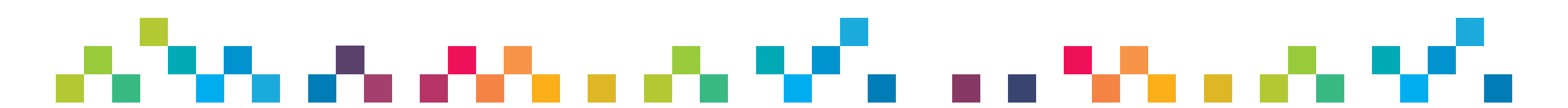
4.5 INSCRIPTION

Le PCE propose une vaste gamme d'ateliers, expositions, discussions et excursions. La plupart de ces activités ne sont pas organisées de manière régulière, c'est pourquoi les athlètes et les officiels d'équipe peuvent y participer spontanément pendant leur temps libre, sans devoir s'inscrire.

Toutefois en raison de capacités d'accueil limitées, les participants doivent s'inscrire pour certaines activités du PCE.

- Inscriptions à partir du 7 janvier 2012 à 09 h.
- L'inscription aux activités ne sera possible que deux jours à l'avance (sauf lors de la pré-ouverture du YOV et pendant la période précédant les Jeux).
- L'inscription aux activités extérieures à de la Place du village doit être effectuée par les CdM, les Jeunes Ambassadeurs et les détenteurs de carte de procuration.
- Les inscriptions suivent le principe du « premier arrivé, premier servi » ; les athlètes sont prioritaires.

ACTIVITÉS À L'INTÉRIEUR DE LA PLACE DU VILLAGE	ACTIVITÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA PLACE DU VILLAGE
Laboratoire Médias des JOJ - Vidéo - TV - Photographie - Laboratoire Internet	**Projet de Durabilité des JOJ** - Sensibilisation aux risques de la montagne
Projet de Compétences des JOJ - Devenez cuisinier ; cuisinez sainement et gardez la forme	**Festival Olympique de la Jeunesse de 2012** - « Mountain Snow & Fun » - Escalade - Curling bavarois (« Eisstock »)



4.6 IMPLICATION DES OFFICIELS D'ÉQUIPE DANS LES ACTIVITÉS DU PCE

Bien que le **PCE** soit principalement conçu pour les athlètes et les jeunes de la région, les officiels d'équipe peuvent bien entendu participer aux activités générales. Il s'agira pour eux d'une excellente occasion de passer des moments inoubliables avec leurs athlètes et de rencontrer des membres d'autres équipes dans un environnement ludique et détendu, loin du stress de la compétition. De plus, le PCE comprendra des activités spécialement conçues pour les officiels d'équipe (discussions, etc.).

4.7 « ATHLETE ROLE MODELS »

Une vingtaine d'athlètes connus sur la scène sportive internationale seront nommés « Athlete Role Models » (ARM) pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck.

Ces ARM seront présents à Innsbruck pendant les Jeux pour guider les 1 059 jeunes athlètes qui participeront aux Jeux. Ils passeront du temps avec eux et prendront part aux activités du PCE.

4.8 DÉFI DES ATHLÈTES

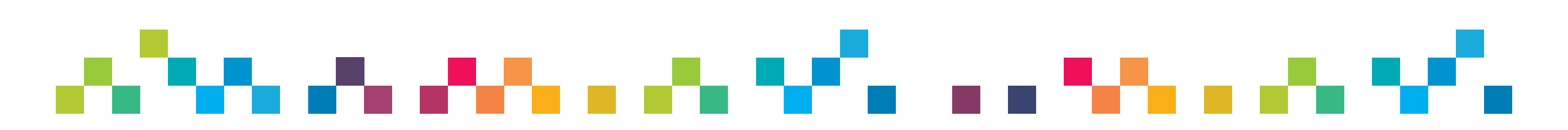
Le défi des athlètes est un programme de motivation créé spécialement pour les athlètes en vue d'encourager les jeunes participants à prendre part aux différentes activités du PCE. Chaque athlète pourra suivre et enregistrer sa participation aux activités du PCE durant les Jeux. Les athlètes qui auront rempli un certain nombre d'exigences recevront un ensemble d'objets à collectionner d'Innsbruck 2012.

4.9 SERVICES LINGUISTIQUES DU PCE

Afin de réduire la barrière linguistique au maximum, la majeure partie du PCE sera basée sur des activités non verbales et d'ordre pratique. Dans le cadre des activités où le langage est nécessaire, la langue officielle du PCE sera l'anglais. Le IYOGOC proposera un soutien linguistique supplémentaire par le biais d'assistants linguistiques, qui seront disponibles pour permettre de motiver les jeunes participants et de faciliter la communication entre eux. Outre les assistants linguistiques, il sera également possible de recourir aux Jeunes Ambassadeurs, aux « Athlete Role Models » et aux officiels d'équipe pour faciliter la communication au sein du PCE.

4.10 CALENDRIER DU PCE PENDANT LES JEUX

INFOS → FORMULES ↓	TYPE	DATE	FRÉQUENCE	DURÉE	ATHLÈTES	JEUNES LOCAUX	ENTRAI-NEURS
Laboratoire Médias							
Video	Atelier	Ven 13/01 - Dim 22/01	2 x / jour	2 heures	x	x	
TV	Atelier	Ven 13/01 - Dim 22/01	2 x / jour	2 heures	x	x	
Photo	Atelier	Ven 13/01 - Dim 22/01	2 x / jour	2 heures	x	x	
Laboratoire Internet	Atelier	Ven 13/01 - Dim 22/01	2 x / jour	1 heure	x	x	
Projet « World Mile »							
« World Mile »	Exposition	Ven 13/01 - Dim 22/01	-	8 hours	x	x	x
Projet de Durabilité							
YOV vert	Campagne de posters	Ven 13/01 - Dim 22/01	-	Toute la journée	x		x
Sensibilisation aux risques de la montagne	Excursion	Sam 14/01 - Sam 21/01	1 x / jour	3 hours	x	x	x
Projet Artistique							
Danse	Atelier	Ven 13/01 - Dim 22/01	3 x / jour	1 heure	x	x	x
Musique	Atelier	Ven 13/01 - Dim 22/01	2 x / jour	1 heure	x	x	x
Arts	Exposition interactive	Ven 13/01 - Dim 22/01	Toute la journée	8 heures	x	x	x
Projet de Compétences							
« Meet the Role Model »	Discussion	Ven 13/01 - Dim 22/01	1 x / jour	1 heure	x	x	x
Devenez cuisinier ! Cuisinez sainement et gardez la forme	Atelier	Ven 13/01 - Dim 22/01	2 x / jour	2 heures	x	x	x
Rencontres multiculturelles	Atelier	Ven 13/01 - Dim 22/01	1 x / jour	1 heure	x	x	x
Carrières d'athlètes	Atelier	Ven 13/01 - Dim 22/01	2 x / jour	1 heure	x	x	x
Festival Olympique de la Jeunesse de 2012							
« Mountain Snow & Fun »	Excursion / Activité	Ven 13/01 - Dim 22/01	2 x / jour	3 hours	x	x	x
Escalade & curling bavarois (« eisstock »)	Activité	Sam 14/01 - Sam 21/01	2 x / jour	3 hours	x	x	x



Les activités du PCE se dérouleront du 13 au 23 janvier 2012. La majorité des activités durera une à deux heures et se tiendra sur la Place du village. Le but global du PCE est d'offrir aux athlètes des images inoubliables et uniques qui enrichiront leur vie. Par ailleurs, certaines activités du PCE seront également ouvertes aux jeunes de la région et au grand public, ce qui insufflera un esprit unique à Innsbruck 2012.

5 VILLAGE OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE (YOV)

5.1 INTRODUCTION

5.1.1 APERÇU DU YOV



Le YOV accueillera les délégations des CNO (athlètes, officiels d'équipe et Jeunes ambassadeurs). Afin d'offrir la meilleure qualité de service aux CNO, le YOV a été divisé en trois zones résidentielles.

- La zone résidentielle 1 (RZ1) est un ensemble de bâtiments modernes qui accueillera tous les athlètes, Chefs de mission, Jeunes ambassadeurs ainsi que la plupart des officiels d'équipe.
- La zone résidentielle 2 (RZ2) et la Place du village (VS) se trouvent au Palais des congrès d'Innsbruck et abritera le Programme Culture et Éducation (PCE), le restaurant principal ainsi que les réunions des Chefs de mission.
- L'hôtel Grauer Bär (Hôtel du YOV) abritera la zone résidentielle 3 (RZ3) qui logera un nombre limité d'officiels d'équipe.

La ligne de bus du YOV reliera la RZ1 à la RZ2 / VS La zone résidentielle 3 n'est qu'à quelques minutes à pied de l'arrêt de bus RZ2 / VS.

5.1.2 ZONES DU YOV

Zone résidentielle 1 (RZ1)



Zone résidentielle 2 (RZ2) et Place du village (VS) ; zone résidentielle 3 (RZ3)



Comme susmentionné, l'hôtel Grauer Bär (Hôtel du Yov) abritera la RZ3 du YOV.

Hôtel Grauer Bär
Universitätsstraße 5
A-6020 Innsbruck

5.1.3 DATES CLÉS

7 JANVIER 2012	Pré-ouverture du YOV (arrivée des Chefs de mission)
9 JANVIER 2012	Ouverture officielle du YOV (arrivée des CNO)
13 JANVIER 2012	Cérémonie d'ouverture
22 JANVIER 2012	Cérémonie de clôture
25 JANVIER 2012	Fermeture du YOV

5.1.4 POLITIQUE GÉNÉRALE DU YOV

Conditions d'entrée et code de conduite du YOV

L'accès à la RZ1 est réservé aux clients accrédités disposant d'un badge d'accès « R » ou aux titulaires d'un laissez passer « invité » du YOV valide.

Seuls les clients accrédités possédant le symbole « couteau et fourchette » sur leur badge ou les titulaires d'un laissez passer « invité » du YOV bénéficiant de tickets-repas valides pourront accéder à la RZ2.

Il est obligatoire de disposer d'une carte d'accréditation où figure le symbole YOV pour pouvoir se rendre dans la zone accréditée du VS, la zone non-accréditée étant ouverte au public.

Avant de pénétrer dans le périmètre, les bagages seront contrôlés.

Le centre d'accueil sera ouvert 24h/24 et aucune accréditation ne sera nécessaire pour entrer.

Le code de conduite suivant s'appliquera à tous les résidents :

- **Alcool** - La consommation, la vente et la distribution d'alcool sont interdites dans l'enceinte du YOV.
- **Tabac** - La consommation, la vente et la distribution de cigarettes, cigares ou tout autre produit du tabac sont interdites dans l'enceinte du YOV
- **Nourriture** - Il est interdit de préparer à manger dans les coins-repas, les chambres et les zones communes du YOV (RZ 1, RZ 2/VS et RZ 3)
- **Animaux** - Les animaux de compagnie ne sont pas tolérés dans l'enceinte du YOV
- **Produits interdits et contrôlés** - Le IYOGOC établira une liste de tous les produits interdits qui ne sont pas admis dans l'enceinte du YOV, conformément à la réglementation nationale. Pour obtenir une liste détaillée, veuillez consulter la section ci-dessous
- **Zones de rangement de l'équipement sportif** - Concernant les zones de rangement de l'équipement sportif, veuillez vous référer à la Section 3.4.3.
- **Couvre-feu** - Il est prié de ne pas faire de bruit de minuit à cinq heures dans le YOV afin que les résidents puissent se reposer sans être dérangés.
- **Dommages** - Un système d'évaluation des dommages sera mis en place pour enregistrer et facturer les dommages dans les pièces résidentielles du YOV

Le règlement intérieur de la résidence (affiché sur la porte d'entrée des appartements et à l'entrée de chaque bâtiment) doit être respecté.

Produits contrôlés ou interdits sur les sites du YOV

Un grillage délimitant le périmètre encerclera la plupart des sites du YOV (RZ1, RZ2, et la zone accréditée du VS). Un service de sécurité professionnel, des bénévoles spécialement formés et d'autres prestataires assureront la sécurité du périmètre.

Pour pénétrer dans les zones résidentielles du YOV, tous les clients doivent passer les contrôles de sécurité et présenter leur carte d'accréditation. Pour accéder aux zones non-accréditées de la zone résidentielle 3 et du VS, il n'est pas nécessaire de posséder une accréditation. Les piétons ne seront soumis qu'à un contrôle visuel.

Sont interdits sur tous les sites :

- les armes de toute sorte
- les dispositifs pyrotechniques (feux d'artifice)
- les animaux de compagnie (à l'exception des chiens guides d'aveugles)
- Tout produit pouvant être utilisé pour des actes criminels ou susceptible de compromettre la sécurité de l'événement
- les banderoles à caractère politique, raciste, sexuel ou religieux
- les hampes de drapeaux de plus de 1,5 mètre de long
- les boissons alcoolisées
- les vuvuzelas

Ces produits seront confisqués à l'entrée et détruits. Une fois l'objet confisqué, le client sera autorisé à accéder au site. Une exception sera faite pour les clients accrédités assumant une fonction officielle notamment pour le matériel de travail.

5.2 PRÉ-OUVERTURE DU YOV

Le Village Olympique de la Jeunesse ouvrira ses portes le 7 janvier 2012 à 7 h. Pendant cette période, les Chefs de mission auront accès à l'espace qui leur est réservé afin de se préparer à l'arrivée de leur délégation. Les services proposés seront néanmoins limités (horaires de transport restreints et activités sur le VS par exemple).

5.3 ACCÈS AU YOV

5.3.1 ARRIVÉE AU YOV

Pour des informations détaillées sur l'arrivée au YOV, veuillez vous référer à la section 10.

5.3.2 ENTRÉES

Des postes de contrôle (portique de détection et contrôle radioscopique des bagages) seront mis en place à toutes les entrées du YOV.

La RZ1 n'est accessible que par le centre d'accueil (General-Eccher-Strasse).

La RZ2 est accessible par l'entrée principale près de l'arrêt de bus, après avoir traversé la Place du village. Il y a deux accès possibles : un vers la zone accréditée du VS, et l'autre vers la zone non-accréditée.

La RZ3 possède deux entrées : l'une par l'Universitätsstrasse (entrée principale) et l'autre par la porte de derrière de l'hôtel.

5.3.3 LAISSEZ PASSER « INVITÉ » DU YOV

Un laissez passer « invité » du YOV donne temporairement accès au Village Olympique de la Jeunesse. Veuillez noter que seuls les Chefs de mission et les titulaires d'une carte de procuration peuvent faire une demande de laissez passer « invité » du YOV.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section 7.1.4. du manuel d'instructions pour l'accréditation des CNO partie 2 qui se trouve en annexe.

5.4 SERVICES DE TRANSPORT

5.4.1 ESPLANADE DES TRANSPORTS DU YOV (YTM)

Le YTM se trouve devant le centre d'accueil, entrée principale de la RZ1 du YOV pendant toute la durée des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Les transports partant du YTM seront en service du 9 au 24 janvier 2012.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Section 24.

5.4.2 NAVETTE INTERNE DU YOV

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Section 24.2.

5.4.3 STATIONNEMENT

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Section 24.2.

5.5 ZONE RÉSIDENTIELLE 1 (RZ 1)

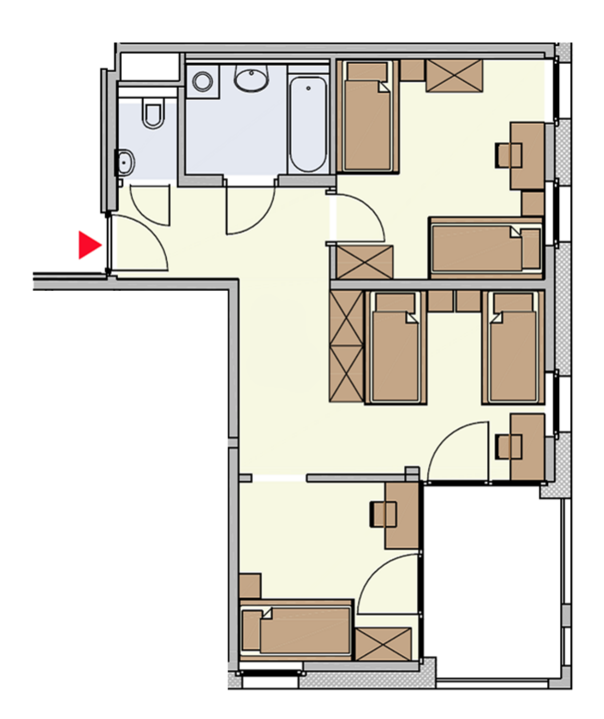
5.5.1 HÉBERGEMENT

Les appartements sont soit des chambres simples, soit des chambres doubles. Chaque CNO recevra les clefs des appartements qui lui ont été assignés et pourra les attribuer à sa discrétion. Les CNO recevront leurs clefs à la tente d'accueil lors de leur check-in au YOV.

Mobilier des chambres

CHAMBRE SIMPLE	CHAMBRE DOUBLES	CHAMBRE DES CHEFS DE MISSION
1 lit (linge de lit et oreiller fournis)	2 lits (linge de lit et oreillers fournis)	1 lit (linge de lit et oreiller fournis)
1 table de nuit	2 tables de nuit	1 table de nuit
1 bureau	1 bureau	1 bureau
1 chaise	1 chaise	1 chaise
1 armoire	2 armoires	1 armoire
cintres	cintres	cintres
poubelles	poubelles	poubelles
		1 téléphone
		accès à Internet
		1 réfrigérateur

Ci-dessous vous pouvez voir le plan d'implantation d'un appartement. Ceci n'est qu'un exemple d'aménagement, la place des meubles varie d'un appartement à l'autre.



Salle de bain

Toutes les salles de bain sont équipées :

- d'une douche ou d'une baignoire,
- d'un rideau de douche,
- de toilettes,
- d'un lavabo,
- d'un miroir,
- de serviettes (une petite et une grande par personne),
- d'un balai de toilette
- d'un tapis de bain,
- d'une prise de courant européenne standard.

Entretien

Les services d'entretien suivants seront effectués:

- vider les poubelles (quotidiennement),
- nettoyer les salles de bain et les toilettes et réapprovisionner en papier toilette (quotidiennement),
- changer les serviettes (tous les quatre jours),
- changer le linge de lit et faire les lits (tous les quatre jours),
- épousseter et passer l'aspirateur (tous les quatre jours).

Règlement de la résidence

Le règlement doit être respecté et sera affiché sur la porte de chaque appartement et à l'entrée de chaque bâtiment.

5.5.2 SYSTÈME D'ÉVALUATION DES DOMMAGES

Des informations à ce sujet vous seront transmises ultérieurement.

5.5.3 CENTRE DES RÉSIDENTS

Le centre des résidents se chargera de toutes les demandes au sein de la RZ1.

Le centre des résidents sera ouvert du 7 au 24 janvier 2012 :

- service permanent : de 7 h à 22 h,
- personnel de garde et personnel d'astreinte : de 22 h à 7 h
  Le numéro de téléphone sera communiqué ultérieurement.

Le centre des résidents est chargé :

- de la réception,
- des demandes de lessive,
- de la supérette du YOV,
- des objets trouvés,
- des demandes de clefs de chambre,
- des demandes de matériel technologique,
- des demandes de linge de lit et de serviettes,
- des demandes de mobilier.

Les résidents de la RZ3 peuvent contacter la réception de l'hôtel pour toute demande.

5.5.4 AUTRES INSTALLATIONS

La zone d'entreposage pour l'équipement des CNO
Chaque appartement dispose d'une zone d'entreposage dans le sous-sol destinée à accueillir l'équipement des CNO. La clef de l'appartement sert à la zone d'entreposage correspondante. L'espace mis à la disposition d'un CNO dépendra de la taille de celui-ci.

Laverie automatique
Dans la RZ1, une machine à laver et un sèche-linge sont disponibles au sous-sol de chaque bâtiment et peuvent être utilisés gratuitement. De la lessive peut être fourni au centre des résidents.

Des informations supplémentaires sur la laverie automatique, notamment dans la zone résidentielle 3, seront fournies ultérieurement.

5.5.5 SERVICE DE RESTAURATION DU YOV

Tente du petit-déjeuner
La tente du petit-déjeuner, zone de petit-déjeuner privilégiée de tous les résidents de la RZ1, se trouve dans la RZ1. La tente du petit-déjeuner, d'une capacité d'accueil de 500 personnes, sera accessible à tous les résidents.

La tente du petit-déjeuner sera ouverte du 7 au 24 janvier 2012 de 5 h 30 à 10 h 00.

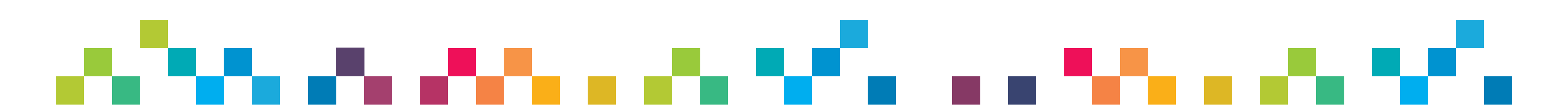
Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à la Section 13.1.

Restaurant principal du YOV (RZ2)
Le restaurant principal du YOV se trouve dans la RZ2, à côté du VS. La capacité d'accueil y est d'environ 650 personnes. Le restaurant principal du YOV est le lieu privilégié pour déjeuner et dîner.

Le restaurant principal du YOV sera ouvert du 7 au 24 janvier 2012 :
Horaires d'ouverture :

- déjeuner : 11 h – 15 h
- service réduit : 15 h – 17 h
- dîner: 17 h – 23 h

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à la Section 13.1.



5.5.6 CENTRE DES SERVICES AUX CNO

Pendant la période des Jeux, le centre des services aux CNO se trouvera dans le bâtiment M, à proximité du centre d'accueil.

Le centre des services aux CNO sera ouvert :

- de 9 h à 18 h pendant la pré-ouverture du YOV
- de 7 h à 22 h du 7 au 22 janvier

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter la Section 5.3 sur le Pré-ouverture du YOV.

Le centre des services aux CNO assurera les services d'assistance pour les secteurs fonctionnels et les domaines suivants :

- les services d'assistance aux CNO,
- l'agence de voyage officielle (OTA),
- le bureau d'information des événements (sport et PCE),
- Cérémonies & Protocole,
- Finance (certains jours),
- Transport,
- Bureau du CIO.

5.5.7 CARTES DE PROCURATION

Les Chefs de mission de chaque CNO attribueront nominativement les cartes de procuration qui seront délivrées lors la réunion d'information des Chefs de mission.

La carte de procuration permet aux membres désignés d'une équipe :

- d'assister aux réunions des Chefs de mission,
- de ramasser le courrier et remplir des fonctions au centre du CNO,
- de faire une demande de billets,
- de s'inscrire pour les activités du PCE,
- de s'occuper des affaires financières.

IMPORTANT ! Il est interdit pour les Chefs de mission d'utiliser les cartes de procuration pour transférer la garde légale d'un mineur à une autre personne (afin de pouvoir signer des documents concernant le dit mineur, par exemple). Les cartes de procuration sont incessibles.

5.5.8 CENTRE DE TRAVAIL DES CNO

Le centre de travail des CNO offre des bureaux partagés et des installations de travail aux CNO. Il sera possible de réserver, d'une part des petites salles de réunion dans la RZ1 et, d'autre part de plus grandes salles avec une plus grande capacité d'accueil dans le bâtiment réservé aux Chefs de mission sur le VS.

Horaires d'ouverture du centre de travail des CNO:

- pendant la pré-ouverture du YOV : de 8 h à 18 h
- du 9 au 22 janvier 2012 : de 7 h à 22 h

5.5.9 RÉUNIONS DES CHEFS DE MISSION

Les réunions des Chefs de mission débuteront le 11 janvier 2011 et se tiendront tous les jours à 7 h 30 dans la « Saal Brüssel » située sur le VS. Un service de transport fonctionnera tous les jours à cet effet du YOV au VS.

Veuillez noter qu'un maximum de deux personnes par CNO aura le droit d'assister à ces réunions.

5.5.10 ASSISTANTS D'ÉQUIPE DES CNO

Le nombre d'assistants d'équipe attribués à chaque CNO dépendra de la taille de celui-ci. Nous ferons tout notre possible pour trouver un assistant qui parle votre langue. Les assistants d'équipe des CNO travailleront par roulement (les détails de ces roulements seront confirmés ultérieurement). Les assistants d'équipe des CNO bénéficieront des mêmes avantages d'accès procurés par les accréditations que les Chefs de mission.

Veuillez noter que les assistants d'équipe des CNO ne logeront pas dans les RZ1 et RZ3.

5.5.11 CENTRE D'INFORMATION SUR LES ÉVÉNEMENTS (EIC)

Le centre d'information sur les événements (EIC) comprend le point d'information sur les sports (SID) et le point d'information du Programme Culture et Education (CID). Il renseignera les officiels d'équipe des CNO résidant au YOV entre le 7 et le 24 janvier 2012. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Pré-ouverture du YOV : 7 - 8 janvier 2012 09 h - 18 h
- Pré-ouverture des jeux : 9 - 12 janvier 2012 07 h - 22 h
- Pendant les Jeux : 13 - 22 janvier 2012 07 h - 22 h
- Après les Jeux : 23 - 24 janvier 2012 09 h - 17 h

Pour de plus amples informations sur le SID, veuillez vous référer à la Section 3.6.
Pour de plus amples informations sur le CID, veuillez vous référer à la Section 4.4.

5.5.12 SERVICES MÉDICAUX

Le centre médical du YOV se situe dans la RZ1 et offrira une aide médicale en cas de blessures survenues dans l'enceinte du YOV. Pour les autres blessures, les soins de premier secours seront délivrés sur chaque site, en coopération avec les hôpitaux officiels des JOJ. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la Section 20.

Le centre médical du YOV se compose de :

- 1 généraliste,
- 1 pédiatre,
- 1 orthopédiste/traumatologue,
- un service des urgences,

- un service administratif (avec des chambres de repos),
- une salle d'attente.

Les postes de contrôles antidopage, une pharmacie et les installations de physiothérapie sont aussi situés au YOV (deux zones susceptibles d'être réservées par les CNO et quatre zones affectées aux soins médicaux). Il faut moins de 7 minutes pour se rendre de la RZ1 à l'hôpital partenaire principal du YOV.

Le centre médical sera ouvert du 7 au 24 janvier 2012 :

- service permanent : 8 h – 23 h
- Personnel de garde et d'astreinte : 23 h – 8 h (joignable par téléphone).
  Le numéro de téléphone sera communiqué ultérieurement.

5.5.13 CENTRE DES MÉDIAS NUMÉRIQUES

Le Centre des médias numériques (DMC) se situe sur le VS et offrira un accès internet gratuit aux résidents selon le principe du “premier arrivé, premier servi”. Un espace de détente avec une connexion Wi-Fi sera mis à la disposition des résidents.

Une autre zone disposant d'une connexion Wi-Fi sera aussi disponible dans la tente du petit-déjeuner (RZ 1).

5.5.14 LOISIRS

De nombreuses installations pour les activités de loisir, situées sur le VS, seront mises gratuitement à la disposition des résidents pour qu'ils se détendent, rencontrent d'autres personnes et sympathisent avec elles.

5.5.15 COMMERCES

Les résidents trouveront tous ce dont ils auront besoin à la supérette du YOV située près du centre des résidents. Les produits officiels des JOJ y seront aussi en vente.

Les résidents pourront acheter des timbres et des cartes postales à la poste située dans la supérette. Une boite aux lettres relevée une fois par jour sera également installée dans la supérette du YOV.

Le courrier reçu sera délivré par le Centre des Services aux CNO.

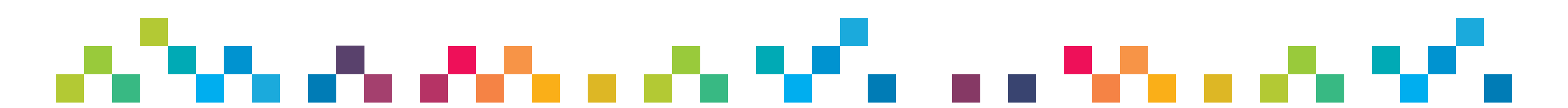
La supérette du YOV sera ouverte du 7 au 24 janvier 2012 de 7 h à 22 h.

5.5.16 CENTRE MULTICONFESSIONNEL

Des salles de prière multiconfessionnelles seront mises à la disposition des résidents.

Aucun service religieux n'y aura lieu. Mais des services se tiendront à Innsbruck et des prospectus informatifs seront distribués au centre multiconfessionnel.

Le centre multiconfessionnel sera ouvert du 7 au 24 janvier 2012 de 7 h à 22 h.



5.6 PLACE DU VILLAGE (VS)

Le VS se compose de deux zones : une zone accréditée et une non-accréditée.

La zone non-accréditée est ouverte au public afin qu'il puisse participer à certaines activités du PCE. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la Section 4. Pour accéder à la zone non-accréditée du VS, les clients doivent se soumettre à un contrôle visuel.

5.6.1 PROGRAMME CULTURE & EDUCATION (PCE)

Un grand nombre d'activités palpitantes du PCE seront proposées dans la zone non-accréditée du VS pendant les 10 jours que dureront les Jeux. Pour de plus amples informations sur le PCE, veuillez vous référer à la Section 4.

5.6.2 CAFÉ DU VILLAGE

Le café du village offrira une vaste gamme d'en-cas et de boissons (payants) aux résidents, aux représentants des médias et aux invités.

Le café du village sera ouvert du 9 au 24 janvier de 11 h à 23 h.

5.6.3 SALLE DE TRAVAIL DES MÉDIAS

La salle de travail des médias, qui sera installée sur le VS, est une zone exclusivement réservée aux médias.

La salle de travail des médias sera ouverte du 13 au 22 janvier 2012 de 11 h à 23 h.

5.7 ZONE RÉSIDENTIELLE 2 (RZ2)

La zone résidentielle 2 se trouve au Palais des congrès d'Innsbruck à proximité de la RZ3. La ligne verte Y10 de la navette du YOV assure la liaison entre la RZ1 et la RZ2.

Pour plus d'informations sur la RZ1, veuillez vous référer à la Section 5.1.2.
Pour plus d'informations sur les transports, veuillez vous référer à la Section 24.

5.8 ZONE RÉSIDENTIELLE 3 (RZ3)

La RZ3 est l'hôtel Grauer Bär (Hôtel du YOV). Il se situe à proximité de la RZ2.

Les officiels d'équipe des CNO, ainsi que certains membres du personnel administratif seront logés dans la RZ3.

Après le 16 décembre 2011, le IYOGOC annoncera le nombre d'officiels d'équipe des CNO hébergés dans la RZ3. Ce nombre dépendra du nombre d'athlètes participant.

Suite à cette annonce, les CNO devront confirmer au IYOGOC le nombre d'officiels d'équipe hébergés dans la RZ3. Les CNO seront chargés de l'affectation de leurs officiels d'équipe.

5.9 PLAN D'ÉVACUATION

Des plans d'évacuation indiquant la sortie la plus proche seront affichés dans chaque zone résidentielle du YOV.

Un plan d'évacuation détaillé de chaque zone résidentielle du YOV sera fourni ultérieurement.

6 HÉBERGEMENT

6.1 GÉNÉRALITÉS

Les personnes accréditées pourront réserver une chambre parmi les 2000 mises à disposition par le IYOGOC à Innsbruck. Les réservations peuvent être effectuées sur Internet via le système d'inscription et d'accréditation en ligne (ORAS) ou en contactant directement la centrale de réservation *Innsbruck Reservierung* à partir du 1er juin 2011.

Les informations pratiques concernant les demandes de réservation d'hôtel en ligne peuvent être téléchargées sur NOCnet à partir du 1er juin 2011 ou directement sur ORAS.
Innsbruck Reservierung s'occupe de toutes les réservations de logements et des demandes de renseignements les concernant pendant la période des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck.

Veuillez trouver ci-dessous l'adresse e-mail et les numéros de téléphone et de fax d'*Innsbruck Reservierung* :

Interlocuteur : Claudia Kirchner
E-mail : accommodationyog2012@innsbruck.info
Téléphone : +43 (0)5 12 56 20 00
Fax : +43 (0)5 12 56 20 00 220

Les services et les prix proposés par les hôtels ne sont garantis par le IYOGOC que jusqu'au **30 septembre 2011**. Au-delà de cette date, les chambres réservées aux clients des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck seront remises sur le marché.
Innsbruck Reservierung tentera toutefois, dans la limite des places disponibles, de satisfaire les demandes d'hébergement reçues après la date limite indiquée ci-dessus.

Le IYOGOC recommande aux présidents et secrétaires généraux des CNO ainsi qu'à leurs invités les hôtels trois étoiles et quatre étoiles suivants. Le prix des chambres, qui varie entre 75 € et 190 € par chambre, est net. Il comprend le petit-déjeuner, l'accès à Internet et l'ensemble des taxes applicables.

HÔTEL	ADRESSE
Hotel Innsbruck GmbH & Co KG- - - -	Innrain 3, 6020 Innsbruck
Best Western Hotel Neue Post- - - -	Maximilianstr. 15, 6020 Innsbruck
Best Western Hotel Mondschein- - - -	Mariahilf 6, 6020 Innsbruck
Best Western Hotel Leipziger Hof- - - -	Defreggerstr. 13, 6020 Innsbruck
Hotel Alpinpark- - - -	Pradler Strasse 28, 6020 Innsbruck
Hotel Goldene Krone- - -	Maria-Theresien-Strasse 46, 6020 Innsbruck
Hotel Garni Zach- - -	Wilhelm-Greil-Strasse 11, 6020 Innsbruck
Hotel Weißes Kreuz- - -	Herzog-Friedrich-Strasse 31, 6020 Innsbruck

Dans la mesure où le nombre de chambres réservées aux clients des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck varie en fonction de la taille de l'hôtel, les chambres seront attribuées selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Nous recommandons aux groupes de réserver leur hébergement à l'avance. Les hôtels proposeront un nombre de chambres suffisant pour héberger les présidents, secrétaires généraux et invités des CNO à condition que les réservations soient effectuées avant le 30 Septembre 2011.

Le IYOGOC recommande aux officiels d'équipe supplémentaires des CNO (CNO A) d'effectuer leur réservation dans l'un des hôtels suivants.

HÔTEL	ADRESSE
Hotel Rumer Hof	Bundesstraße 11, 6063 Neu-Rum
Hotel Huberhof	St.-Georg-Weg 6, 6063 Rum

Le prix des chambres est net. Il comprend le petit-déjeuner, l'accès à Internet et l'ensemble des taxes applicables.

Il est néanmoins possible de réserver un hébergement dans un autre hôtel par l'intermédiaire d'*Innsbruck Reservierung*, dans la limite des places disponibles.

6.2 RÉSERVATION POUR LES CLIENTS ACCRÉDITÉS

Les particuliers et les groupes peuvent réserver leur hébergement via ORAS. ORAS leur fournira des informations sur les hôtels qui leur sont recommandés en fonction du groupe de clients auquel ils appartiennent et de la qualité de service requise. Veuillez noter que seules les personnes inscrites sur ORAS peuvent effectuer leur réservation d'hébergement via *Innsbruck Reservierung*. Le numéro d'inscription ORAS sera demandé lors de la réservation.

Le numéro d'inscription ORAS est indiqué à côté de la case d'accréditation individuelle sur ORAS.

Il est néanmoins possible de réserver un hébergement dans un autre hôtel par l'intermédiaire d'*Innsbruck Reservierung*, dans la limite des places disponibles.

6.3 HÉBERGEMENT DES CLIENTS SANS ACCRÉDITATION

Les personnes sans accréditation pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck peuvent également contacter *Innsbruck Reservierung* par e-mail, téléphone ou fax pour réserver leur hébergement dans l'un des hôtels recommandés. Les réservations sont soumises aux disponibilités.

6.4 DATES CLÉS

La réservation d'hébergement peut être effectuée à partir du 1er juin.

La date limite de réservation est le 30 septembre 2011.

Toute modification de réservation effectuée avant le 30 septembre 2011 est gratuite. En cas de modification effectuée après le 30 septembre 2011, la politique d'annulation suivante est applicable :

	INCIDENT	PÉNALITÉ (SELON NOMBRE DE NUITS)
a)	Annulation ou changement de date réduisant le nombre de nuitées, effectué entre le 30 septembre 2011, 17 h, et le 31 octobre 2011, 17 h.	50 % de la somme totale ou le coût d'une nuit (la somme **la moins** élevée des deux étant due).
b)	Annulation ou changement de date réduisant le nombre de nuitées, effectué entre le 31 octobre 2011, 17 h, et le 30 novembre 2011, 17 h.	50% de la somme totale ou le coût d'une nuit (la somme **la plus** élevée des deux étant due).
c)	Annulation ou changement de date réduisant le nombre de nuitées, effectué après le 30 novembre 2011 à 17 h.	Paiement intégral
d)	Non présentation	Paiement intégral

6.5 POINT D'INFORMATION ET SERVICES DE RENSEIGNEMENTS DES HÔTELS RECOMMANDÉS POUR LES JOJ

Informations générales
Des renseignements pratiques sur la ville d'Innsbruck peuvent être obtenus à la réception des hôtels.

Point d'information des JOJ
Le point d'information des JOJ est chargé de fournir des informations sur le calendrier et les résultats sportifs. Il sert d'intermédiaire entre les clients et le service linguistique, apporte de l'aide aux invités nécessitant des laissez-passer pour le YOV et répond aux questions relatives aux Jeux des participants accrédités. Il facilite également l'inscription aux visites protocolaires du YOV ou aux manifestations du PCE des dignitaires internationaux. Les points d'information se trouvent à l'Hotel Innsbruck, au Grand Hotel Europa ainsi qu'à l'hôtel Hilton (hôtel du CIO).

7 PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES DÉLÉGATIONS (DRP)

7.1 GÉNÉRALITÉS

La DRP est la procédure d'enregistrement officielle à suivre pour toutes les délégations des CNO participant aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Dans le cadre de cette procédure, le IYOGOC et les CNO s'accordent sur les noms et les droits des membres des délégations des CNO et le sport pour lequel les athlètes sont inscrits.

Les membres des délégations des CNO seront uniquement accrédités et autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck ainsi qu'à pénétrer dans le YOV après que la DRP ait été effectuée par leur CNO respectif.

7.2 DRP DES CNO

La DRP comprendra toutes les étapes nécessaires à l'enregistrement de chaque délégation des CNO en vue de participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. La DRP doit être effectuée avant l'arrivée du Chef de mission à Innsbruck pour les Jeux.

La DRP devra être réalisée par le biais d'ORAS et sera assistée par e-mail et fax. La confirmation finale se fera par téléconférence. Chaque étape de la procédure devra être effectuée par les CNO dès que possible. Tous les CNO sont priés de respecter les délais fixés pour les différentes étapes de la DRP tels qu'ils sont indiqués dans la liste des dates clés à la Section 7.6.

7.3 MEMBRES DES DÉLÉGATIONS DES CNO ET PRINCIPES

Les membres des délégations des CNO suivants sont compris dans la DRP :

- Chef de mission du CNO (NOC) ;
- Officiels d'équipe du CNO (NOC) ;
- Jeunes Ambassadeurs (NOC) ;
- Athlètes (Aa) ;
- Président du CNO et secrétaire général du CNO, ainsi que leurs accompagnateurs (NOC);
- Invités du CNO (NOC G).

Les accréditations destinées aux officiels d'équipe supplémentaires du CNO (NOC A) seront émises en fonction de la taille de la délégation de l'équipe du CNO et selon la politique du CIO relative au calcul des officiels d'équipe des CNO et aux droits des délégations des CNO.

Veuillez vous reporter au Manuel d'instruction pour l'accréditation d'Innsbruck 2012 pour plus d'informations concernant les catégories d'accréditation et les droits.

7.4 PRINCIPALES ÉTAPES DE LA DRP

La DRP sera effectuée par le biais d'ORAS. Les instructions techniques ORAS pour l'accréditation, les inscriptions par sport ainsi que la finalisation de la DRP peuvent être téléchargées sur NOCnet.

Veuillez noter que les instructions techniques ORAS pour les inscriptions par sport et la finalisation de la DRP seront disponibles dans les annexes à partir du 16 août 2011.

IMPORTANT ! Étant donné que la DRP sera finalisée à la fin de l'année, les CNO doivent s'assurer que le contact JOJ des CNO sera accessible par téléphone et par e-mail entre le 24 décembre 2011 et le 2 janvier 2012.

7.4.1 ACCRÉDITATION

Liste longue

- Le 1er juin 2011, les CNO ont reçu un identifiant et un mot de passe. À l'aide de cet identifiant et de ce mot de passe, ils sont en mesure d'activer un compte ORAS pour leur CNO. Grâce à ce compte ORAS, ils pourront ensuite procéder à la demande d'accréditation du CNO. Les CNO sont priés de remplir et de valider le formulaire de déclaration et de notification des représentants autorisés des organisations responsables (NARRO) dans ORAS.
- Les CNO rencontrant des difficultés pour accéder à ORAS sont invités à contacter les services aux CNO à l'adresse nocservices@innsbruck2012.com.
- Les CNO doivent soumettre toutes les demandes d'accréditation avant le 15 septembre 2011 (liste longue d'accréditation des CNO). Chaque CNO doit soumettre la demande d'accréditation pour tous les membres de la délégation susceptibles de participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck par le biais d'ORAS pour le 15 septembre 2011 au plus tard. Les demandes d'accréditation peuvent être effectuées pour chaque membre de la délégation individuellement ou par le biais d'un téléchargement groupé, comme l'explique le Manuel d'instructions pour l'accréditation des CNO pour Innsbruck 2012.
- **Après le 15 septembre 2011, aucun nom ne pourra plus être ajouté à la liste longue d'accréditation des CNO et ORAS ne sera plus accessible qu'en « LECTURE SEULE ».**

Vérification des antécédents judiciaires

- La liste longue d'accréditation des CNO sera soumise aux autorités autrichiennes pour procéder à une vérification des antécédents judiciaires. C'est pourquoi il est primordial que le contact JOJ du CNO s'assure que toutes les données relatives aux accréditations des CNO sont exactes et à jour.
- Le IYOGOC enverra par e-mail une lettre d'invitation pour demande de visa ainsi qu'une liste de tous les membres de la délégation du CNO au contact JOJ du CNO dès que la DRP aura été effectuée, au plus tard après la publication du rapport final d'accréditation en décembre 2011. Le IYOGOC fournira sur demande des lettres individuelles d'invitation pour demande de visa pour certains membres de la délégation du CNO.
- À la réception de la lettre d'invitation pour demande de visa, les CNO devront procéder aux demandes de visa d'entrée (demande de groupe) auprès de leur représentation consulaire autrichienne / représentation Schengen respective. Le Manuel d'instructions pour l'accréditation des CNO pour Innsbruck 2012 comprend davantage d'informations relatives aux demandes de visa.



Formulaire d'inscription et de conditions d'admissibilité (ECF)

- Un ECF dûment complété, signé et tamponné (disponible en téléchargement ici), doit être faxé ou scanné et retourné par e-mail à l'adresse noc-services@innsbruck2012.com au plus tard pour le 16 décembre 2011 pour chaque membre de la délégation du CNO, à l'exception des invités et des accompagnateurs du CNO. Les CNO doivent s'assurer que l'accord parental a été signé pour tous les mineurs.
- **Attention :**
  - les formulaires ECF originaux remplis sont nécessaires dans le cadre de la procédure de demande de visa ;
  - les accréditations ne seront pas émises dans le YOV avant que le IYOGOC n'ait reçu l'ECF original.
- Outre l'envoi par e-mail / fax de l'ECF, la version originale signée et tamponnée de l'ECF doit être soumise au IYOGOC à l'avance, ou par le Chef de mission au moment de son arrivée au YOV.

7.4.2 INSCRIPTIONS PAR SPORT

- Après la date limite de demande d'accréditation du 15 septembre 2011, le système d'inscriptions par sport sur ORAS sera accessible du 30 septembre au 16 décembre 2011.
- **Les CNO sont priés de finaliser leurs inscriptions par sport le plus rapidement possible, avant la fin de la période d'inscription (16 décembre 2011), en inscrivant leurs athlètes sur ORAS.**
- Après avoir effectué leurs inscriptions par sport, les CNO devront imprimer le rapport finalisé (Rapport de la DRP des SEQ), le signer, le scanner et le retourner aux SEQ du IYOGOC : sportsentries@innsbruck2012.com. Les CNO peuvent également faxer le rapport de la DRP des SEQ aux SEQ du IYOGOC au numéro +43 512 36 2012-105.
- Une fois le rapport de la DRP des SEQ clôturé et vérifié en fonction des inscriptions par sport, les CNO peuvent procéder à la finalisation de leur DRP.

Veuillez vous reporter au Manuel d'inscriptions et qualifications par sport pour obtenir plus d'informations concernant la procédure d'inscriptions par sport.

Pour obtenir des instructions relatives aux inscriptions par sport dans le système ORAS, vous pouvez vous reporter aux instructions techniques ORAS pour l'inscription par sport et la finalisation de la DRP.

7.4.3 FINALISATION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES DÉLÉGATIONS

Calculateur de la taille finale de l'équipe (FTS)

Les services aux CNO du IYOGOC créeront un calculateur de la taille finale de l'équipe (FTS). Ce FTS désignera le nombre d'officiels d'équipe attribués à chaque CNO et leurs droits en fonction du rapport de la DRP des SEQ. Le FTS sera envoyé au CNO et une téléconférence sera organisée avec le CNO afin d'initier la finalisation de la DRP.

Confirmation des officiels d'équipe et officiels d'équipe supplémentaires

Après cette téléconférence, les CNO devront sélectionner et confirmer leurs officiels d'équipe et les officiels d'équipe supplémentaires en indiquant leurs noms sur ORAS en fonction du FTS.

Confirmation du président du CNO, du secrétaire général du CNO, des accompagnateurs du CNO, des invités du CNO et des représentants du CNO

Les CNO doivent également sélectionner et confirmer le président du CNO, le secrétaire général du CNO, les accompagnateurs du CNO, les invités du CNO et les représentants du CNO en fonction du FTS

Rapport final d'accréditation

Après avoir finalisé la délégation de leur CNO sur ORAS, les services aux CNO du IYOGOC enverront le rapport d'accréditation final au CNO pour le clôturer. Ce rapport final d'accréditation reprendra l'ensemble de la délégation du CNO.

Une fois que le rapport signé et tamponné a été retourné, la DRP est terminée. Veuillez noter que ce rapport doit être retourné au IYOGOC pour le 16 décembre 2011.

Les CNO seront informés si la DRP est correctement clôturée.

7.5 APRÈS LA DRP

7.5.1 REMPLACEMENT TARDIF D'UN ATHLÈTE

Le remplacement tardif d'un athlète peut être effectué au plus tard 48 heures avant le départ prévu de l'athlète remplacé vers Innsbruck. Pour plus d'informations concernant la politique sur le remplacement tardif d'un athlète, veuillez vous reporter au Manuel d'inscription et de qualification par sport.

7.5.2 ÉMISSION DE TITRES DE TRANSPORT

Le IYOGOC transmettra le rapport final d'accréditation pour chaque CNO à l'OTA, qui pourra ensuite uniquement émettre des billets de voyage pour les noms indiqués dans ce rapport.

7.5.3 ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DANS LE YOV

Le IYOGOC n'officialisera l'attribution des logements qu'après la clôture de la DRP. Le IYOGOC informera les CNO de l'attribution des logements avant leur arrivée.

7.5.4 LETTRES DE DEMANDE DE VISA

Dès que la DRP sera clôturée, les CNO recevront une lettre d'invitation pour demande de visa, ainsi qu'une liste de tous les membres de la délégation du CNO.

7.6 TABLEAU DES ACTIVITÉS ET ÉCHÉANCES POUR LA DRP

DATE	ACTIVITÉ
1er déc. 2010	Envoi du formulaire du calculateur du nombre estimé d'athlètes (EANC) aux CNO
3 mars 2011	Envoi des informations relatives aux domaines d'accréditation requis et dates clés aux CNO – 3e bulletin d'information, mars 2011
15 mai 2011	Envoi du dossier d'informations relatif à la DRP aux CNO par e-mail
15 mai 2011	Publication et mise en téléchargement du dossier d'informations relatif à la DRP sur NOCnet
1er juin 2011	Envoi de l'identifiant et du mot de passe ORAS Innsbruck 2012 à tous les CNO
1er juin 2011	Début de la phase de demande d'accréditation sur ORAS
1er juin 2011	Le contact JOJ des CNO peut ouvrir son compte sur ORAS
1er juin 2011	Confirmation par les CNO des modalités de la notification et déclaration des représentants autorisés des organisations responsables (NARRO) sur ORAS
16 aout 2011	Instructions techniques ORAS pour l'inscription par sport et la finalisation de la DRP disponibles en téléchargement dans les annexes
15 sept. 2011	Fin de la phase de demande d'inscription pour les accréditations sur ORAS
30 sept. 2011	Début des inscriptions par sport sur ORAS
16 déc. 2011	Date limite pour les CNO pour les inscriptions par sport
16 déc. 2011	Date limite pour la confirmation du rapport final d'accréditation par les CNO
16 déc. 2011	Date limite pour les CNO pour remettre le « IYOGOC bulk template » d'informations supplémentaire des athlètes
16 déc. 2011	Date limite pour les CNO pour l'envoi par e-mail au IYOGOC des formulaires d'inscription et de conditions d'admissibilité (ECF) signés et tamponnés
6 jan. 2012	Fin du remplacement tardif d'un athlète (au plus tard 48 h avant le départ)
22 jan. 2012	Date limite pour les CNO pour la soumission des données d'athlètes supplémentaires sur ORAS

8 ACCRÉDITATIONS

8.1 GÉNÉRALITÉS

Tous les Comités Nationaux Olympiques (CNO) participant aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck doivent suivre la procédure d'accréditation pour recevoir leurs cartes d'identité et d'accréditation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (YOIAC).

Une partie de ces informations est présentée ici. Veuillez-vous reporter au Manuel d'instructions pour les accréditations des CNO parties 1 et 2 pour plus d'informations.

8.1.1 CATÉGORIES D'ACCRÉDITATION DES CNO

Le tableau ci-dessous présente les catégories des CNO et les fonctions principales. Les fonctions principales seront accréditées selon leur catégorie respective :

AA
Athlètes
NOC
Chef de Mission
Officiels d'équipe
Jeunes ambassadeurs
Président du CNO
Secrétaire général du CNO
Invité du président du CNO
Invité du secrétaire général du CNO
NOC GUESTS :
Estimation (entre deux et cinq en fonction de la taille du CNO)
NOC A :
Estimation des officiels d'équipe supplémentaires selon le nombre d'officiels d'équipe des CNO.

8.1.2 DATES CLÉS

- L'enregistrement d'accréditation via ORAS commence le 1er juin 2011.
- La date limite pour l'enregistrement d'accréditation via ORAS est le 15 septembre 2011.
- La date limite pour la remise du formulaire ECF est le 16 décembre 2011.

8.2 FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DE CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ (ECF)

Le formulaire ECF est essentiel pour :

- les athlètes,
- les officiels d'équipe (y compris les Chefs de mission),
- les Jeunes ambassadeurs,
- les présidents des CNO,
- les secrétaires généraux des CNO,
- les autres officiels d'équipe

afin d'être autorisé par le IOYGOC à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. De plus, le formulaire d'autorisation parentale ou du tuteur légal (page 3 du formulaire ECF) doit être rempli pour TOUS LES MINEURS.

Une version scannée du formulaire ECF dûment rempli, signé et tamponné doit parvenir aux services aux CNO du IYOGOC le 16 décembre 2011 au plus tard, afin de pouvoir finaliser la DRP (se reporter au chapitre 4.2. du Manuel d'instructions pour l'accréditation des CNO).

Si l'original du formulaire ECF n'est pas fourni pour un membre de la délégation tel qu'indiqué plus haut, il ne recevra pas la carte YOIAC et ne sera pas autorisé à participer aux JOJ tant que le formulaire ne sera pas remis.

8.3 CENTRES D'ACCRÉDITATION

8.3.1 CENTRE DES SERVICES D'ACCRÉDITATION DU YOV (RZ1)

Le centre des services d'accréditation est situé dans la tente de bienvenue dans le village olympique de la jeunesse, YOV (RZ1), dans la rue General-Eccher-Strasse 10-34, 6020 Innsbruck.

Le centre des services d'accréditation ouvrira le 7 janvier 2012.

8.3.2 CENTRE PRINCIPAL D'ACCRÉDITATION (MAC)

Le MAC sera situé au Parc des expositions d'Innsbruck (IEC), Falkstrasse 2-4, 6020 Innsbruck.

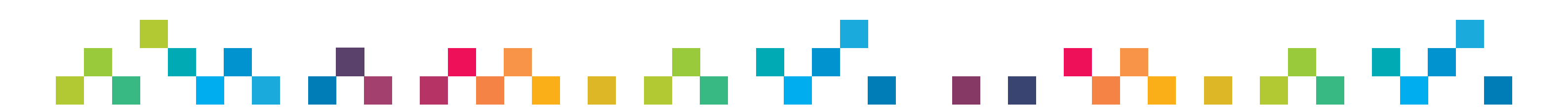
Le MAC propose les services suivants :

- validation de la carte YOIAC,
- service photo,
- impression et distribution de cartes YOIAC,
- résolution de problèmes concernant les accréditations.

8.4 INFORMATIONS CONCERNANT LES VISAS

Pour une liste des pays nécessitant des visas, veuillez vous reporter aux annexes.

Veuillez vous reporter au Section 8 du Manuel d'instructions des accréditations pour plus d'informations sur la procédure de demande de visas pour les CNO.



9 INSCRIPTION PAR SPORT

ORAS sera utilisé pour la procédure d'inscription par sport. Au cours du Séminaire des Chefs de mission, qui se tiendra du **1er au 4 septembre 2011**, vous pourrez assister à une démonstration du module utilisé sur ORAS pour l'inscription par sport et participer à une séance de questions-réponses. Il vous sera également possible d'essayer le logiciel sur des bornes électroniques.

9.1 DATES CLÉS

DATE	ACTIVITÉ
15 septembre 2011	Date limite d'inscription des CNO pour les accréditations
30 septembre 2011	Ouverture du module d'inscription par sport sur ORAS
11 décembre 2011	Fin de la période de qualification pour tous les sports
16 décembre 2011	Date limite d'inscription par sport par les CNO

- Tout athlète susceptible de participer devra IMPÉRATIVEMENT figurer sur la longue liste d'accréditation des CNO avant le 15 septembre 2011.

9.2 QUOTAS DE QUALIFICATION PAR SPORT

Pour en savoir plus sur les quotas de qualification par sport, suivez le lien suivant (NOCnet) : http://extranet.olympic.org/nocnet/en/games/yog/2012/Pages/sport.aspx

9.3 POLITIQUE SUR LE REMPLACEMENT TARDIF D'UN ATHLÈTE

La politique sur le remplacement tardif d'athlètes est consultable dans le manuel des inscriptions par sport et des qualifications des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2012 à Innsbruck.

9.4 INSCRIPTION PAR SPORT ET SOUMISSION DES DOSSIERS

Veuillez noter que les formulaires d'inscription par sport au format papier ne seront pas acceptés. Les formulaires d'inscription par sport doivent être complétés en ligne via ORAS. Le manuel d'instructions techniques ORAS pour l'inscription par sport et la finalisation de la DRP pourra être téléchargé à partir des annexes à compter du 16 août 2011.

9.5 MANUEL DES INSCRIPTIONS PAR SPORT ET DES QUALIFICATIONS DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE 2012 À INNSBRUCK

Le manuel des inscriptions par sport et des qualifications des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2012 à Innsbruck pourra être téléchargé à partir des annexes à compter du 16 août 2011.

9.6 COORDONNÉES DU SERVICE DES INSCRIPTIONS PAR SPORT

Pour plus d'informations sur les inscriptions par sport, vous pouvez contacter le service du IYOGOC des inscriptions par sport :

e-mail : sportsentries@innsbruck2012.com
téléphone : +43 (0) 512 36 2012 132

9.7 CENTRE D'APPELS DU SERVICE DES INSCRIPTIONS PAR SPORT

Un centre d'appels pour les inscriptions par sport sera opérationnel 24 h sur 24 du 1er au 16 décembre 2011. Le numéro de téléphone est situé à la Section 9.6.

9.8 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ATHLÈTES

Il sera demandé aux CNO de fournir des informations supplémentaires pour chaque athlète. Les CNO seront également priés de remplir les champs d'informations biographiques suivants dans le module des inscriptions par sport d'ORAS :

- Surnom
- Domicile
- Ville
- Langue(s) parlée(s)
- Loisirs
- Chanson préférée / musique
- Adresse e-mail
- Club
- Entraîneur
- Date des débuts en compétition
- Performances sportives
- Modèle sportif
- Page Fan Facebook
- Compte Twitter
- Site internet personnel
- Jeu préféré
- Film préféré
- Objectifs professionnels

NB : Ce formulaire peut être complété sur ORAS jusqu'au 22 janvier.

Pour plus d'information, veuillez consulter le manuel des SEQ et le manuel ORAS d'instructions techniques pour l'inscription par sport et la finalisation de la DRP.

9.8.1 PHOTOS DES ATHLÈTES

Vous pourrez également mettre en ligne une photo originale de chaque athlète en respectant les conditions suivantes :

- **Format :** .jpg ou .jpeg
- **Taille :** 1 MB maximum
- **Dimensions :** 300 x 300 pixels minimum

Les photos ne doivent en aucun cas faire la promotion de marques, qu'elles figurent sur des t-shirts, des casquettes, des shorts etc.

NB : Les photos peuvent être téléchargées sur ORAS jusqu'au 22 janvier 2012.

9.8.2 « IYOGOC BULK TEMPLATE » RASSEMBLANT LES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ATHLÈTES

Un modèle rassemblant les informations supplémentaires sur les athlètes pourra être téléchargé à partir des annexes à compter du 16 août 2011. Dans le fichier se trouvant dans l'onglet « Instructions », vous pourrez trouver les instructions indiquant comment entrer des données dans le formulaire.

La date limite pour l'envoi du « bulk template » à sportsentries@innsbruck2012.com est le 16 décembre 2011.

10 ARRIVÉES ET DÉPARTS

10.1 AGENCE DE VOYAGE OFFICIELLE (OTA)

Conformément à la règlementation du CIO relative au voyage et à l'hébergement des délégations des CNO, le CIO a désigné l'OTA pour faciliter la gestion des réservations des délégations de CNO.

L'OTA sélectionnée pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck est Carlson Wagonlit Travel–YOG Travel Desk (CWT-YOG Travel Desk).

Conformément aux politiques du CIO en vigueur et selon la taille des délégations des CNO estimée initialement par les CNO, l'OTA et les CNO doivent conjointement définir avant le 1er juillet 2011 un itinéraire de voyage, comprenant par exemple le trajet emprunté, les dates et le mode de transport.

L'OTA n'émettra des titres de transport que pour les noms indiqués dans le rapport final d'accréditation du IYOGOC après avoir rempli la DRP. Les billets ne seront remis qu'après vérification par le CNO que les noms correspondent à ceux des passeports.

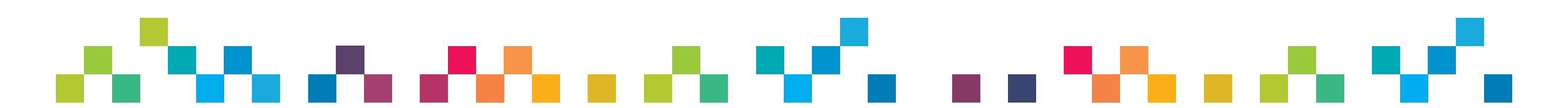
Pour que la gestion des arrivées et des départs se déroule dans les meilleures conditions, les CNO doivent remettre à l'OTA toutes les informations relatives à leur arrivée et départ dans le format et les délais prescrits par l'OTA.

10.2 COORDONNÉES DE L'OTA

Carlson Wagonlit Travel (CWT) - YOG Travel Desk
Château de Vidy
1007 Lausanne, Suisse
Tél : +41 (0) 21 621 60 38
Fax : +41 (0) 43 456 91 19
E-mail : yogtraveldesk@carlsonwagonlit.ch

10.3 HORAIRES D'OUVERTURE DE L'OTA

DATES	HORAIRES D'OUVERTURE	REMARQUES
1er avril 2011 – 6 janvier 2012	09 h – 18 h	(du lundi au vendredi, sauf pendant les jours fériés en Suisse)
7 – 13 janvier 2012	24h/24	
7 – 22 janvier2012	08 h – 18 h	(tous les jours au YOV)
23 – 24 janvier 2012	24h/24	
À partir du 25 janvier 2012	09 h – 18 h	(du lundi au vendredi, sauf pendant les jours fériés en Suisse)



10.4 PROCÉDURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART DES DÉLÉGATIONS DES CNO

Le IYOGOC préparera et organisera l'arrivée et le départ des CNO conjointement avec les CNO et l'OTA.

Veuillez noter que tous les CNO doivent informer l'OTA de leur arrivée et de leur départ prévus.

Pour les délégations de CNO arrivant à la gare principale et à l'aéroport d'Innsbruck, le IYOGOC fournira un service d'acheminement des passagers et des bagages vers le YOV. Le matériel sportif sera acheminé vers les sites appropriés. Les horaires pour le transfert seront établis en fonction des informations fournies par le CNO à l'OTA. La procédure de départ suivra la méthode inverse.

Pour les délégations de CNO dont le voyage passant par Munich a été réservé par l'OTA, l'OTA s'occupera de l'acheminement des passagers, des bagages et du matériel sportif vers le YOV d'Innsbruck. **Le matériel sportif sera ensuite acheminé par le IYOGOC du YOV vers les sites appropriés.** La procédure de départ sera identique.

Pour les délégations de CNO ayant réservé leur voyage sans l'OTA et celles voyageant avec leurs propres véhicules, toutes les informations relatives à leur arrivée et à leur départ doivent tout de même être communiquées à l'OTA pour coordonner l'organisation.

Dès l'arrivée au YOV, les Chefs de mission participeront à une réunion de présentation avec les coordinateurs de relations CNO. Lors de cette réunion, ils recevront un kit de bienvenue et ils rencontreront leur assistant d'équipe CNO.

Les CNO seront informés sur la dernière phase de la procédure lors du Séminaire des Chefs de mission.

10.4.1 BAGAGES

Aucun service d'acheminement des bagages ne sera mis en place entre les autres points d'entrée de la ville et le YOV. L'acheminement et le transport des bagages vers le YOV par le biais du dervices de navettes régulier, du service de navettes spécial ou des transports en commun est à la charge des CNO.

Le IYOGOC offrira un service d'acheminement du matériel sportif des points d'entrée de la ville aux sites appropriés.

Veuillez noter que le IYOGOC offre un service d'acheminement du matériel sportif vers les sites appropriés à condition que les CNO aient soumis les informations relatives à leur arrivée et leur départ à l'OTA.

10.4.2 ÉTIQUETAGE DES BAGAGES

Les étiquettes des bagages seront fournies par le IYOGOC pour faciliter les conditions d'arrivée des CNO et leur permettront, dès leur arrivée à Innsbruck, d'identifier facilement les bagages et le matériel sportif. Le IYOGOC fournira les étiquettes et plus d'informations seront fournies lors du Séminaire des Chefs de mission.

10.4.3 MATÉRIEL SPORTIF

Le IYOGOC offrira un **service d'acheminement du matériel sportif** des points d'entrée principaux de la ville vers les sites appropriés. Pour plus d'informations concernant le fret envoyé à l'avance au pôle logistique des Jeux Olympiques de la Jeunesse (YLH), veuillez vous reporter à la Section 17.1.

Pour plus d'informations sur les carabines de biathlon, veuillez vous reporter à la Section 3.4.4.

10.5 SERVICES D'ACHEMINEMENT POUR L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES AUTRES GROUPES DE CLIENTS

Le CSS et les services de navettes spécial fonctionneront du 7 au 24 janvier 2012 en complément au réseau de transport en commun. Pour plus d'informations sur les services de transport relatifs aux arrivées et départs des délégations des CNO, veuillez vous reporter à la Section 10.4.

Les services de transport pour les autres clients des JOJ seront assurés de la gare principale ou de l'aéroport d'Innsbruck vers leurs hébergements respectifs en fonction des informations fournies au service des voyages internationaux du IYOGOC.

Les horaires précis des transports seront communiqués ultérieurement.

Veuillez noter que le service de navettes spécial sera uniquement mis à la disposition des CNO qui auront soumis les informations relatives à leur arrivée et à leur départ à l'OTA.

11 FINANCES

11.1 GÉNÉRALITÉS

11.1.1 QUESTIONS MONÉTAIRES

La devise en vigueur en Autriche est l'**euro** (symbole : € ; code : EUR). Les billets et pièces suivants sont en circulation :

- Billets aux valeurs unitaires de 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros ;
- Pièces de la valeur de 1 et 2 euros ainsi que de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 centimes.

Tous les voyageurs entrant ou quittant le territoire de l'UE par les points de contrôle extérieurs munis d'une somme de 10 000 €, ou supérieure, en liquide (ou sous la forme de biens facilement convertibles comme des obligations, des actions ou des chèques de voyage) doivent déclarer ce montant à la douane. Cette initiative a été prise dans le but d'améliorer la sécurité et de lutter contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et le crime. Si vous n'effectuez pas cette déclaration, l'argent peut être confisqué ou saisi. Vous pouvez également faire l'objet de sanctions.

Pour plus d'informations relatives aux réglementations des contrôles douaniers des espèces monétaires, veuillez consulter le site suivant :

http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_controls/cash_controls/index_fr.htm

11.1.2 VUE D'ENSEMBLE DU RÉSEAU BANCAIRE EN AUTRICHE

L'Autriche dispose d'un réseau bancaire très développé. Le pays compte plusieurs groupes bancaires. La plupart des banques pratiquent les horaires d'ouverture suivants :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 08 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 15 h
Jeudi : 08 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30

En dehors de ces heures d'ouverture, vous trouverez des **distributeurs automatiques** dans la plupart des agences bancaires autrichiennes. Les distributeurs automatiques sont largement utilisés et acceptent la plupart les cartes de débit et cartes de crédit internationales. Les annexes contiennent une liste des distributeurs et leurs emplacements.

Les cartes de crédit sont acceptées dans les hôtels ainsi que dans les grands restaurants et magasins, mais sont moins fréquemment utilisées dans les petits magasins, cafés et épiceries.

Les devises étrangères peuvent être échangées dans la plupart des banques. Les participants au Séminaire des Chefs de mission peuvent échanger de l'argent à la Raiffeisen Bank, Universitätsstraße 15a, 6020 Innsbruck (à 100 mètres de l'Hôtel du YOV).

11.1.3 PARTENAIRE PREMIUM NATIONAL

Le partenaire premium national du IYOGOC est la **Raiffeisenbank-Landesbank Tirol AG. Raiffeisen** est un groupe bancaire régional moderne et indépendant, comptant 17 agences principales agissant en tant que banque centrale pour leurs 82 banques Raiffeisen indépendantes, qui disposent à leur tour d'un total de 272 agences locales dans l'ensemble de la province du Tyrol. Le Raiffeisen Banking Group Tirol est le premier groupe bancaire du Tyrol. La carte ci-dessous représente son réseau dans les pays d'Europe centrale et de l'Est.



11.2 MÉTHODES DE PAIEMENT POSSIBLES DURANT LES JEUX

Toutes les sommes seront indiquées en euros.

Les paiements en liquide sont possibles dans toutes les boutiques. Les transactions électroniques sont possibles au magasin principal du YOV. La carte Visa constitue la méthode de paiement privilégiée dans le Village Olympique de la Jeunesse.

11.2.1 PAIEMENT DES DÉGÂTS OCCASIONNÉS DANS LE YOV

Les dégâts occasionnés dans le YOV devront être remboursés immédiatement en utilisant la méthode de paiement électronique (carte de crédit ou de débit) ou par virement bancaire.

Nous recommandons la méthode de paiement électronique.

Si vous préférez payer par virement bancaire, des frais de gestion de 3 % vous seront imputés. Vous recevrez une facture et devrez transférer le montant vers le compte bancaire mentionné dans les deux semaines.

11.3 TRANSACTIONS FINANCIÈRES

La Raiffeisen-Landesbank propose deux types de services de transaction financière. Veuillez vous reporter au document « Services de transaction proposés pour les personnes accréditées des JOJ en décembre 2011 et janvier 2012 », qui a été fourni par la Raiffeisenbank-Landesbank et se trouve dans les annexes.

11.4 OUVRIR ET CLÔTURER UN COMPTE BANCAIRE

Tous les CNO ont la possibilité d'ouvrir un compte à la Raiffeisen Bank, notre partenaire premium national. Des frais d'ouverture de 35,00 € vous seront imputés. Veuillez noter qu'un passeport et un justificatif de domicile seront nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire.

Après avoir ouvert votre compte, vous recevrez une carte de débit. Grâce à cette carte, vous pourrez effectuer des paiements électroniques et retirer de l'argent. Si le compte contient encore du crédit après le 31 janvier 2012, il sera transformé en un « compte classique » entrainant des frais mensuels de 7,50 €. Ces frais continueront à être prélevés du compte sur une base mensuelle jusqu'à ce que le solde atteigne 0 €. Si le solde atteint 0 €, le compte sera automatiquement supprimé. Pour transférer le solde restant vers le compte du CNO, les CNO devront rendre la carte de débit auprès d'une agence Raiffeisen Bank et introduire une demande de transfert en personne. La Raiffeisen Bank fournira un formulaire de clôture du compte qui nécessitera la signature du représentant du CNO responsable du compte. L'argent sera transféré sur le compte indiqué dans le formulaire de demande rempli lors de l'ouverture du compte. Il n'y a pas de dépôt minimum. Nous recommandons un solde créditeur maximal de 14 000 €. Il n'est pas possible de mettre ce compte à découvert ; le montant disponible au retrait est limité au solde créditeur.

Procédure :
Pour ouvrir un compte bancaire, vous devrez signer un formulaire (disponible en allemand et en anglais **en annexe**). Étant donné que l'émission de la carte de débit peut prendre jusqu'à un mois, nous recommandons d'ouvrir le compte bancaire lors du Séminaire des Chefs de mission. L'agence bancaire en charge de l'ouverture des comptes bancaires pendant le Séminaire des Chefs de mission sera la Raiffeisen Bank, Universitätsstraße 15a, 6020 Innsbruck. Une fois le compte bancaire ouvert, vous pourrez transférer le montant désiré vers votre nouveau compte Raiffeisen Landesbank.

Vous pourrez retirer votre carte de débit lors de votre arrivée à Innsbruck en janvier.

Veuillez noter que le signataire doit présenter une pièce d'identité avec photo en cours de validité pour pouvoir ouvrir le compte.

12 CÉRÉMONIES

12.1 SOIRÉE « BIENVENUE AUX JOJ DE 2012 À INNSBRUCK »

Tous les athlètes sont conviés à la soirée « Bienvenue aux JOJ de 2012 à Innsbruck » qui aura lieu dans la salle Tyrol (Saal Tirol) du Palais des congrès d'Innsbruck, le 12 janvier 2012 à 19 h 30. Les athlètes y découvriront toutes les activités auxquelles ils pourront participer lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Cette cérémonie brève et énergique sera l'occasion de rencontrer tout le monde, tout en vivant un moment unique.

12.2 CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck aura lieu le 13 janvier 2012. Le public sera accueilli à partir de 16 h. Le spectacle d'ouverture commencera à 17 h 30. La cérémonie proprement dite débutera à 18 h 30 et se terminera à 20 h ; elle se déroulera en extérieur.

À cause des sentiers et des tribunes pavées de galets du Stade de Bergisel, nous recommandons à toutes les personnes assistant à la cérémonie d'ouverture de porter des chaussures appropriées.

La cérémonie de clôture se tiendra sur la Place des médailles dans la Maria-Theresien-Strasse le 22 janvier 2012. Le spectacle d'ouverture commencera à 18 h 45 et la cérémonie proprement dite débutera à 19 h 15. À la fin de la cérémonie officielle à 20 h, la soirée de la cérémonie de clôture se poursuivra au Palais des congrès d'Innsbruck jusqu'à minuit.

Les membres des délégations devront porter le costume officiel de leur CNO lors des cérémonies d'ouverture et de clôture.

Les athlètes n'auront pas le droit d'emporter de sacs sur les sites. Aucun vestiaire ne sera prévu.

12.2.1 TRANSPORT DU YOV AUX ZONES DE PRÉPARATION

Un service de navettes sera mis en place pour transporter les athlètes et les officiels d'équipe entre le YOV et les zones de préparation des cérémonies d'ouverture et de clôture.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Section 24.4.3.

12.2.2 PRÉPARATIFS ET PARTICIPATION DES ATHLÈTES

Les athlètes qui défileront et les Chefs de mission (ou leurs représentants) supervisant la délégation se retrouveront à la zone de préparation des athlètes. C'est depuis cet endroit qu'ils entreront dans le Stade de Bergisel. Tous les autres membres des délégations ainsi que les officiels d'équipe prendront place à leur stand avant le début de la cérémonie. Les athlètes feront leur entrée individuellement pendant le spectacle d'ouverture de la cérémonie. À leur entrée, les athlètes seront acclamés par le public au moment où ils se dirigeront vers leur stand pour y rester jusqu'à la fin de la cérémonie. Pendant la cérémonie d'ouverture, seuls les porte-drapeaux participeront à la présentation des drapeaux des CNO. Ils ne défileront pas pendant le spectacle d'ouverture et resteront dans la zone de préparation des athlètes jusqu'à la cérémonie des drapeaux. La Grèce ouvrira le défilé, suivie par les autres Comités Nationaux Olympiques (CNO) participant suivant l'ordre alphabétique des noms des pays en allemand . C'est l'Autriche, pays hôte, qui fermera la marche.

La cérémonie de clôture aura lieu sur la Place des médailles. Tous les athlètes et les Chefs de mission (ou leurs représentants) supervisant les délégations se retrouveront à la zone de préparation des athlètes, au Palais des congrès d'Innsbruck.

12.2.3 RETOUR AU YOV

Après la cérémonie d'ouverture, le service de navettes mis en place ramènera les athlètes et les officiels d'équipe de la zone de préparation des athlètes au YOV.

Après la cérémonie de clôture, le service de navette mis en place ramènera également les athlètes et les officiels d'équipe des CNO du Palais des congrès d'Innsbruck au YOV.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Section 24.4.3.

12.2.4 SERVICES DE RESTAURATION POUR LES ATHLÈTES ET LES OFFICIELS D'ÉQUIPE

Du thé sera servi aux athlètes dans la zone de préparation des athlètes de la cérémonie d'ouverture.

Veuillez noter que le service des repas sera soumis à des conditions spéciales lors des cérémonies d'ouverture et de clôture. Les délégations en seront tenues informées en temps voulu.

12.3 CÉRÉMONIES DES VAINQUEURS (VC)

Les cérémonies des vainqueurs des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck se dérouleront conformément au protocole déterminé par le CIO pour honorer les performances individuelles et collectives des athlètes.

Les cérémonies des vainqueurs sont composées de deux types de cérémonies : la présentation de la mascotte et la présentation des médailles. La présentation de la mascotte aura lieu sur les sites de compétition après chaque compétition où une médaille est en jeu. Plus tard, les médaillés seront invités à monter sur le podium de la Place des médailles pour recevoir leur médaille lors de la présentation des médailles. Sur le podium, les athlètes n'auront pas le droit de porter des drapeaux, banderoles ou tout autre élément publicitaire supplémentaires.

Les médailles seront présentées dans l'ordre suivant : bronze, argent, puis or. Les drapeaux des CNO des médaillés seront hissés pendant que l'hymne national du pays du médaillé d'or sera joué. Pour les équipes transnationales médaillées, c'est le drapeau olympique sera hissé pendant que l'hymne olympique sera joué, au lieu des traditionnels drapeaux et hymnes des CNO.

L'ensemble des informations relatives au transport des médaillés depuis les sites de compétition jusqu'à la Place des médailles sera communiqué lors du Séminaire des Chefs de mission.

Veuillez noter qu'il appartient au Chef de mission d'apporter les uniformes de médaillés adéquats, à la fois pour la présentation de la mascotte et pour celle des médailles. Le tableau des uniformes se trouve dans les annexes.

12.4 DIPLÔMES DES VAINQUEURS, CERTIFICATS DE PARTICIPATION ET COFFRETS DE MÉDAILLES

La remise des diplômes des vainqueurs et des coffrets de médailles pour les médaillés aura lieu au centre des services aux CNO du YOV.

Veuillez noter que le Chef de mission ou un titulaire de carte de procuration devra aller chercher les diplômes des vainqueurs ainsi que les coffrets de médailles et signer un reçu. Le manuel des Chefs de mission présentera les informations relatives à cette procédure.

La procédure de la distribution des certificats de participation sera également expliquée dans le manuel des Chefs de mission.

13 SERVICES DE RESTAURATION

13.1 SERVICES DE RESTAURATION DANS LE YOV

Tous les résidents disposeront d'un accès illimité à la tente du petit déjeuner dans la RZ1 ainsi qu'au restaurant principal dans la RZ2 pendant les heures de service prévues.

Zone résidentielle 1 du YOV – Tente du petit déjeuner
La tente du petit déjeuner se trouve dans la RZ1 et le petit déjeuner y est servi pour tous les résidents de la RZ1. Dotée d'une capacité d'environ 500 places, elle est facilement accessible à tous les résidents.

La tente du petit déjeuner est ouverte de 05 h 30 à 10 h.

Après le petit déjeuner, la tente sert de lieu de rencontre pour tous les résidents. Il est possible d'obtenir des rafraichissements, des boissons chaudes et des collations. La tente du petit déjeuner ferme à 23 h.

Zone résidentielle 2 du YOV – Restaurant principal
Le restaurant principal se trouve à l'intérieur du Palais des congrès d'Innsbruck, à proximité du VS. Doté d'une capacité d'environ 650 places, le restaurant principal est l'endroit où toutes les délégations des CNO prennent leur déjeuner et leur dîner.

Le restaurant principal est accessible aux horaires suivants :

Déjeuner : 11 h à 15 h
Service réduit : 15 h à 17 h
Dîner : 17 h à 23 h

Veuillez noter que le service des repas sera soumis à des conditions spéciales lors des cérémonies d'ouverture et de clôture. Les équipes seront tenues informées en temps voulu.

Zone résidentielle 3 du YOV – Hôtel Grauer Bär (Hôtel du YOV)
Le petit déjeuner y sera servi pour tous les officiels d'équipe des CNO logés dans la RZ3.
Le petit déjeuner pour la zone résidentielle 3 est prévu de 6 h 30 à 10 h 30.

Accès et règles de table
Les règles suivantes s'appliquent au restaurant principal et à la tente du petit déjeuner :

- Les sacs et l'équipement ne sont pas autorisés dans le restaurant principal ni dans la tente du petit déjeuner. Les résidents qui entrent dans les zones de restauration sont priés de déposer leurs sacs aux vestiaires et de les récupérer au moment de quitter les lieux
- Les résidents sont priés de rapporter leurs plateaux aux points de rangement désignés pour garantir le roulement rapide des tables
- Les résidents peuvent emporter au maximum une bouteille de 0,5 l, un fruit ou une barre granola de la salle à manger

Menu
Les cuisines proposeront divers repas chauds et froids en assurant la rotation des menus au moins tous les 6 jours.

Tous les menus comprendront une explication écrite, en anglais et en français, reprenant les principaux ingrédients de chaque plat, afin d'aider les résidents à faire leur choix. Des plats végétariens seront également disponibles.

13.2 SERVICES DE RESTAURATION SUR LES SITES DE COMPÉTITION

Des services de restauration seront proposés sur tous les sites de compétition. Des collations et des rafraichissements y seront disponibles. Les heures de service dépendent des horaires de compétitions et d'entrainements. Par ailleurs, des repas simples seront également proposés aux athlètes et aux officiels d'équipe des CNO sur les sites de compétition extérieurs suivants :

- Seefeld Arena
- Patscherkofel
- Piste de bobsleigh d'Innsbruck
- Kühtai

Lors des entrainements officiels et des journées de compétition, ces services seront disponibles pour les athlètes et les officiels d'équipe des CNO participant à ces séances.

Des services payants seront disponibles sur place ou facilement accessibles à pied.

Tous les athlètes et officiels d'équipe des CNO s'entrainant et participant aux compétitions sur les deux sites de compétition situés à Innsbruck (le Parc des expositions d'Innsbruck et l'Olympiaworld Innsbruck) sont priés de prendre leur déjeuner et leur dîner au restaurant principal.

Veuillez noter qu'aucun service de restauration ne sera prévu sur les sites de compétition extérieurs pour les athlètes accompagnant ou invités (c.-à-d. des athlètes non participants ou ne prenant pas part aux séances d'entrainement officielles). Ces athlètes sont priés de prendre leurs repas dans le restaurant principal (RZ2) avant ou après leur visite. De même, des services payants seront disponibles sur place ou facilement accessibles à pied.

13.3 GÉNÉRALITÉS SUR LA QUALITÉ DU SERVICE SUR LES SITES DE COMPÉTITION

RAFRAICHISSEMENTS	Eau (plate et gazeuse), divers produits Coca Cola, jus
BOISSONS CHAUDES	Thé et café
COLLATIONS	Fruits frais et barres granola
REPAS CHAUDS SIMPLES	Les repas chauds simples sont des plats disponibles sur les sites, comme des pâtes accompagnées de différentes sauces ou de la soupe avec du pain, etc.

13.4 REQUÊTES ALIMENTAIRES SPÉCIALES

Le IYOGOC proposera différents choix de plats dans la tente du petit déjeuner et dans le restaurant principal afin de répondre à tous les besoins nutritionnels et religieux.

13.5 ACHAT DE TICKETS REPAS

Outre leur laissez-passer « invité » du YOV (accréditation « R »), les invités des CNO qui souhaitent prendre leur repas au restaurant principal (RZ2) devront également présenter un ticket repas valide et être accompagnés d'un titulaire d'une carte d'accréditation comportant le pictogramme « couteau et fourchette » pour avoir le droit d'entrer. Les tickets repas pourront être préachetés au centre des services aux CNO ou sur le VS par le Chef de mission ou un détenteur de la carte de procuration.

Le prix et les lieux de retrait des tickets repas seront communiqués ultérieurement.

14 INITIATIVES ÉCOLOGIQUES

14.1 RÉSOLUTIONS

Les résolutions principales des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck consistent à :

- mettre en œuvre des mesures visant à réduire la quantité de papier utilisé et la production de déchets papier, et garantir l'élimination efficace et écologique du papier ;
- réduire l'éclairage hors des domaines de compétition pour optimiser la consommation d'énergie ;
- réaliser des économies d'énergie grâce à une consommation raisonnée et un éclairage écoénergétique des sites ;
- utiliser des matériaux non-dangereux dans la mesure du possible, si cela n'affecte ni la sécurité ni l'efficacité des employés

14.2 INITIATIVES CLÉS (EXEMPLES CHOISIS)

Mobilier du YOV

Le YOV incarne une partie essentielle des efforts de développement durable entrepris par les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. C'est pourquoi le mobilier du YOV est issu d'un projet durable de promotion sociale et de promotion du marché du travail (c'est le premier programme de ce type en Autriche). Ce projet est mené par un ébéniste tyrolien qui engage des mesures sociopolitiques telles que l'embauche de chômeurs de longue durée pour favoriser leur réintégration.

De plus, l'approvisionnement en matériaux utilisés par les menuisiers et leur transport ont été assurés par des prestataires régionaux, de manière à faire profiter la région de cette opération. Ces meubles seront par la suite distribués en priorité à des œuvres de charité et des établissements sociaux du Tyrol.

Le YOV vert

Ce programme met l'accent sur les mesures d'économie d'énergie et le recyclage au sein du tout nouveau YOV, complexe d'habitations construit sur le modèle de maisons passives. Le terme d' « habitat passif » fait référence aux standards rigoureux et volontaristes en matière d'efficacité énergétique des bâtiments. En résultent des bâtiments à très faible consommation énergétique, notamment pour la régulation de la température dans les locaux.

Le but de ce projet est de faire prendre conscience aux habitants du YOV de l'importance de l'économie d'énergie et de les faire réfléchir à leur propre consommation énergétique et leur production de déchets au quotidien. C'est dans ce but que nous lanceronf une campagne d'affichage attrayante dans les appartements du YOV, diffusant des informations utiles à savoir sur un grand nombre de thématiques. Cette campagne fournira des informations sur l'énergie en général, mais proposera également des conseils visant à utiliser le chauffage, la climatisation, l'eau chaude, ainsi que la fonction de mise en veille des appareils électriques d'une manière responsable.

Sensibilisation aux risques de la montagne

En marge des innombrables activités sportives qu'offre le terrain alpin, il ne faut pas négliger les risques qu'il implique. Les conditions météorologiques et de neige ainsi que les avalanches sont génératrices de risques en montagne. La région de Nordkette, facilement accessible depuis le Palais des congrès d'Innsbruck grâce au tout nouveau funiculaire, est le terrain idéal pour découvrir ces problèmes. Ces excursions permettront d'apprendre à se déplacer en toute sécurité, à évaluer objectivement les risques et à réagir de manière adéquate.

Lors de ces exercices, les participants auront l'occasion de parcourir l'arrière-pays en raquettes sous la surveillance de guides agréés. Divers cours interactifs mettront en valeur le contenu de ce projet (par exemple, l'utilisation de l'équipement de survie en cas d'avalanche, en travaillant en équipe et de manière interactive).

15 ASSURANCE

15.1 ASSURANCE MÉDICALE

15.1.1 ASSURANCE MÉDICALE ET HOSPITALISATION

Une assurance maladie et une assurance santé comprenant un programme d'hospitalisation d'urgence seront mises gratuitement à disposition des athlètes, des officiels d'équipes et des invités des CNO accrédités dans la catégorie « CNO ». Les présidents et les secrétaires généraux des CNO seront également couverts. La couverture de cette assurance sera effective en Autriche du 9 au 24 janvier 2012. Le cas échéant, le YIOGOC se chargera du rapatriement.

L'assurance couvrira également les Chefs de mission et les officiels d'équipe qui arriveront lors de la pré-ouverture du YOV, du 1er au 8 janvier 2012.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la Section 20.10 sur la politique des dépenses médicales pour les groupes de clients.

15.1.2 ASSURANCE POUR FAUTE PROFESSIONNELLE MÉDICALE

Le IYOGOC ne fournira pas d'assurance pour faute professionnelle médicale au personnel du service médical des CNO. De ce fait, les CNO disposant de leur propre personnel médical lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck pour soigner leurs athlètes ou les athlètes d'autres CNO (à condition que le CNO en ait reçu l'autorisation de l'autre CNO) sont invités à souscrire à une assurance pour faute professionnelle médicale. Si le personnel médical a souscrit à sa propre assurance pour faute professionnelle médicale, il devra s'assurer qu'elle couvre les soins en Autriche.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la Section 20.12 sur les médecins d'équipes agréés des CNO.

15.2 ASSURANCE DE BIENS

Le IYOGOC ne fournira pas d'assurance couvrant les biens des CNO, pas même pour les bagages et les équipements. Le IYOGOC ne saurait être tenu responsable d'aucune perte ou d'aucun dommage que ce soit occasionné :

- lors du trajet depuis/vers Innsbruck en Autriche
- lors d'entraînements ou de compétitions
- dans les lieux d'habitation, dans la mesure où des clefs sont fournies

Les CNO sont invités à souscrire à leur propre contrat d'assurance de biens propre.

15.3 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Le IYOGOC ne fournira pas d'assurance responsabilité civile pour les CNO, et ne saurait être tenu responsable des actes ou des manquements de la part des CNO, des athlètes ou des officiels d'équipe des CNO. Les CNO sont invités à souscrire à leur propre contrat d'assurance responsabilité civile propre.

15.4 ASSURANCE DES VÉHICULES MOTORISÉS

Le IYOGOC ne fournira pas d'assurance pour les véhicules motorisés aux CNO ayant amené leurs propres véhicules ou utilisant des véhicules de location. Les CNO sont invités à souscrire à leur propre contrat d'assurance pour véhicules motorisés.

16 SERVICES LINGUISTIQUES

L'objectif des services linguistiques est de faciliter la communication en apportant des solutions linguistiques adéquates pendant les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck.

16.1 LANGUES PRISES EN CHARGE

Les langues officielles des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck sont l'anglais et le français. Ces deux langues seront largement représentées avant, pendant et après les Jeux. En prenant la moyenne d'âge des participants en considération, ainsi que les activités du PCE, il est crucial d'assurer une communication efficace.

Ainsi, le IYOGOC veut proposer un soutien linguistique plus complet lors des activités du PCE, incluant le russe et l'allemand. D'autres langues, comme le tchèque, l'italien, le mandarin et l'espagnol, seront également prises en charge sous réserve de disponibilité.

16.2 SERVICES LINGUISTIQUES FOURNIS

Les services linguistiques prendront en charge :

- les services de traduction ;
- les services d'interprétation consécutive et simultanée professionnelle ;
- les services linguistiques assurés par des bénévoles ;
- un centre d'appel multilingue (MCC) ;
- un centre d'appel des services linguistiques (LCC).

16.2.1 SERVICES DE TRADUCTION

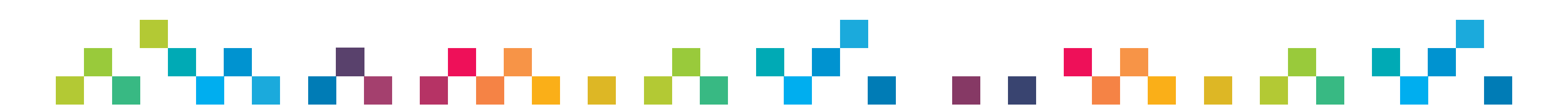
Les informations et documents suivants seront disponibles en français et en anglais :

- le dossier des Chefs de mission, le manuel des Chefs de mission, ainsi que les formulaires et documents associés ;
- le guide Famille Olympique ;
- le compte rendu officiel final ;
- les lettres d'information aux CNO ;
- le rapport du Séminaire des Chefs de mission ;
- le site internet du IYOGOC ;
- les résultats.

Pendant la durée des Jeux, le centre des services linguistiques traitera toutes les demandes de traduction.

Les comptes rendus des réunions des Chefs de mission ayant eu lieu le matin seront distribués le jour même en français et en anglais.

Le IYOGOC ne fournira ni ne gèrera de services de traduction payants aux CNO.



16.2.2 SÉMINAIRE DES CHEFS DE MISSION

Avant les Jeux, des interprètes professionnels assureront l'interprétation simultanée de l'anglais vers le français et vice-versa des présentations lors du Séminaire des Chefs de mission du 3 septembre 2011.

Aucun service d'interprétation ne sera disponible lors de la visite des sites du 2 septembre 2011 (anglais uniquement). Néanmoins, lors de la visite des sites, des assistants d'équipe des CNO seront présents pour accompagner les participants et faciliter la communication, si nécessaire.

16.2.3 RÉUNIONS DES CHEFS DE MISSION

Pendant les Jeux, des interprètes professionnels assureront l'interprétation simultanée de l'anglais vers le français et vice-versa lors des réunions quotidiennes des Chefs de mission qui auront lieu dans la « Saal Brüssel » du Palais des congrès d'Innsbruck.

16.2.4 CONFÉRENCES DE PRESSE

Pendant les conférences de presse officielles, qui se tiendront au Centre principal des médias (MPC), une interprétation consécutive professionnelle est prévue de l'anglais vers l'allemand (et vice-versa).

16.2.5 SERVICES LINGUISTIQUES ASSURÉS PAR DES BÉNÉVOLES POUR LES ACTIVITÉS DU PCE ET SUR LES SITES

Pendant les Jeux, une équipe de Jeunes interprètes bien formés sera sur place et se tiendra à disposition pour fournir des services d'interprétation consécutive (ou d'interprétation de dialogue) destinés aux clients accrédités, lors des réunions de capitaines d'équipe, des interviews d'athlètes, des ateliers du PCE, des procédures de contrôle du dopage, ainsi que pour les services médicaux et les briefings d'athlètes.

Les langues utilisées seront l'anglais, le français, le russe et l'allemand. Cependant, d'autres langues comme le tchèque, l'italien, le mandarin et l'espagnol seront également prises en charge, sous réserve de disponibilité. Ces langues supplémentaires seront notamment disponibles lors des activités du PCE afin de s'assurer que les jeunes athlètes disposent d'un soutien linguistique approprié pour pouvoir profiter au maximum de cette expérience.

16.2.6 « MEET THE ROLE MODEL »

Lors des ateliers « Meet the Role Model » du PCE, une équipe de Jeunes interprètes assurera un service d'interprétation simultanée de l'anglais vers le français, le russe et l'allemand (et vice-versa) pour permettre à un maximum de participants de suivre les discussions.

16.2.7 CENTRE D'APPEL MULTILINGUE (MCC)

Le MCC est avant tout un service d'information multilingue et d'interprétation par téléphone destiné à tous les clients devant surmonter des barrières linguistiques. Les jeunes interprètes sont en charge de ce service. Ils fournissent des informations en anglais, français, allemand et russe. D'autres langues peuvent être ajoutées, mais leur ajout est encore à l'étude.

Les CNO pourront directement prendre contact avec le MCC en composant le numéro correspondant à la langue demandée. Les autres clients, y compris les spectateurs, les médias et les représentants des fédérations internationales, auront accès au centre d'appel multilingue par le biais du personnel du IYOGOC.

Le MCC sera opérationnel du 11 au 23 janvier 2011, de 7 à 23 heures. Certains jours, le centre fonctionnera plus longtemps en fonction du calendrier de compétition. Le MCC ne sera pas en mesure de fournir du personnel en urgence pour des services d'interprétation consécutive. De telles demandes doivent être formulées auprès du centre d'appel des services linguistiques (LCC). La liste des numéros de téléphone sera publiée dans un document connexe dans un souci de simplicité.

16.3 CENTRE D'APPEL DE RÉPARTITION DES SERVICES LINGUISTIQUES (LCC)

Le rôle du LCC sera de coordonner les demandes relatives aux langues et de gérer la fourniture de services linguistiques sur tous les sites. Toute demande d'interprétation devra être adressée au centre d'appel des services linguistiques par téléphone. Le LCC sera opérationnel du 11 au 23 janvier 2011, de 7 h à 23 h.

17 LOGISTIQUE

17.1 EXPÉDITION DE FRET ET COÛTS

Les CNO seront responsables de l'expédition de fret depuis leur pays d'origine vers le YLH à Innsbruck désigné par le IYOGOC, ainsi que des coûts qui en résultent.

Toutes les mesures nécessaires seront prises par le IYOGOC dans le respect de la législation des douanes de l'UE pour s'assurer de l'exemption à titre temporaire de tous les droits de douane (à l'exception des biens destinés à la vente) en Autriche, pour l'importation et l'exportation de biens destinés aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck.

17.2 INSTRUCTIONS RELATIVES AU FRET ET À L'EXPÉDITION

Les CNO doivent remplir tous les documents nécessaires à l'importation et l'exportation de frets vers et depuis l'Autriche. Les autorités douanières autrichiennes établiront des directives relatives au fret, comprenant les informations utiles concernant les procédures d'importation et d'exportation pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Le guide d'expédition de fret sera rendu disponible ultérieurement.

Pour obtenir des informations générales concernant les réglementations douanières, veuillez consulter le site http://english.bmf.gv.at/Customs/_start.htm

Le IYOGOC mettra en place le YLH pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Le YLH sera opérationnel du 1er décembre 2011 au 29 février 2012. Au cours de cette période, les CNO auront la possibilité d'expédier des frets vers et depuis le YLH. La procédure à suivre et les dates clés relatives à l'inspection du fret et au transfert vers les sites seront indiquées dans le guide d'expédition de fret.

L'adresse du YLH est la suivante :
Spedition Kapeller.CO
Logistik Center
1. OG (Obergeschoß)
Feldstraße 7a
6020 Innsbruck
AUTRICHE

À leur arrivée à Innsbruck, les CNO seront invités à procéder à la vérification de la livraison de leur matériel au YLH et à confirmer vers quel site ce matériel doit être livré. Dans le même temps, les CNO devront également confirmer le moyen et la date de retour du matériel des sites respectifs vers le YLH et depuis Innsbruck vers sa destination finale.

Pour de plus amples informations sur les procédures de gestion des frets, veuillez vous reporter au guide d'expédition de fret qui sera publié en annexe.

17.3 CARABINES DE BIATHLON

Veuillez vous reporter à la Section 3.4.4.



17.4 MÉDICAMENTS ET MATÉRIEL MÉDICAL

Pour de plus amples informations relatives à l'importation de médicaments et de matériel médical, veuillez vous reporter au guide d'expédition de fret en annexe.

Veuillez également vous reporter à la Section 19 ou au guide des services médicaux des Jeux Olympiques de la Jeuness d'hiver de 2012 à Innsbruck en annexe pour obtenir plus d'informations concernant les services médicaux.

18 SERVICES DES OPÉRATIONS MÉDIATIQUES

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck proposeront un niveau de services propice aux opérations médiatiques. Sur tous les sites, les représentants des médias disposeront des installations essentielles et de conditions de travail confortables. Cependant, lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck, le service des opérations médiatiques fonctionnera différemment par rapport aux Jeux Olympiques traditionnels. Les représentants des médias et les athlètes évolueront dans une ambiance plus détendue et l'accent sera mis sur la création d'un environnement convivial.

18.1 CENTRE PRINCIPAL DES MÉDIAS (MMC)

Le MMC se trouve sur les différents sites de l'Olympiaworld (OWI), qui accueillera par ailleurs le patinage artistique, le patinage de vitesse, le patinage de vitesse sur piste courte, ainsi que le hockey sur glace. L'Olympiaworld disposera d'installations et de services destinés aux représentants des médias qui couvriront ces disciplines, et proposera des services supplémentaires, tels que des infrastructures techniques, des vestiaires, des horaires prolongés, un service d'assistance, ainsi qu'un salon de presse. L'envergure du MMC sera moindre que lors des précédents Jeux. Il sera en effet divisé entre le centre principal de presse (MPC) et le centre international de radio et de télévision (IBC). Le centre des transports de la ville (CTM) se trouvera juste devant le MCC et assurera la liaison entre tous les sites.

Il faut 10 à 15 minutes pour rejoindre le Palais des congrès d'Innsbruck (zone résidentielle 2) ou la Place des médailles à partir du MMC. Tous les autres sites se trouvent dans un rayon de 15 à 35 km et peuvent être atteints facilement. Les hôtels répertoriés pour les médias se situent également à proximité.

18.2 DATES CLÉS DU MMC

Le MMC sera ouvert tous les jours du 11 au 23 janvier 2012, de 7 h à 24 h.

Le 17 janvier, la fin de la Free Dance de patinage artistique est prévue à 23 h 30. Le MMC restera donc ouvert plus tard en fonction des besoins professionnels des médias couvrant l'événement.

18.3 ACCÈS AU MMC

Seules les personnes disposant d'accréditations « MPC » et/ou « IBC » auront accès au MMC et à ses infrastructures. Les journalistes et photographes accrédités, ainsi que les diffuseurs non détenteurs de droits auront uniquement accès au MPC.

Les diffuseurs hôtes (catégorie « HB ») et les détenteurs de droits (catégorie « RT ») auront accès à la fois au MPC et au IBC.

Les officiels d'équipe et les athlètes pourront accéder au MPC ou à l'IBC grâce à un laissez-passer Plus ou un laissez-passer journalier. Les attachés de presse des CNO sont invités à faire une demande d'accréditation pour le MPC. Les CNO devront directement transmettre cette accréditation au CIO.

18.3.1 INFRASTRUCTURES ET SERVICES DU MMC

Service d'assistance du MPC
Le personnel et les bénévoles du service d'assistance du MPC distribueront des kits de bienvenue aux médias contenant toutes les informations utiles sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. De plus, le personnel du service d'assistance gèrera également la procédure d'inscription des médias pour assister aux activités du PCE et répondra aux demandes de renseignements des photographes et de la presse.

Salle de travail des médias
La salle de travail destinée aux représentants accrédités des médias écrits et photographiques est équipée de plus de 140 postes de travail, d'un accès internet (Wi-Fi ou par câble), et propose les listes imprimées des ordres de passage et des résultats. Des écrans de télévision permettront de suivre en direct le fil d'actualités du site officiel et les bulletins des services olympiques de radiotélévision (OBS).

Autres infrastructures
D'autres installations, comme des casiers ou un espace de restauration proposant des collations et des boissons seront mises à la disposition des représentants des médias. Des services payants proposant des boissons et des collations se trouveront également à proximité.

Absence de centre annexe des médias au YOV
Le YOV n'accueillera pas de centre annexe des médias. Les médias auront néanmoins l'occasion de découvrir ce site le 11 janvier 2012 lors d'une visite guidée à leur attention.

18.3.2 INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE L'IBC

L'IBC sera le centre principal de diffusion pendant les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Tous les signaux de radio et de télévision passeront par l'IBC sous la direction des OBS.

Le CIO a désigné l'OBS pour assurer les services de diffuseur-hôte des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Les OBS fournira les images des Jeux aux diffuseurs détenteurs de droits du monde entier ayant obtenu l'autorisation de retransmettre ces images dans leur pays respectif.

18.3.3 CONFÉRENCES DE PRESSE AU MPC

La salle de travail du MPC accueillera également des conférences de presse. Elle sera équipée d'une estrade avec un décor et des infrastructures technologiques nécessaires.

Les conférences de presse pourront être organisées au MPC par différentes organisations, dont les CNO. L'heure et le lieu de chaque conférence de presse devront être confirmés par le service des opérations médiatiques du IYOGOC, situé au MMC.

Les FI et les CNO désirant tenir une conférence de presse devront contacter le service d'assistance du MPC au moins 24 heures à l'avance.

Des services d'interprétation consécutive seront fournis au MMC sur demande préalable et sous réserve de disponibilité.

Les conférences de presse tenues au MPC seront ouvertes à tous les clients détenant l'accréditation adéquate. Les membres des délégations des CNO pourront accéder au MPC et assister aux conférences de presse en utilisant leur laissez-passer Plus ou leur laissez-passer journalier.
Le IYOGOC a déjà programmé trois conférences de presse pendant les Jeux :

- une première le jour de l'ouverture des Jeux,
- une autre à mi-parcours,
- une dernière le jour de la clôture des Jeux.

Il se peut que certaines conférences de presse aient lieu dans la « Saal Brüssel » du Palais des congrès d'Innsbruck, principal site du PCE.

18.3.4 CENTRE ANNEXE DES MÉDIAS À LA SEEFELD ARENA

Le centre annexe des médias, situé à la Seefeld Arena, disposera de 50 postes de travail équipés de prises d'alimentation et d'un accès à Internet gratuit (2/3 fixe et 1/3 Wi-Fi). Les représentants des médias trouveront également une zone mixte où ils pourront interviewer les athlètes. Ces installations comprendront également un bureau de diffusion des OBS.

Les horaires d'ouverture du centre annexe des médias seront les suivants :

- les jours d'entraînement : une heure avant le début de l'entraînement jusqu'à deux heures après sa fin selon le programme officiel ;
- les jours de compétition : deux heures avant le début de la compétition jusqu'à trois heures après sa fin.

18.4 INFRASTRUCTURES, SERVICES ET SALLES DE TRAVAIL POUR LES MÉDIAS SUR LES SITES DE COMPÉTITION

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck comprennent six sites de compétition différents. Les installations et les services destinés aux médias peuvent varier d'un site à l'autre.

Les horaires d'ouverture de toutes les infrastructures destinées aux médias seront les suivants :

- les jours d'entraînement, une heure avant le début de l'entraînement jusqu'à deux heures après sa fin selon le programme officiel ;
- les jours de compétition, deux heures avant le début de la compétition jusqu'à trois heures après sa fin.

18.4.1 INFRASTRUCTURES ET SERVICES POUR LES MÉDIAS

Des infrastructures et services seront disponibles pour les médias sur tous les sites de compétition.

Service d'assistance aux médias
Chaque site de compétition disposera d'un service d'assistance aux médias qui répondra à leurs demandes et leur fournira les listes des ordres de passages et des résultats.

Tribune des médias
Sur chaque site de compétition, la presse et les diffuseurs bénéficieront d'un espace réservé à proximité de la tribune ou de la zone d'arrivée, avec vue directe sur l'aire de compétition. Les tribunes des médias ne disposeront pas de tables, à l'exception d'un site (Olympiaworld d'Innsbruck). Les tribunes des médias non couvertes ne seront pas reliées à un réseau électrique ni Wi-Fi. Les tribunes des médias des sites de compétition équipées de tables (Olympiaworld d'Innsbruck) disposeront d'un accès à internet par câble ou Wi-Fi.

Salles de travail et salles de briefing des médias
Tous les sites de compétition disposeront de salles de travail et de salles de briefing pour les médias. Les salles de travail comprendront des bureaux équipés de prises d'alimentation et d'un accès à internet, et proposeront des collations et des boissons, ainsi que les listes des ordres de passage et des résultats. Du personnel sera également présent pour répondre à d'éventuelles questions.

Chaque salle de travail des médias sera dotée d'une capacité d'accueil de 10 à 50 personnes.

Services photo
Les photographes auront la possibilité d'entreposer une partie ou la totalité de leur matériel le temps de leur présence dans le centre des médias du site.

18.4.2 ZONES DE PHOTO

Des emplacements particuliers seront attribués aux photographes accrédités, leur offrant une vue directe sur l'aire de compétition. Pour pouvoir accéder aux zones contrôlées, telle que l'aire de compétition, les photographes devront porter en permanence des accessoires d'identification supplémentaires, tels que des gilets, sur les différents sites.

Lorsque des emplacements spécifiques sont prévus, les photographes recevront des accessoires d'identification supplémentaires afin d'accéder à ces emplacements de choix. S'ils sont accrédités en tant que média (accréditation « E »), les photographes travaillant pour les publications et/ou les sites internet des FI ou des CNO pourront demander à y être placés.

18.4.3 ZONES MIXTES

Sur chaque site de compétition, une zone mixte se trouvera à la sortie de la zone où se déroulent les épreuves. Cet espace sera suffisamment grand pour faciliter la communication entre les athlètes et les représentants des médias.

La zone mixte est une zone d'interview se trouvant à proximité de l'aire de compétition où les médias pourront s'adresser brièvement aux athlètes lorsqu'ils la quitteront. Les athlètes devront traverser la zone mixte, mais ne seront aucunement obligés de s'arrêter pour parler aux médias.

La zone mixte sera dirigée par le service des opérations médiatiques et les équipes responsables des compétitions, le but principal étant de faciliter la communication entre athlètes et médias.

18.5 COUVERTURE MÉDIATIQUE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT

Les séances d'entraînement officielles sont ouvertes aux médias. Pendant les Jeux, les médias souhaitant contacter les CNO devront d'abord joindre le service des opérations médiatiques qui assurera la liaison avec les services des CNO.

18.6 ACCRÉDITATION DES MÉDIAS

La procédure d'enregistrement des accréditations des médias se déroulera d'août à novembre 2011.

Les demandes d'accréditation doivent être soumises en ligne sur le site internet du CIO (www.olympic.org).Une fois la demande approuvée, les médias recevront confirmation par courrier électronique ou par lettre de procuration. Les rédacteurs et les photographes travaillant pour les publications et/ou les sites internet des CNO ou des FI peuvent faire une demande d'accréditation des médias en ligne sur le site officiel. Ils seront néanmoins soumis aux mêmes conditions générales que les médias demandant une accréditation pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Le voyage et l'hébergement seront notamment à leur charge.

Seule l'accréditation du IYOGOC permettra aux médias d'accéder aux sites des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck et aux activités du PCE.

18.7 CENTRE PRINCIPAL D'ACCRÉDITATION (MAC)

Une fois la demande d'accréditation en ligne des médias acceptée, les représentants des médias recevront par courrier électronique une copie de la lettre de confirmation d'accréditation des médias. À leur arrivée à Innsbruck, les représentants des médias pourront retirer leur carte YOIAC au MAC, sur présentation de la lettre de confirmation et d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité. La lettre de confirmation permettra également aux médias d'utiliser les transports en commun gratuitement de leur point d'arrivée (gare ferroviaire, aéroport d'Innsbruck) au MAC.

Veuillez vous reporter à la Section 8.3.2 pour plus d'informations sur le MAC.

18.8 HÉBERGEMENT DES MÉDIAS

Le IYOGOC s'engage à fournir à un prix raisonnable un hébergement confortable aux représentants des médias internationaux qui couvriront les Jeux d'Innsbruck.

Plusieurs solutions d'hébergement seront proposés à proximité du MMC afin de répondre aux différents besoins des représentants des médias. Les médias accrédités ayant fait une demande d'hébergement auprès du IYOGOC bénéficieront de tarifs préférentiels incluant petit déjeuner et accès internet. Certains établissements proposent également des places de parking sur demande.

Pour plus de renseignements sur les solutions d'hébergement susmentionnées et les procédures de réservation, veuillez consulter le site www.innsbruck2012.com/fr_media/fr_media_services.html

Tous les hôtels officiels seront reliés aux sites de compétition d'Innsbruck 2012, au MMC et au YOV par le CSS.

18.9 CENTRE DES TRANSPORTS DE LA VILLE (CTM)

Le CSS reliera le MMC, où se trouvera le centre des transports de la ville, à tous les sites d'Innsbruck 2012 et au YOV.

Toute personne accréditée pourra emprunter les bus et les navettes gratuitement.

18.10 RÉPERTOIRE DES SERVICES (DOS)

Le IYOGOC ne propose pas de DOS lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck.

Cependant, la presse et les diffuseurs accrédités peuvent s'adresser aux bénévoles du service des opérations médiatiques au MMC. Ils seront en mesure de leur donner une liste de contacts pour les acquisitions d'urgence sur place.

18.11 SERVICE D'INFORMATION DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Le service d'information des Jeux Olympiques de la Jeunesse sera assuré par le CIO. Il a pour but de fournir aux médias des informations précises et actualisées, sur le déroulement des Jeux. Le service d'information des Jeux Olympiques de la Jeunesse sera géré par une équipe éditoriale professionnelle de taille réduite.

Les articles seront rédigés et publiés en anglais sur le site officiel des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck (www.innsbruck2012.com). Une équipe composée de deux traducteurs et d'un réviseur en traduira une sélection avant qu'ils ne soient publiés sur la version allemande du site. Les droits d'édition du site internet sont limités aux principaux membres de la rédaction.

Les CNO auront la responsabilité de fournir à l'équipe du service d'information des Jeux Olympiques de la Jeunesse les données supplémentaires relatives aux athlètes dans le cadre de la procédure d'inscription par sport.

18.12 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA COMMUNICATION LORS DES JOJ

Le service de communication des JOJ rédigera les communiqués de presse et autres documents de communication en allemand. Ils seront ensuite publiés sur le site internet. Une partie de ce contenu sera traduit en anglais et publié sur la version anglaise du site internet.

Les travaux éditoriaux ainsi que la rédaction / publication de différents documents débutera le 9 janvier 2012 (jour de l'ouverture du YOV) et s'achèvera le 22 janvier 2012 (jour de la clôture des Jeux).

Les équipes éditoriales et le fournisseur du site internet seront affectés dans une zone spéciale du MPC.

18.13 ACCÈS À L'INFORMATION

Les articles de presse, les listes officielles des ordres de passage et des résultats des épreuves, ainsi que toute information supplémentaire seront disponibles sur le site officiel (www.innsbruck2012.com).

De plus, les photos seront accessibles gratuitement sur le compte Flickr d'Innsbruck 2012 (http://www.flickr.com/photos/59664103@N08/sets/)

Tous les bulletins télévisés pourront être visionnés sur le compte YouTube d'Innsbruck 2012 (www.youtube.com/innsbruck2012).

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site www.innsbruck2012.com. Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook et Twitter.

18.14 MÉDIAS INTERNATIONAUX À INNSBRUCK ET SEEFELD

Encouragez vos médias à venir couvrir les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. En janvier2012, tous les médias seront les bienvenus dans le Tyrol !

19 SÉCURITÉ

19.1 SÉCURITÉ AUX JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE D'HIVER DE 2012 À INNSBRUCK

Innsbruck 2012 collabore avec les autorités autrichiennes pour garantir le bon déroulement des Jeux. Les autorités se chargeront de la sécurité générale, de la circulation et des situations d'urgence potentielles.

En outre, des agents de sécurité privés et des bénévoles spécialement formés seront affectés à des activités spécifiques afin de contrôler les flux de piétons, garantir l'accès exclusif au secteur et s'occuper de questions propres aux sites.

Autorités :

- Ministère fédéral de l'intérieur autrichien (*BM.I*)
- Agences de sécurité locales (direction supérieure de la police du Tyrol : (*Sicherheitsdirektion Tirol*)
- Police fédérale (*Landespolizeikommando*, *Bundespolizeikommando*)
- Autorités municipales
- Organisations supplémentaires pour la gestion de catastrophes et de crises

Autres organisations :

- Agence de sécurité privée
- Bénévoles spécialement formés

19.2 LÉGISLATION UTILE À CONNAÎTRE

19.2.1 LOIS RELATIVES AUX ARMES ET AUX EXPLOSIFS

Conformément à la législation autrichienne sur les armes, la possession d'armes, de munitions et de cartouches à blanc est interdite aux mineurs de 18 ans. À la demande des parents du mineur ou de son représentant légal, les autorités peuvent toutefois l'exempter de l´interdiction du port d´arme dans le cadre de la chasse ou d'activités sportives, à condition qu'il ait atteint l´âge de 16 ans.

Veuillez vous reporter aux annexes pour le formulaire de demande de carabines de biathlon.
Pour plus d'informations, reportez-vous à la Section 3.4.4

19.2.2 LOIS RELATIVES AUX RASSEMBLEMENTS PUBLICS ET AUX DÉFILÉS

Les rassemblements publics et les défilés sont en principe autorisés en Autriche. Ils doivent cependant être enregistrés auprès des autorités publiques au moins 24 heures à l'avance.
Les ressortissants étrangers n'ont pas le droit d'organiser, de conduire ou de diriger des rassemblements publics en Autriche.
Les grands événements sportifs sont soumis à une législation spéciale en Autriche. Si la participation de personnes potentiellement violentes à un grand événement sportif ou la présence d'un danger menaçant les personnes ou les biens à une plus grande échelle est suspectée, les forces de l'ordre sont autorisées à déclarer le site et un périmètre maximum de 500 mètres l'entourant « zone de sécurité ».

Les forces de l'ordre sont autorisées à expulser de cette zone de sécurité les personnes soupçonnées de pouvoir commettre des agressions dangereuses, et à leur interdire d'y retourner. Les règles valables sur les sites sont de rigueur dans ce périmètre.

19.2.3 LOIS RELATIVES AUX INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

La lutte contre les crimes liés à la drogue fait partie des priorités de la politique antidrogue autrichienne, au même titre que les mesures de soins de santé et sociopolitiques (prévention et thérapie). Cette politique antidrogue est principalement définie par la loi autrichienne sur les drogues et s'appuie sur deux principes fondamentaux : « la thérapie au lieu de la punition » et la poursuite systématique des trafiquants de drogue.

Ces principes entraînent un traitement préférentiel s'appliquant aux personnes ayant commis des infractions au regard de la loi autrichienne sur les drogues uniquement pour leur consommation personnelle ou si les infractions d'ordre commercial ou d'association de malfaiteurs sont commises par des personnes toxicomanes. Toutefois, les sentences prononcées sont plus sévères pour les trafiquants de drogue. Ces principes sont valables pour l'ensemble de la loi sur les drogues, y compris la condamnation.

19.2.4 LOIS RELATIVES AU VANDALISME ET AUX MÉFAITS

De manière générale, le vandalisme et les méfaits seront poursuivis par les autorités autrichiennes conformément au Code de la police autrichienne. La possession ou l'usage de de feux d'artifice et de dispositifs pyrotechniques fera égelement l'objet de poursuites judiciaires. La législation autrichienne prévoit plusieurs possibilités pour répondre aux enjeux posés par les grands événements sportifs.

Comme annoncé à la Section 19.2.2, la législation autrichienne prévoit une clause spéciale pour les grands événements sportifs.

Les forces de l'ordre sont autorisées à contrôler les nom, sexe, nom de jeune fille, nationalité, date et lieu de naissance, adresse, identité des parents et autres informations concernant une personne, et à les conserver dans un système d'information central si la personne concernée a commis une agression dangereuse lors d'un grand événement sportif et si l'on peut raisonnablement la suspecter de commettre de telles agressions lors d'événements sportifs à venir.

19.3 SITES D'INNSBRUCK 2012

Tous les sites d'Innsbruck 2012 seront surveillés en permanence par un service de sécurité.

Tous les sites des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck seront entourés d'un périmètre clos.

Ce périmètre sera contrôlé par un service de sécurité professionnel, des bénévoles spécialement formés et d'autres autorités.

Pour accéder à un site, tous les clients doivent passer par une entrée contrôlée (contrôle visuel ou portique de sécurité et contrôle des sacs par radioscopie) et présenter un billet ou une carte d'accréditation valide. L'accès à la Place du YOV ne nécessite ni accréditation, ni billet. Seul un contrôle des piétons sera effectué.

Les objets suivants sont formellement interdits sur tous les sites :

- Armes de toute sorte
- Dispositifs pyrotechniques (feux d'artifice)
- Animaux (excepté les chiens guides d'aveugles)
- Parapluies avec ou sans pointe métallique (exception faite des petits parapluies « de poche »)
- Poussettes, vélos, skateboards, escabeaux, caisses, chaises et luges (sauf pour les athlètes)
- Objets en verre ou en matériau dur pouvant se briser (exception faite des thermos et articles de toilette)
- Objets pouvant servir à commettre un délit, pouvant être utilisés comme projectiles ou pouvant présenter un risque lors de l'événement
- Drapeaux, banderoles ou objets à caractère politique, raciste, sexuel ou religieux
- Canettes de boisson
- D'une bouteille en plastique de contenance supérieure à 0,5 l
- Hampes de drapeaux de plus d'1,50 mètre
- Mégaphones ou klaxons
- Boissons alcoolisées
- Quantité déraisonnable de papier ou de papier toilette (plus d'un rouleau par personne)
- Pointeurs laser
- Vuvuzelas

Ces objets seront confisqués à l'entrée et éliminés. Une fois l'objet confisqué, les clients auront le droit d'accéder au site. Une exception sera accordée our clients accrédités remplissant une mission officielle (outil de travail).

Pendant les horaires officiels d'entraînement et de compétition, le niveau de sécurité sera accru, et comprendra notamment des aires de contrôle visuel des piétons et des points de contrôle des cartes d'accréditation. Des points de contrôle d'accès seront installés sur chaque site. Seuls les clients munis d'une accréditation ou d'un billet adéquat pourront avoir accès aux sites. Pour les titulaires d'un billet, l'accès au site ne sera permis que pour la période et l'événement qui y est spécifié.

Pour de plus amples informations sur les objets à usage réglementé au sein du YOV, veuillez vous reporter à la Section 5.1.4.

19.4 CARTES D'ACCRÉDITATION ET CONTRÔLE D'ACCÈS

Comme le stipule la Section 8. de ce dossier, les contrôles d'accès et la vérification des documents d'accréditation seront effectués par une agence de sécurité privée et par des bénévoles spécialement formés.

19.5 SÉCURITÉ AUX HÔTELS DU CIO, DANS LA ZONE RÉSIDENTIELLE 3 DU YOV, ET AUX AUTRES HÔTELS RECOMMANDÉS PAR LE IYOGOC

Pour avoir accès à l'hôtel du CIO et à la RZ3, tous les clients doivent passer par une aire de contrôle visuel des piétons. Les accréditations ne sont pas nécessaires pour y entrer. Aucun contrôle visuel des piétons ne sera effectué dans les autres hôtels recommandés par le IYOGOC.

19.6 SIGNALEMENT D'INCIDENTS

Tout incident susceptible de mettre une personne en danger ou toute activité criminelle suspectée doit être signalé immédiatement à la police.

Veuillez trouver ci-après une liste de contacts d'urgence :

AUTRICHE	
122	Pompiers
133	Police (pour les personnes sourdes, possibilité d'envoyer un SMS au numéro suivant : 0800 133 133 ou un e-mail à l'adresse suivante : gehoerlosennotruf@polizei.gv.at)
144	Urgences

INTERNATIONAL	
112	Numéro d'urgence européen

ZONES SPÉCIALES	
140	Sauvetage en montagne
122	Sauvetage aquatique

MÉDECINS	
141	Médecins d'urgence

TRANSPORT	
120	Dépannage *ÖAMTC*
123	Dépannage *ARBÖ*

20 SERVICES MÉDICAUX

20.1 CONCEPT DES SERVICES MÉDICAUX PENDANT LES JEUX

La mise à disposition de services et de soins médicaux efficaces est l'une des conditions essentielles au succès des Jeux. Le IYOGOC assumera la responsabilité de tous les services médicaux pendant les Jeux. Cette mission consistera à mettre en place et assurer un service médical pour tous les groupes de clients. Ces groupes de clients comprennent le CIO, les délégations des CNO, les FI, ainsi que les partenaires marketing, les représentants des médias et les spectateurs.

La plupart des services médicaux seront, de manière générale, assurés au YOV. Bien entendu, tous les sites, de compétition ou autre site officiel, disposeront également des services médicaux. Les services sur site fourniront avant tout des soins médicaux immediats, ainsi qu'une assistance d'urgence en cas de maladie fulgurante ou de blessure vive survenant lors des Jeux. Les hôpitaux partenaires officiels seront chargés de dispenser les soins spécialisés et d'établir les diagnostics médicaux.

20.2 SERVICES MÉDICAUX AU YOV

20.2.1 CENTRE MÉDICAL DU YOV

Le centre médical du YOV est situé au rez-de-chaussée du bâtiment B du YOV. Il offre une grande variété de services médicaux gratuits pour les participants disposant d'une accréditation pour les zones résidentielles. Le centre médical du YOV, qui dispose notamment d'un service de transport d'urgence, sera accessible 24 h/24 du 7 au 24 janvier 2012. De plus, des médecins du sport et d'autres professionnels de la santé (pédiatrie, orthopédie, médecins internes…) assureront des consultations de 8 h à 23 h.

Les services du centre médical du YOV sont les suivants :

- transport médical d'urgence ;
- transfert hospitalier ;
- médecine générale ;
- médecine du sport ;
- orthopédie / traumatologie ;
- pédiatrie ;
- physiothérapie (uniquement sur orientation d'un médecin) ;
- pharmacie

Pour les urgences dentaires ou les examens radiologiques, le transfert vers l'un des hôpitaux partenaires des JOJ sera assuré (temps de transport inférieur à dix minutes). En cas de besoin, les hôpitaux partenaires des JOJ sont également en mesure d'effectuer des analyses de laboratoire. La prise en charge médicale en dehors du YOV n'est pas assurée, sauf en cas d'urgence.

Le centre médical du YOV fournit des services pharmaceutiques pour les soins aux personnes accréditées ayant accès aux zones résidentielles. Ces services consistent notamment à fournir des médicaments et à donner des indications pharmaceutiques quand les notices des médicaments sont rédigées en langue étrangère. Tous les médicaments seront délivrés conformément à la législation autrichienne. Les médecins agréés des CNO pourront prescrire des médicaments en utilisant l'ordonnancier officiel des JOJ.

Pour de plus amples informations et pour connaître la liste des médicaments autorisés, veuillez vous reporter au Guide Pharmaceutique des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck.

Concernant la liste des médicaments interdits par l'Agence mondiale antidopage, veuillez vous reporter aux règles antidopage des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck.

20.3 SERVICES MÉDICAUX SUR LES SITES DE COMPÉTITION

Des services médicaux seront mis en place sur tous les sites de compétition et autres sites officiels pour pouvoir apporter les premiers soins et une assistance médicale d'urgence à tous les athlètes et les officiels d'équipe accrédités.

Au moins un médecin du sport et une équipe de la Croix-Rouge autrichienne seront également présents sur chaque site de compétition. Une ambulance et un hélicoptère (si nécessaire) seront également disponibles.

Des équipes de la Croix-Rouge autrichienne seront présentes sur tous les sites officiels des JOJ de 2012.

20.4 SERVICES MÉDICAUX SUR LES SITES D'ENTRAÎNEMENT

Pendant les entraînements officiels, des services médicaux seront présents sur les sites d'entraînement aux mêmes conditions que lors des compétitions (médecins du IYOGOC, Croix-Rouge autrichienne et ambulances).

Aucun service médical ne sera assuré lors des entraînements non prévus dans le calendrier officiel. En cas d'urgence, appelez le 144.

20.5 SERVICES MÉDICAUX SUR LES SITES DU PCE

Une salle sera réservée aux soins de premier secours et une équipe de la Croix-Rouge autrichienne sera présente au Palais des congrès d'Innsbruck.

20.6 SERVICES MÉDICAUX LORS DES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Une équipe de la Croix-Rouge autrichienne sera présente lors des cérémonies d'ouverture et de clôture.



20.7 SERVICES MÉDICAUX À L'AÉROPORT D'INNSBRUCK

À l'aéroport d'Innsbruck, les services médicaux de l'aéroport seront en mesure de dispenser les soins de premiers secours et de fournir une assistance médicale d'urgence.

20.8 SERVICES MÉDICAUX DANS LES HÔTELS DU CIO, AU MMC, ET DANS LES HÔTELS RECOMMANDÉS PAR LE IYOGOC

Les hôtels du CIO et ceux recommandés par le IYOGOC ainsi que le centre principal des médias ne disposent pas de médecins attitrés. Toute personne accréditée nécessitant une assistance médicale est invitée à consulter nos médecins partenaires à Innsbruck, qui sont autorisés à utiliser l'ordonnancier officiel des JOJ pour rédiger leurs ordonnances. En cas d'urgence, il est possible de faire appel à la Croix-Rouge autrichienne en composant le numéro d'appel d'urgence 144.

20.9 HÔPITAUX ET PHARMACIES PARTENAIRES DES JOJ

Le CHU d'Innsbruck l'hôpital partenaire officiel des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Il sera en charge des urgences, des soins hospitaliers et des analyses en laboratoire.

L'hôpital militaire d'Innsbruck sera l'hôpital partenaire des JOJ en charge des mises en quarantaine, des soins dentaires et des analyses en laboratoire.
Trois pharmacies partenaires officielles des JOJ situées dans Innsbruck fourniront des médicaments aux groupes de clients n'ayant pas accès à la pharmacie du YOV.

En vertu de la législation autrichienne, les jeunes athlètes (>14 ans) peuvent eux-mêmes decider de suivre ou non un traitement pour des problèmes de santé mineurs n'ayant aucune incidence grave sur leur état de santé. Aucun traitement ni acte opératoire ne sera octroyé qui serait susceptible de mettre en danger la santé du mineur. Toutefois si la vie d'un mineur est menacée, les médecins peuvent dispenser les soins nécessaires sans autorisation préalable, même s'il s'agit d'interventions majeures, comme une opération chirurgicale.

Le IYOGOC reconnaît avoir pris connaissance des règles internationales relatives à la capacité juridique des mineurs à accepter un traitement. La loi autrichienne prévaut en la matière.

20.10 POLITIQUE RELATIVE AUX DÉPENSES MÉDICALES POUR LES GROUPES DE CLIENTS

Les services médicaux d'urgence sur site seront dispensés gratuitement à tous les groupes de clients accrédités et aux spectateurs sur les sites d'Innsbruck 2012. En association avec les hôpitaux partenaires officiels, le IYOGOC prendra également en charge les soins hospitaliers de certains groupes de clients accrédités (CNO, CIO et FI).

Seront pris en charge :

- le transport gratuit des sites olympiques à un hôpital partenaire des JOJ,
- les soins d'urgence et ambulatoires réalisés gratuitement par un hôpital partenaire des JOJ, semblables à ceux administrés dans un hôpital public,

- les médicaments administrés gratuitement lors de l'hospitalisation, semblable à ceux administrés à un patient ordinaire dans un hôpital public.

Ces services médicaux prennent en charge les blessures, les maladies fulgurantes, ainsi que les urgences survenant pendant le séjour en Autriche et la duréedes Jeux. La durée de validité de ces services s'étend de l'ouverture du YOV le 7 janvier 2012 à sa fermeture le 24 janvier 2012.

En dehors de cette période, il est recommandé aux CNO de souscrire à une assurance de santé privée afin de couvrir d'éventuelles dépenses liées aux soins de santé, tels que le transport en ambulance et l'hospitalisation.

En outre, les diverses consultations médicales privées hors des conditions susmentionnées ou dans des établissements pour lesquels aucun accord n'a été passé avec le IYOGOC, seront à la charge des CNO.

Le sauvetage en montagne, comprenant le transport en hélicoptère vers un hôpital partenaire officiel des JOJ, sera gratuit pendant les Jeux ou les entraînements officiels pour tous les groupes de clients accrédités d'Innsbruck 2012.

Rapatriement
Les frais de rapatriement seront pris en charge par le IYOGOC pour les groupes de clients accrédités admissibles (c.-à-d. les CNO, le CIO et les FI). Si un membre d'un groupe client admissible devait être rapatrié pour des raisons médicales, un service de rapatriement ainsi que d'accompagnement par un membre du personnel médical lui sera offert. Dans l'éventualité d'un décès, le IYOGOC assumera le coût du rapatriement du corps et des funérailles dans le pays d'origine. Tous les arrangements nécessaires seront pris en charge par le IYOGOC.

20.11 SERVICES DE SANTÉ PUBLIQUE

La qualité de l'eau, de l'air et de la nourriture sera contrôlée pendant toute la durée des Jeux. Les situations susceptibles de mener à un problème de santé publique seront traitées directement par les autorités locales.

En général, la qualité de l'eau et de l'air est excellente dans le Tyrol. Elle est contrôlée régulièrement par le gouvernement régional.

20.12 LES MÉDECINS D'ÉQUIPE DES CNO

L'Ordre des médecins du Tyrol autorise les médecins des CNO à dispenser l'ensemble des soins habituels aux membres de leurs équipes. À cet égard, les CNO et leurs médecins d'équipe doivent remplir le « formulaire d'inscription en cas de services médicaux temporaires ou occasionnels dispensés pendant les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck ». Il faudra ensuite le renvoyer au médecin en chef, Dr Wolfgang Schobersberger, avec les autres documents requis au plus tard le 1er décembre 2011. Le formulaire et les documents doivent être retournés par e-mail (au format PDF) à l'adresse suivante : medoffice@innsbruck2012.com ; et par voie postale au :

Ing.-Etzel Straße 15/2
6020 Innsbruck
AUTRICHE

Les documents seront ensuite transmis pour vérification à l'Ordre des médecins autrichiens (antenne du Tyrol). Les CNO seront informés de la décision.



Si le dossier est incomplet ou si les médecins d'équipe des CNO ne se sont pas inscrits auprès du IYOGOC, ils ne seront pas autorisés à exercer leurs fonctions en Autriche lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck.

Il est du ressort de chaque CNO de choisir et d'indiquer les noms de ses médecins d'équipe. Ces derniers doivent disposer d'un permis d'exercer la médecine conformément à la loi de leur pays d'origine. Les soins non réalisés au centre médical du YOV, mais par exemple dans un hôpital partenaire, demeurent sous l'autorité du personnel médical de l'hôpital, qui consultera les médecins d'équipe autant que possible au sujet du traitement.

Le IYOGOC et le Comité des services médicaux ne pourront être tenus responsables des soins de santé prodigués aux athlètes/officiels d'équipes des CNO par des médecins d'équipe ou d'autres professionnels de la santé des CNO. Les physiothérapeutes des CNO n'ont pas besoin d'un permis de travail en Autriche. Ils ne peuvent toutefois traiter que les athlètes et/ou les officiels d'équipe de leur propre CNO, ou les athlètes et officiels d'équipe d'autres CNO sous réserve d'un consentement écrit préalable et d'une autorisation du Comité des services médicaux.

20.12.1 INSCRIPTION DES MÉDECINS D'ÉQUIPE DES CNO

Les CNO souhaitant faire une demande d'inscription provisoire doivent soumettre les documents suivants :

- un formulaire de demande (veuillez vous reporter au guide des services médicaux des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck, Annexe A),
- une lettre officielle (avec en-tête original des CNO) de la part de chaque CNO certifiant que les médecins d'équipe du CNO sont choisis par le CNO pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck et sont actuellement autorisés à exercer dans leur pays d'origine. Les CNO souhaitant soumettre une lettre officielle pour plusieurs médecins d'équipe du CNO devront indiquer les noms de tous les médecins d'équipe du CNO dans une seule lettre,
- un certificat de formation.

Les médecins n'ayant pas obtenu d'inscription médicale provisoire ne pourront pas exercer en Autriche.

20.12.2 ACCÈS ET PRIVILÈGES

Les médecins d'équipe du CNO enregistrés ont le droit d'effectuer les tâches suivantes :

- utiliser les médicaments vérifiés et approuvés de la pharmacie de l'équipe ;
- traiter les athlètes et les officiels d'équipe de leur propre CNO et des athlètes et des officiels d'équipe d'autres CNO, sous réserve d'un consentement écrit préalable et d'une autorisation du Comité des services médicaux ;
- prescrire des médicaments (à l'aide de l'ordonnancier officiel des JOJ) aux athlètes et officiels d'équipe de leur propre CNO et à ceux des autres CNO, sous réserve d'un consentement écrit préalable et d'une autorisation du Comité des services médicaux. Les ordonnanciers officiels des JOJ et les médicaments seront fournis par le centre médical du YOV ;
- suite à la consultation du médecin des JOJ de garde, demander l'exécution de certains examens proposés au centre médical du YOV auprès d'athlètes et d'officiels d'équipe de leur propre CNO et ceux d'autres CNO, sous réserve d'un consentement écrit préalable et d'une autorisation du Comité des services médicaux

20.12.3 RÉUNIONS DES MÉDECINS D'ÉQUIPE DES CNO

Le IYOGOC organisera une réunion officielle des médecins d'équipe des CNO le 12 janvier 2012 de 8 h 30 à 10 h 00 dans la « Saal Brüssel » du Palais des congrès d'Innsbruck.
Le but de cette réunion d'information est de clarifier toutes les questions potentielles relatives au centre médical et aux politiques médicales pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Il s'agira également d'une plateforme de discussion autour des questions liées aux services médicaux lors des Jeux.

Une réunion d'évaluation entre le IYOGOC, la commission médicale du CIO et les médecins d'équipe des CNO aura également lieu à la fin des Jeux pour échanger des informations clés et faire part des retours sur les problèmes médicaux rencontrés pendant les Jeux. Cette réunion aura lieu le 22 janvier 2011 de 8 h 30 à 10 h 00 dans la « Saal Brüssel » du Palais des congrès d'Innsbruck.

20.13 ANTIDOPAGE

20.13.1 RÈGLES ANTIDOPAGE DU CIO

Le programme antidopage du CIO pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck respecte le programme mondial antidopage et les Standards internationaux qui comprennent le Code mondial antidopage. Les règles font référence à la liste des interdictions 2012 de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Le CIO publiera les règles avant les Jeux.

20.13.2 PROGRAMME DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Le bureau du Programme de contrôle du dopage sera responsable de l'organisation et de la mise en place des infrastructures nécessaires à l'application de ce programme lors des Jeux d'Innsbruck 2012, conformément au Code mondial antidopage et aux Standards internationaux de l'AMA.

Le Programme de contrôle du dopage fournira diverses informations sur les activités fonctionnelles pendant toute la durée des Jeux et inclura une procédure de notification, une procédure de prélèvement des échantillons et une procédure d'entreposage et de transport des échantillons vers le laboratoire accrédité par l'AMA.

Les objectifs sont de préserver la dignité du sport olympique et de protéger le droit fondamental des athlètes à participer à des compétitions sportives propres, et par conséquent, de promouvoir la santé, l'équité et l'égalité parmi tous les athlètes en compétition.

Conformément aux règles de test en période de compétition, le programme comprendra des tests avant et après la compétition, qui devront être conformes aux protocoles de contrôle du dopage établis par le CIO, les FI et le IYOGOC. Les échantillons, dont ceux d'urine et de sang, seront prélevés sur les athlètes tout au long des Jeux Olympiques de la Jeunesse, de l'ouverture du Village Olympique le 9 janvier 2012 à la cérémonie de clôture le 22 janvier 2012. Tous les échantillons prélevés seront soumis à des analyses pendant la compétition dans le laboratoire accrédité par l'AMA.

21 SERVICES POUR LES PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ET INVITÉS DES CNO

21.1 PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES CNO

21.1.1 ACCRÉDITATION

Les présidents, les secrétaires généraux des CNO et leurs invités recevront une accréditation « CNO » qui leur permettra d'accéder à tous les sites et au YOV, et d'obtenir une place assise dans la tribune des invités sur les différents sites des compétitions.

21.1.2 HÉBERGEMENT

Le IYOGOC recommandera des hôtels pour héberger les présidents et les secrétaires généraux des CNO. Ces hôtels sont situés dans le centre d'Innsbruck, à proximité des transports en commun et du service de navettes.

Les hôtels des JOJ ne sont pas des lieux nécessitant une accréditation. L'accès aux hôtels est donc libre.

Pour plus d'informations sur les services disponibles aux hôtels des JOJ, veuillez vous reporter à la Section 6.5.

21.1.3 TRANSPORT

Pour plus d'informations sur les transports veuillez vous reporter à la Section 24.

21.1.4 BILLETS POUR LES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Les présidents et les secrétaires généraux des CNO n'auront pas besoin de se procurer des billets pour assister aux cérémonies d'ouverture et de clôture. Leur accréditation fera office de billet. Ils seront placés dans la tribune des invités ou dans la grande tribune des invités.

21.1.5 SITES DE COMPÉTITIONS

Sur les sites des compétitions, les présidents et les secrétaires généraux des CNO auront accès à la tribune des invités ainsi qu'à la zone des invités. À ces emplacements, des collations et boissons seront disponibles à partir d'une heure avant la compétition et jusqu'à, au plus tard, une heure après la compétition.

21.1.6 CÉRÉMONIES DES VAINQUEURS SUR LA PLACE DES MÉDAILLES

Les présidents et les secrétaires généraux des CNO assisteront aux cérémonies des vainqueurs sur la Place des médailles. Ils auront accès à la tribune des invités conformément à leur accréditation.

21.2 INVITÉS DES CNO

21.2.1 ACCRÉDITATION

Tous les invités des CNO recevront une accréditation de catégorie « CNO G » et seront placés dans la tribune des sports.

21.2.2 HÉBERGEMENT

Pour plus d'informations sur l'hébergement, veuillez vous reporter à la Section 6.

21.2.3 SERVICES DISPONIBLES DANS LES HÔTELS RECOMMANDÉS PAR LE IYOGOC

Pour plus d'informations sur les services disponibles aux hôtels recommander par le IYOGOC, veuillez vous reporter à la Section 6.5.

21.2.4 TRANSPORT

Des services de transport spéciaux seront mis à la disposition des souverains, des chefs d'État et des chefs de gouvernement en fonction de leur calendrier d'activités pendant les Jeux. Leurs accompagnateurs accrédités auront accès aux services de navettes ainsi qu'aux transports en commun gratuits.

Pour plus d'informations sur les services de transport, veuillez vous reporter à la Section 24.

21.2.5 OFFICIERS DE LIAISON

Le IYOGOC affectera un officier de liaison à chaque souverain, chef d'État et chef de gouvernement accrédité dans la catégorie « CNO G ». Ces officiers de liaison prendront en charge les dispositions d'arrivée et de départ. Ils coordonneront également les activités en lien avec les Jeux.

21.2.6 BILLETS POUR LES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Les souverains, chefs d'État et de gouvernement n'auront pas besoin de se procurer des billets pour assister aux cérémonies d'ouverture et de clôture. Leur accréditation fera office de billet.

22 TECHNOLOGIE

22.1 RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE MOBILE

22.1.1 COUVERTURE DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE MOBILE EN AUTRICHE

L'Autriche, comme tous les pays d'Europe, utilise un réseau de type GSM 900/1800MHz. Tous les opérateurs de téléphonie mobile fournissent une couverture réseau proche de 100 % pour le GSM/GPRS et le HSDPA.

22.1.2 UTILISATION D'UN TÉLÉPHONE PORTABLE PERSONNEL

Tous les opérateurs offrent un niveau de service similaire, quel que soit l'endroit. Veuilllez toutefois vérifier si votre mobile fonctionne bien sur la bonne fréquence (900/1800MHz). En cas de difficultés, nous vous conseillons de contacter votre opérateur pour l'obtenir une assistance technique.

Vous pourrez vous procurer des cartes SIM prépayées sans aucune difficulté à Innsbruck. Lorsque vous effectuez des appels internationaux, veillez à vous informer des frais d'itinérance.

22.1.3 SERVICES TÉLÉPHONIQUES ET SERVICES DE TÉLÉPHONIE MOBILE AU YOV

Pendant la durée des Jeux, tous les Chefs de mission recevront un téléphone mobile du IYOGOC. Les appels internes seront gratuits et illimités et un certain nombre de minutes vers l'Autriche seront également gratuites. Les communications au-delà de ces minutes gratuites ainsi que les communications internationales seront facturées. Le mobile devra être rendu avant le départ.

De plus, le YOV sera pourvu de cinq cabines téléphoniques pour les appels internationaux. Des cartes téléphoniques seront disponibles au kiosque du YOV.

22.2 ACCÈS À INTERNET

22.2.1 ACCÈS INTERNET AU YOV

Une connexion Wi-Fi ainsi qu'un nombre limité de postes d'accès à internet seront disponibles gratuitement dans la tente du petit déjeuner et au Palais des congrès d'Innsbruck (RZ2). En outre, les Chefs de mission auront un accès gratuit au réseau par câble depuis leur chambre. Les Chefs de mission et les détenteurs d'une carte de procuration pourront également utiliser les postes de travail du centre des CNO.

Les points d'accès sans fil ne peuvent être utilisés que pour les tâches ne nécessitant qu'une connexion réduite. Les opérations nécessitant une connexion en haut débit, comme la transmission ou le téléchargement de lourds volumes de données, doivent être effectuées à travers une connexion par câble.

22.3 INFORMATIONS PENDANT LA PÉRIODE DES JEUX

Les informations relatives aux JOJ, comme les listes de départ, les résultats, les actualités ainsi que les horaires des compétitions sont disponibles sur le site officiel d'Innsbruck 2012 http://www.innsbruck2012.com.

22.4 FRÉQUENCES RADIO

22.4.1 AFFECTATION DES FRÉQUENCES RADIO ET ENREGISTREMENT

Tous les groupes de client utilisant des équipements fonctionnant sur des fréquences autres que les fréquences publiques doivent signaler les fréquences, le débit, les appareils ainsi que le nombre d'appareils directement auprès des autorités pour les télécommunications dans les régions Tyrol et Vorarlberg. L'attribution des fréquences sera gratuite pour tous les groupes de clients.

22.4.2 DATES CLÉS POUR LES DEMANDES DE FRÉQUENCES RADIO

Les clients souhaitant demander une fréquence radio doivent transmettre tous les documents directement aux autorités régionales pour les télécommunications et envoyer une copie au département technologie du IYOGOC (funk@innsbruck2012.com) entre le 1er juin et le 1er septembre 2011.

Le formulaire de demande est disponible en annexe.

22.4.3 APPROBATION DES DEMANDES DE FRÉQUENCES RADIO

Les autorités pour les télécommunications entreront directement en contact avec les demandeurs et informeront ces derniers ainsi que le IYOGOC des demandes retenues. Pour le reste, les autorités pour les télécommunications contacteront les demandeurs pour trouver une solution. Le Chef de mission devra apporter un exemplaire de chaque appareil au comptoir de service du YOV pour vérification et approbation.

23 BILLETTERIE

23.1 ATTRIBUTION DE BILLETS AUX CNO

Comme ils font partie des groupes de clients, les CNO pourront réserver des billets pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck provenant du lot qui leur est réservé. À partir du 1er août, veuillez vérifier les mises à jour d'informations sur notre site internet (www.innsbruck2012.com). Au cours de la phase de vente anticipée qui commencera le 1er septembre 2011, les CNO auront la possibilité de demander des billets en ligne pendant quatre mois (jusqu'au 31 décembre 2011). Après cette période, tous les billets encore présents dans le lot attribué seront mis à la disposition du grand public.

Chaque CNO recevra un certain nombre de billets, calculé en fonction de la taille de l'équipe du CNO. Les CNO ont la responsabilité de distribuer les billets qui leur sont attribués (les billets peuvent être cédés aux sponsors des CNO et à leurs invités). Ce lot comprend également des billets destinés à la famille et aux amis des participants des CNO.

Les CNO devront recommander au grand public de leur pays d'effectuer ses réservations de billets sur le site internet du IYOGOC. Les informations destinées au grand public seront en ligne d'ici le 1er août 2011.

Il est conseillé aux CNO de réserver leurs billets rapidement. Ils recevront un lien par courrier électronique, qu'ils pourront utiliser pour accéder au site internet et réserver les billets en ligne en entrant un code que le IYOGOC leur aura envoyé. Les CNO devront payer des frais de gestion de 3,50 € par billet pour la réservation en ligne et les frais d'expédition. En reconnaissance envers le parrainage de VISA des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck, la carte VISA constitue notre méthode de paiement privilégiée. Pour plus d'informations sur les méthodes de paiement, veuillez vous reporter à la Section 23.3.

23.2 RETRAIT DES BILLETS DES CNO

Deux options de retrait des billets sont possibles :

1) Se faire expédier les billets à une adresse
2) Aller les retirer en personne au centre des billets d'Innsbruck (Ticketcenter Schmid Olympiahalle). Les billets peuvent être retirés immédiatement après le début de la phase distribution des billets le 1er septembre 2011

Adresse : Olympiastrasse 10, 6020 Innsbruck
Heures d'ouverture : 11 h – 19 h (du lundi au vendredi)
Les heures d'ouverture pendant les Jeux seront mises en ligne sur le site www.innsbruck2012.com

Il est conseillé aux CNO de conserver leurs billets dans un endroit sûr. Les billets perdus ne seront pas remplacés.

23.3 MÉTHODES DE PAIEMENT

Les billets sont gratuits. Des frais de gestion de 3,50 € par ticket seront imputés pour la réservation en ligne, ainsi que des frais postaux d'expédition, s'ils s'appliquent. La carte VISA est notre méthode de paiement privilégiée pour les frais de gestion et les frais postaux liés à la réservation en ligne. Les autres méthodes de paiement acceptées sont le prélèvement automatique, d'autres cartes de crédit et le paiement anticipé (selon votre pays).

23.4 RETRAIT DE BILLETS PENDANT LES JEUX

23.4.1 COMMENT OBTENIR DES BILLETS

Après le 31 décembre 2011, tous les billets subsistant des lots pré-attribués pourront être retirés pendant les Jeux par le biais de la chaine de distribution suivante :

Kiosque d'information des sites/billetterie de la Maria-Theresien-Strasse (Place des médailles). Heures d'ouverture quotidiennes (9 – 22 janvier 2012) : 10 h – 18 h

Les billets devront être retirés au plus tard 24 heures avant le début de la compétition.

La distribution des billets sera traitée selon l'ordre d'arrivée des demandes jusqu'à épuisement du lot. Il est conseillé aux CNO de retirer leurs billets rapidement.

NB : aucune billetterie ne sera présente sur les sites de compétition !

23.5 MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA BILLETTERIE

Veuillez noter que tous les billets attribués aux CNO seront soumis aux modalités et conditions pour la distribution et l'utilisation de billets, comme indiqué sur le site internet d'Innsbruck 2012. Les informations seront régulièrement mises à jour sur le site www.innsbruck2012.com/fr à partir du 1er août 2011. Les CNO sont priés de prendre connaissance des limites et restrictions, comprenant la revente de billets tout comme l'utilisation de billets à des fins commerciales / promotionnelles.

Chaque CNO devra veiller à ce que toutes les personnes recevant les billets du lot qui leur est attribué aient pris connaissance de ces modalités et conditions, et les respectent.

23.6 PRIVILÈGES POUR LES ATHLÈTES SPECTATEURS

Pour assister aux compétitions de leur discipline en tant que spectateur, les athlètes auront la possibilité d'accéder à la tribune sport sans billet, sur simple présentation de leur carte YOIAC.

Les athlètes qui souhaitent assister à des compétitions d'autres disciplines sont regroupés sous la catégorie « athlètes spectateurs d'un autre sport » (DSSA), et devront se procurer des billets. Pour permettre aux DSSA d'encourager leurs compatriotes dans d'autres disciplines, un nombre limité de billets gratuits sera disponible pour tous les sports. Ces billets seront distribués quotidiennement 24 heures avant chaque événement. Les DSSA pourront s'inscrire et retirer leurs billets au YOV.

Les billets DSSA pourront être retirés à la billeterie par ordre d'arivèe.

23.7 TRANSPORT POUR LES DÉTENTEURS DE BILLETS SANS CARTE D'ACCRÉDITATION

Chaque billet d'Innsbruck 2012 (billet pour compétition ou cérémonie) peut être utilisé comme titre de transport 1 h ½ avant le premier événement de la journée et 1 h ½ après le dernier événement pour tous les bus et tramways publics, ainsi que pour les bus de nuit circulant dans la zone principale de la ville d'Innsbruck du réseau de transport IVB. Les modalités et conditions de la Innsbrucker Verkehrsbetriebe und Stubaitalbahn GmbH sont d'application. Pour obtenir des informations détaillées et constamment mises à jour concernant les détenteurs de billet, veuillez consulter le site www.innsbruck2012.com.

23.8 BILLETS POUR LES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Chaque CNO recevra un nombre limité de billets pour les cérémonies d'ouverture et de clôture (veuillez vous reporter à la Section 23.1.). Ce nombre dépend de la taille de l'équipe du CNO. Les CNO ont la responsabilité de distribuer les billets qui sont attribués.

Pour les cérémonies d'ouverture et de clôture, les CNO ont seulement besoin de leurs accréditations pour entrer sur les sites. Les accompagnateurs non accrédités ont besoin d'un billet pour assister à la cérémonie.

23.9 ZONES ACCESSIBLES AVEC/SANS BILLET DANS LES SITES D'INNSBRUCK 2012

23.9.1 SITES EXTÉRIEURS

L'accès à Kühtai, Patscherkofel, Seefeld Arena et à la piste de bobsleigh d'Innsbruck est gratuit et ne nécessite pas de billets ; exception faite d'une petite zone spéciale à proximité de l'aire de compétition réservée aux clients spéciaux tels que les athlètes spectateurs d'un autre sport, les familles et amis des participants des CNO, les sponsors et les partenaires.

Pour tous les autres spectateurs, le site sera accessible gratuitement et sans billet.

23.9.2 SITES INTÉRIEURS

L'accès à tous les sites intérieurs (Parc des expositions, Tyrolean Ice Arena, patinoire olympique et piste olympique de patinage de vitesse) nécessite un billet.

23.9.3 SITES DES CÉRÉMONIES

Cérémonie d'ouverture :
L'accès au site de la cérémonie d'ouverture nécessite un billet. Il faut être muni d'un billet ou d'une carte d'accréditation adéquate pour pouvoir accéder à ce site.

Cérémonie de clôture :
La cérémonie de clôture se déroulera sur la Place des médailles.

Il faudra exceptionnellement être muni d'un billet pour accéder à la cérémonie de clôture. Veuillez noter que ce site dispose d'une capacité d'accueil très limitée. Nous vous conseillons de réserver votre billet à l'avance.

Pace des médailles :
Il ne faut pas de billet pour accéder à la Place des médailles. L'accès sera autorisé en fonction de l'ordre d'arrivée. Pour être sûr d'avoir accès à la Place des médailles, assurez-vous d'arriver à l'heure, car se site dispose d'une capacité d'accueil limitée.

24 TRANSPORT

24.1 SYSTÈME DE TRANSPORT DES JOJ POUR LES CLIENTS ACCRÉDITÉS

Le IYOGOC mettra un système de transport des JOJ à la disposition des clients accrédités. Le système de transport des JOJ comprendra un service de navettes régulier (CSS) et un service de navettes spécial, qui viendront s'ajouter au service de transports publics.

Le système et les services de transport des JOJ s'articuleront autour de deux principaux pôles de transport, qui relieront tous les sites des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck :

- **L'esplanade des transports du Village Olympique de la Jeunesse (YTM)** - Le YTM se situe en face du centre d'accueil de la RZ1.
- **Le centre des transports de la ville (CTM)** - Le CTM est le point de ralliement des bus desservant tous les sites des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck. Il se situe à l'Olympiaworld Innsbruck.

24.2 SERVICE DE NAVETTES RÉGULIER (CSS)

Le CSS est un service de bus à horaires fixes destiné à tous les groupes de clients accrédités d'Innsbruck 2012.

Du YOV au Palais des congrès d'Innsbruck
Les navettes du CSS reliant le YOV au Palais des congrès d'Innsbruck (à quelques minutes à pied de l'hôtel du YOV) effectueront une boucle et assureront un service régulier et continu du 9 au 24 janvier 2012. Durant la pré-ouverture du YOV, les 7 et 8 janvier 2012, le CSS sera restreint.

Ce trajet sera assuré par la ligne verte Y10 des navettes du YOV.

Du YTM aux sites à l'intérieur d'Innsbruck
Le CSS relie le YTM à tous les sites situés à Innsbruck, dont le CTM. Ces navettes effectueront une boucle et assureront un service régulier et continu du 9 au 24 janvier 2012.

Ce trajet sera assuré par la ligne jaune Y20 des navettes d'Innsbruck.

Du CTM aux sites à l'extérieur d'Innsbruck
Le CSS permettra de relier le CTM à tous les sites situés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Innsbruck, y compris le YTM. Les navettes circulant entre le CTM et les sites d'Innsbruck effectueront une boucle et assureront un service régulier et continu du 9 au 24 janvier 2012.

Les navettes reliant le CTM aux sites situés à l'extérieur d'Innsbruck fonctionneront selon le calendrier officiel des entraînements et des compétitions et sera assuré par la ligne jaune Y20 des navettes d'Innsbruck.

Les lignes desservant les sites à l'extérieur d'Innsbruck sont :

- La ligne bleue Y30 – Navette Patscherkofel, piste de bobsleigh d'Innsbruck/Igls
- La ligne rouge Y40 – Navette Seefeld Arena
- La ligne noire Y50 – Navette Kühtai

Veuillez trouver ci-dessous le tableau des horaires et distances approximatifs des lignes du CSS susmentionées

NOM DE LA LIGNE CSS	SITES DESSERVIS	DISTANCE	DURÉE DU TRAJET
Ligne verte Y10 Navette du YOV	YOV (YTM) – Palais des congrès d'Innsbruck – YOV (YTM)	5.3km	20 min (boucle complète)
Ligne jaune Y20 Navette d'Innsbruck	YOV (YTM) – Olympiaworld Innsbruck (CTM) – Hôtel du CIO – Gare centrale – Palais des congrès d'Innsbruck – Parc des expositions d'Innsbruck – YOV (YTM)	9.9km	31 min (boucle complète)
Ligne bleue Y30 Navette Patscherkofel, piste de bobsleigh d'Innsbruck/Igls	Olympiaworld Innsbruck (CTM) – Patscherkofel, piste de bobsleigh d'Innsbruck/Igls	7.9km	20 min
Ligne rouge Y40 Navette Seefeld Arena	Olympiaworld Innsbruck (CTM) – Seefeld Arena	23.2km	40 min
Ligne noire Y50 Navette Kühtai	Olympiaworld Innsbruck (CTM)	38.4km	60 min

Le manuel des Chef de mission comprendra des informations supplémentaires, comme les lignes, les cartes (CSS et transports publics) et les horaires des services de transport.

24.3 GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS

Du 1er au 31 janvier 2012, toute personne accréditée sera habilitée à utiliser gratuitement les transports publics (bus et tramways) dans la ville d'Innsbruck.

Le service de transports publics d'Innsbruck dispose d'un vaste réseau de bus et de tramways publics. Grâce aux transports publics, il est possible de rejoindre les différents sites à l'intérieur de la ville en toute facilité.

Une carte d'accréditation des JOJ sera nécessaire pour pouvoir bénéficier de ces services. Veuillez noter que les transports publics ne vont pas jusqu'aux sites de Seefeld et de Kühtai.

Pour plus de renseignements sur les transports publics à Innsbruck, vous pouvez consulter le site http://www.ivb.at/index.php?id=liniennetzplan&L=1.

24.4 SERVICE DE NAVETTES SPÉCIAL

Le service de navettes spécial est conçu pour répondre aux besoins en termes de transport grâce à des horaires préétablis entre des points donnés à un moment donné. Ces services sont destinés aux clients accrédités d'Innsbruck 2012. Le IYOGOC se chargera de l'organisation du service de navettes spécial.



24.4.1 SITES À L'EXTÉRIEUR D'INNSBRUCK

Le service de navettes spécial reliant le YTM aux sites situés à l'extérieur d'Innsbruck (Seefeld Arena, Patscherkofel, piste de bobsleigh d'Innsbruck/Igls et Kühtai) circulera du 9 au 24 janvier 2012 en fonction du calendrier officiel des entraînements et des compétitions.

24.4.2 PROCÉDURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Veuillez vous reporter à la Section 10.5 pour plus d'informations.

24.4.3 CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Un service de navettes spécial sera mis à la disposition des athlètes et des officiels d'équipe des CNO pour se rendre du YTM aux cérémonies d'ouverture ou de clôture. Le service de navettes spécial assurera également les trajets entre le YOV et les céremonies d'ouverture et de clôture. Les Chefs de mission seront informés du planning et des procédures pour leur équipe lors de la réunion des Chefs de mission. Le manuel des Chefs de mission comprendra des informations supplémentaires et les horaires.

24.4.4 PROGRAMME CULTURE ET ÉDUCATION (PCE)

Pour toutes les activités du PCE n'ayant pas lieu au Palais des congrès d'Innsbruck, un service de navettes spécial partant du YOV sera mis à la disposition des athlètes et des officiels d'équipe des CNO. Les horaires et le détail du service seront communiqués ultérieurement.

24.5 STATIONNEMENT

Sur certains sites des JOJ, les CNO ne disposeront que d'un nombre limité de cartes de stationnement, en fonction de la capacité des parkings du site. Ces cartes de stationnement sont réservées aux espaces de stationnement situés en dehors du périmètre du site. Le stationnement est interdit dans l'enceinte du site.

24.5.1 CARTE DE STATIONNEMENT POUR LE YOV

Chaque CNO ne disposera que d'un nombre limité de places de stationnement à l'extérieur du périmètre sécurisé du YOV. Les cartes de stationnement du YOV seront attribuées en fonction du nombre d'athlètes composant la délégation du CNO et des informations d'arrivée et de départ communiquées à l'agence de voyage officielle (OTA).

NOMBRE D'ATHLÈTES PAR CNO	NOMBRE DE CARTES DE STATIONNEMENT PAR CNO*
De 1 à 10	1
De 11 à 20	1
De 21 à 35	2
Plus de 35	2

*Il s'agit du nombre minimum de cartes attribuables. Des cartes supplémentaires pourront être attribuées en fonction des informations d'arrivée et de départ communiquées par les CNO.

24.5.2 CARTE DE STATIONNEMENT POUR LES SITES DE COMPÉTITION

Les cartes de stationnement seront attribuées aux CNO en fonction du nombre d'athlètes participant sur chaque site de compétition. Veuillez noter que les espaces de stationnement se situeront à l'extérieur du périmètre des sites. Cela vaut également pour le YOV.

NOMBRE D'ATHLÈTES PARTICIPANT AUX COMPÉTITIONS D'UN SITE DONNÉ	NOMBRE DE CARTES DE STATIONNEMENT ATTRIBUÉES À CHAQUE CNO POUR CE SITE DONNÉ
De 1 à 8	1
De 9 à 16	2
Plus de 16	3

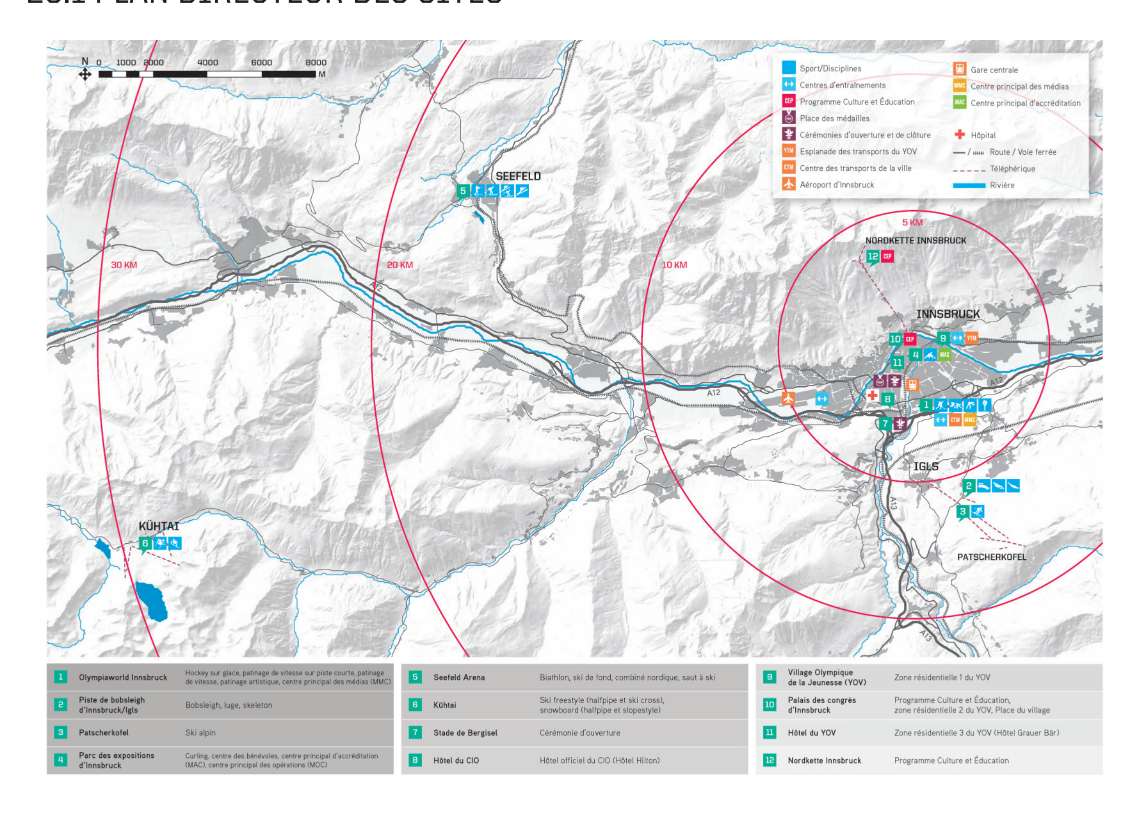
24.5.3 DISTRIBUTION DES CARTES DE STATIONNEMENT POUR LES SITES OFFICIELS

La première réunion entre les services aux CNO et les Chefs de mission aura lieu à l'arrivée de ces derniers. À cette occasion, les cartes de stationnement de tous les sites (y compris le YOV) seront remises aux CNO par les services aux CNO dans le cadre du kit de bienvenue destiné aux Chefs de mission.

Pour plus de détails, veuillez consulter le manuel des Chefs de mission.

25 SITES

25.1 PLAN DIRECTEUR DES SITES



1	Olympiaworld Innsbruck	Hockey sur glace, patinage de vitesse sur piste courte, patinage de vitesse, patinage artistique, centre principal des médias (MMC)
2	Piste de bobsleigh d'Innsbruck/Igls	Bobsleigh, luge, skeleton
3	Patscherkofel	Ski alpin
4	Parc des expositions d'Innsbruck	Curling, centre des bénévoles, centre principal d'accréditation (MAC), centre principal des opérations (MOC)
5	Seefeld Arena	Biathlon, ski de fond, combiné nordique, saut à ski
6	Kühtai	Ski freestyle (halfpipe et ski cross), snowboard (halfpipe et slopestyle)
7	Stade de Bergisel	Cérémonie d'ouverture
8	Hôtel du CIO	Hôtel officiel du CIO (Hôtel Hilton)
9	Village Olympique de la Jeunesse (YOV)	Zone résidentielle 1 du YOV
10	Palais des congrès d'Innsbruck	Programme Culture et Éducation, zone résidentielle 2 du YOV, Place du village
11	Hôtel du YOV	Zone résidentielle 3 du YOV (Hôtel Grauer Bär)
12	Nordkette Innsbruck	Programme Culture et Éducation

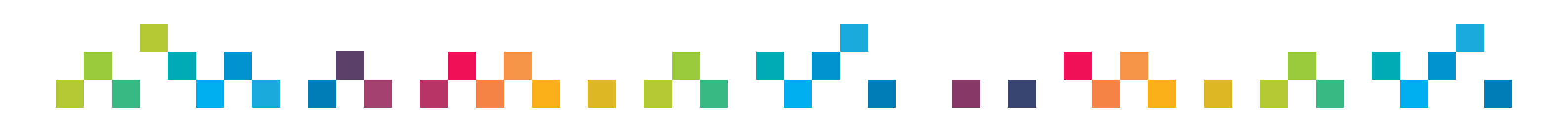
NB : une carte de haute résolution sous format PDF est disponible en cliquant ici.

25.2 FEUILLE D'INFORMATION SUR LES SITES

25.2.1 SITES D'ENTRAÎNEMENT ET DE COMPÉTITION

SPORT	CODE DE DISCI-PLINE/ SPORT	SITE	CODE DU SITE	DURÉE DU TRAJET (APPROXI-MATIVE-MENT) depuis le YTM	DURÉE DU TRAJET (APPRO-XIMATI-VEMENT) depuis le CTM	CAPACITÉ CONTRÔLÉE	N° DE RÉF SUR LA CARTÉ
Biathlon	BT	Seefeld Arena	SEE	45 min	40 min	2 500	5
Bobsleigh	BS	Piste de bobsleigh d'Innsbruck/Igls	OSC	35 min	20 min	1500	2
Combiné nordique	NC	Seefeld Arena	SEE	45 min	40 min	2500	5
Curling	CU	Parc des expositions d'Innsbruck	IEC	27 min.	17 min.	600	4
Hockey sur glace	IH	Tyrolean Ice Arena	TIA	10 min	0 min	2620	1
Luge	LG	Piste de bobsleigh d'Innsbruck/Igls	OSC	35 min	20 min	1500	2
Patinage artistique	FS	Patinoire olympique	OIS	10 min.	0 min.	2900	1
Patinage de vitesse	SS	Piste olympique de patinage de vitesse	OSO	10 min	0 min	1500	1
Patinage de vitesse sur piste courte	ST	Patinoire olympique	OIS	10 min	0 min	2900	1
Saut à ski	SJ	Seefeld Arena	SEE	45 min	40 min	2500	5
Skeleton	SN	Piste de bobsleigh d'Innsbruck/Igls	OSC	35 min	20 min	1500	2
Ski alpin	AS	Patscherkofel	PAT	35 min	20 min	2 000	3
Ski de fond	CC	Seefeld Arena	SEE	45 min.	40 min.	2500	5
Ski freestyle	FR	Kühtai	KTI	70 min.	60 min.	1000	6
Snowboard	SB	Kühtai	KTI	70 min	60 min	1000	6

Veuillez noter que les séances d'entraînement officiel se dérouleront sur les sites de compétition et que des entraînements pourront également être organisés sur des sites alternatifs.



25.2.2 INFRASTRUCTURES D'ENTRAÎNEMENT

Outre les sites d'entraînement et de compétition, les CNO disposeront également d'infrastructures d'entraînement supplémentaires.

SPORT	SITE	DURÉE DU TRAJET DEPUIS LE YTM	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE SUR LA CARTE
Entraînement général	YOV Gymnasium Reithmann	5 min (à pied)	
	Centre régional des sports	10 min	
	Centre sportif universitaire	30 min	

Une liste complète des infrastructures spécifiques ou non au sport sera transmise lors du Séminaire des Chefs de mission en septembre 2011.

Veuillez noter que le CSS ne desservira les sites d'entraînement qu'en fonction de l'horaire officiel d'entraînement.

Les CNO peuvent utiliser le CSS et/ou les transports en commun pour se rendre aux infrastructures d'entraînement.

Pour plus d'informations concernant le transport, reportez-vous à la Section 24.

25.2.3 SITES DU PCE

Le PCE comprendra deux sites.

Pour plus d'informations concernant le PCE, veuillez vous reporter à la Section 4.

Veuillez vous reporter à la page suivante pour le tableau des sites du PCE.

ACTIVITÉ DU PCE	ACTIVITÉ DU PCE (LISTE DÉTAILLÉE)	SITE	DURÉE DU TRAJET DEPUIS LE YTM	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE SUR LA CARTE
Laboratoire Médias des JOJ	Vidéo TV Photographie Laboratoire Internet	Place du Village Olympique de la Jeunesse	10 à 25 min	10
Projet World Mile des JOJ	Projet World Mile des JOJ	Place du Village Olympique de la Jeunesse	10 à 25 min	10
Projet Artistique des JOJ	Danse Musique Arts	Place du Village Olympique de la Jeunesse	10 à 25 min	10
Projet de Compétences des JOJ	« Meet the Role Model » Devenez cuisinier ! Cuisinez sainement et gardez la forme Rencontres multiculturelles Carrières d'athlètes	Place du Village Olympique de la Jeunesse	10 à 25 min	10
Projet de Durabilité des JOJ	Sensibilisation aux risques de la montagne	Nordkette Innsbruck	10 min + 30 min de téléphérique	12
	Le YOV vert	Place du Village Olympique de la Jeunesse	10 à 25 min	10
Festival Olympique de la Jeunesse 2012	« Mountain Snow & Fun »	Nordkette Innsbruck	10 min + 30 min de téléphérique	12
	Atelier d'initiation aux sports	Place du Village Olympique de la Jeunesse	10 à 25 min	10



26 YOGGER

26.1 GÉNÉRALITÉS

Le YOGGER est une clé USB de 2 Go dotée de la technologie novatrice NFC, qui servira de kit de documentation et de carte de visite sociale aux athlètes, officiels d'équipe, Jeunes ambassadeurs, Jeunes reporters et « Athlete Role Models ».

Le YOGGER sera distribué aux CNO lors du Séminaire des Chefs de mission.

26.1.1 AVANT INNSBRUCK 2012

Le YOGGER fournira des informations aux participants des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck lors de la préparation aux Jeux.

26.1.2 PENDANT INNSBRUCK 2012

Le YOGGER servira de plateforme interactive aux participants des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck pendant les Jeux. En plus de toutes ses autres fonctions, le YOGGER jouera également un rôle essentiel dans le cadre du PCE. Il est donc primordial que les athlètes emportent le YOGGER avec eux à Innsbruck.

Pour obtenir des informations complètes sur le YOGGER, veuillez vous reporter à la feuille d'information en annexe.

27 ANNEXES

Veuillez cliquer sur ce lien pour accéder à toutes les annexes du dossier des Chefs de mission. Veuillez noter que vous devrez être connecté à votre compte sur NOCnet pour pouvoir suivre ce lien.

NOUS SOMMES FIERS DE PARTICIPER À INNSBRUCK 2012

Partenaires olympiques mondiaux













Partenaires premium nationaux



Sponsors & fournisseurs officiels






Régions d'accueil





Partenaires institutionnels



